

Maurice PIGNARD-PÉGUET

**HISTOIRE
DES COMMUNES
DE
L' YONNE**

LIVRE IV

ARRONDISSEMENT DE SENS

1913

SENS (SENONES)

Les Origines. — Le pagus de Sens ou du Sénonais (pagus Senonensis), qui fait partie de l'histoire gallo-romaine, avait l'étendue de l'archidiaconé de Sens. L'appellation de Sens dérive de Sennis, corruption de Senones, Senons, peuplade gallique dont l'histoire a été retentissante. Sens que de nombreux historiens confondent avec Agendicum a été la capitale de cette peuplade des Sénon avant d'être une cité romaine, et à partir du III^e siècle, le siège d'un évêché, qui avait pour suffragants les évêchés de Chartres, Auxerre, Meaux, Paris, Orléans, Nevers et Troyes, dont les sept initiales constituent le mot *Campont*. Ce mot forme la devise des armoiries de l'église de Sens. Celles de la ville sont *d'azur, à la tour d'argent, semé de six fleurs de lys, 3, 2 et 1*, avec cette devise *Urbs antiqua Senonum*.

Sens, cité romaine, constituait une étendue administrative qui correspondait à environ trois de nos départements. Elle n'était ni plus ni moins importante que celle de Lutèce ou Paris par exemple; mais elle avait un relief historique qui provenait de son antique réputation d'avoir pris Rome six cents ans auparavant. A l'époque où nous arrivons, vers 250 de l'ère chrétienne, sa vie sociale n'est autre que celle de l'éclosion du christianisme et celle des prédications de saint Savinien et de saint Potentien qui furent martyrisés sous l'empereur Valérien vers l'an 254. Ils substituèrent à Sens une chapelle au temple païen. M. de Marca place la fondation de la cathédrale de Sens, ou de la chapelle qui en tenait lieu, au temps de l'empereur Gratien, vers 380, et la première enceinte de la ville dans les années qui suivirent; mais tous les historiens s'accordent pour reconnaître que la ville chrétienne n'a pas été élevée sur l'emplacement de la ville romaine qu'on a appelée Agendicum, Agied, Agedicon, Aged, Agetincum, sinon Genco ».

Les Archevêques de Sens. — Les premiers archevêques étaient les magistrats, sinon les seuls, du moins les plus écoutés du pays jusqu'à l'arrivée des vicomtes ou des comtes qui parurent sous Charlemagne. Le chapitre de la cathédrale, à la nomination de l'archevêque, se composait des cinq dignités de l'archidiaconé de Sens, de la Trésorerie, du Doyenné, de la Préchanterie, de la Célérierie; des archidiaconés du Gâtinais, de Melun, de Provins et d'Etampes, constituant les quatre Personnats; des trente et un canonicats, des quatorze semi-prébendés, etc. Cet archevêché, qui comptait 766 cures, 26 abbayes, onze chapitres en tout avec celui de la métropole, avait dans Sens seize paroisses pour lesquelles treize curés sur seize étaient qualifiés de prêtres cardinaux afin d'assister l'archevêque à l'office. Et l'église de Sens jouissait du privilège particulier de *Garde gardienne* dont on trouve la trace dans un diplôme royal de 827. Il consistait à ne soumettre qu'aux hautes juridictions officielles (bailliages ou autres) les affaires du diocèse, même les affaires personnelles des chanoines ou du chapitre en corps. L'archevêché en avait un autre qui l'élevait au-dessus de tous les archevêchés de France et qui lui avait été accordé en 769 par le concile de Latran, quand il conféra à Villicaire, prélat du Sénonais, le titre d'archevêque des Gaules. Cette suprême dignité le plaçait protocolairement après le député de l'archevêché de Ravenne, avant tous les autres archevêques d'Italie et des Gaules. En 876, à la prière de Charles-le-Chauve, le Pape Jean VIII accorda aux archevêques de Sens le titre de primat des Gaules. Ils restent primats des Gaules et de Germanie depuis Grégoire VII avec cette restriction que la « Primatie » des Gaules sur les quatre provinces lyonnaises Lyon, Rouen, Tours et Sens, a été attachée par le même pontife à l'archevêché de Lyon.

On connaît dans l'histoire quelques noms considérables parmi les archevêques de Sens dont voici la liste complète :

Saint Savinien siégeait vers 240.

Saint Potentien.

Léonce.

Séverin 347.

Audalde.

Eracle.

Lunaire.

Simplice.

Saint Ursicin 387.

Théodore 397.

Siclin.

Saint Ambroise.

Saint Agrice 487.

Saint Héraclé 512.

Saint Paul 525.

Saint Léon 538.
Constitut 573.
Saint Arthème 609.
Saint Loup 623.
Médère 625.
Hildégaire 631.
Saint Honobert 640.
Armantaire 653.
Saint Honulphe.
Saint Emmon 675.
Lambert 678.
Saint Xulfram apôtre des Frisons 693.
Saint Géric 697.
Saint Elbon 740.
Mérulphe 744.
Ardoberth élu en 744.
Loup II 765.
Willicaire 777.
Godescalche.
Saint Gombert.
Pierre 787.
Willebauld 792.
Bernard 797.
Ragembert 798.
Magnus 818.
Jérémie 828.
Saint Aldric 836.
Wenilon 865.
Egilon 870.
Angésise, primat des Gaules et de Germanie 883.
Euvrard 887.
Gauthier I , 923.
Gauthier II, 927.
Le V. Atalde 932.
Guillaume I, 938.
Gerlan 954.
Hildeman 959.
Archambauld 968.
Saint Anatase 977.
Sévin 999.
Léotheric 1032.
Gelduin, déposé en 1049.
Mainard 1062.
kicher 1096.
Daïmbert 1122.
Henri Sanglier 1142.
Hugues de Toucy 1168.
Guillaume de Champagne, cardinal, arch. de Reims 1177.
Guy de Noyers 1193.
Michel de Corbeil 1199.
Pierre de Corbeil 1222.

Gauthier III-Cornut 1241.
Gilles Cornut 1254.
Henri II-Cornut 1257.
Guillaume III de Brosse abdiqua 1267.
Pierre de Charny 1274.
Pierre d'Anisy 1274.
Gilles Cornut II, 1292.
Etienne Bocard de Penoul 1309.
Philippe le Portier de Marigny 1316.
Guillaume IV, de Melun 1329.
Pierre Roger, cardinal, depuis pape sous le nom de Clément VI 1330.
Guillaume V de Brosse 1338.
Philippe de Melun 1344.
Guillaume VI de Melun 1376.
Adémard Robert 1385.
Gonthier de Bagneaux 1386.
Gui II de Roye transféré à Reims 1390.
Guillaume VII de Dormans 1405.
Jean de Montaigu 1415.
Henri III de Savoisy 1422.
Jean de Nanton 1432.
Louis de Melun abdiqua en 1474.
Etienne Tristan de Salazar 1519.
Etienne II de Poncher transféré de l'évêché de Paris 1525.
Antoine Duprat, cardinal, légat et chancelier 1535.
Louis II de Bourbon, cardinal 1557.
Jean III Bertrandi, cardinal 1560.
Louis III de Lorraine, cardinal de Guise abdiqua en 1563.
Nicolas de Pellevé, cardinal 1594.
Renaud de Beaune, grand aumônier 1618.
Jacques Davy du Perron, cardinal, grand aumônier 1618.
Jean Davy du Perron 1621.
Octave de Saint-Lary des Bellegrade 1646.
Louis-Henri de Gondrin 1674.
Jean de Monpezat de Carlson 1685.
Hardouin Fortin de la Hoguette, Conseil. d'Etat 1715.
Denis-François Bouthillier de Chavigny 1730.
Jean-Joseph Languet, conseiller d'état, Supér. de la Maison Coll. et Soc. Royal de Navarre 1753.
Paul d'Albert de Luynes 1753, cardinal en 1756.
Etienne-Charles Loménie de Brienne, cardinal 1788, mort en 1794.
De Cicé, évêque de l'Yonne et d'Auxerre 1794-1801.
De Noé, évêque de l'Yonne et de Troyes 1802.
De La Tour-du-Pin, archevêque-évêque de Troyes et de l'Yonne 1802-1807.
De Boulogne, évêque de Troyes et de l'Yonne 1807-1821.
De la Fare, archevêque de Sens 1821-1829.
Mgr de Cosnac 1830.
Mgr Jolly 1844.
Le cardinal Bernadou 1867.
Mgr Ardin 1891.
Mgr Chesnelong 1912.

Les Comtes de Sens. — A la mort de Charlemagne, Louis-le-Débonnaire détacha le Sénonais de la Bourgogne pour le réunir au domaine royal; en 817, il le donna à son fils naturel, Mainer; puis, en 837, il l'incorpora à l'Ile de France pour son fils préféré, Charles-le-Chauve. En 887, quand Eudes devint roi de France, l'archevêque de Sens était Euvrard. Il était ou il s'était chargé de la magistrature en général de la cité et du pagus de Sens. Le roi lui adjoignit un chef militaire, qui, sous le titre de comte, fut chargé de défendre la vallée de l'Yonne contre les Normands et les autres barbares. D'après la chronique de saint Pierre-le-Vif, ce comte s'appelait Warner. Il eut d'abord à subir l'attaque de Richard-le-Justicier, duc de Bourgogne, par haine d'Eudes, parce que Richard était un parent de Charles-le-Simple, et que l'élection d'Eudes avait dépossédé Charles-le-Simple du trône. En 887, Richard-le-Justicier s'empara par conséquent des comtés de Sens, de Tonnerre et de la vicomté de Saint-Florentin sur le nouveau roi; puis, le comte de Sens devenait aussi comte de Joigny. Louis IV d'Outremer, fils de Charles-le-Simple, étant devenu roi, Hugues-le-Grand, qui l'avait aidé se fit remettre en échange les comtés de Sens, d'Auxerre, de Tonnerre, de Bar-sur-Aube et de Bar-sur-Seine. Hugues mit un vicomte à Sens, Fromond, et un vicomte à Tonnerre, Miles de Noyers. Le vicomte Fromond, défenseur des intérêts du duc, se trouva en opposition avec l'archevêque Gerlan qui les combattait. Le vicomte chassa l'archevêque. A sa mort en 953, son fils Rainard 1er ou le petit vieux devint comte de Sens. Helpon, duc de Lorraine, tué à Villiers-Louis en 965 était le cousin de l'archevêque Archembald et du comte Rainard qui le pleurèrent ensemble.

A l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif. — Le moine Clarius a accusé l'archevêque d'avoir consommé la ruine de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif qu'avait commencée l'abbé Notraun (d'origine barbare et germanique comme Archembald), en « vendant les villages, les églises et les ornements des églises de Saint-Pierre, Saint-Remy, Saint-Eracle et Saint-Pierre-de-Ferrières » pour payer son évêché de Nevers. L'archevêque continua ces mêmes ventes qu'il consacra à son usage personnel. Il alla élire domicile dans le château des moines de Saint-Pierre-le-Vif. Que s'y passa-t-il ? Clarius dit : « Quinze moines étaient restés dans l'abbaye. Il y en eut douze de tués dans la même nuit. Les trois autres échappèrent au carnage, mais ils moururent dans la même année des suites des coups qu'ils avaient reçus ». Sous son épiscopat un incendie (968) dévora les basiliques de Saint-Etienne, de Sainte-Marie-Hors-Murs et de Saint-Jean-Baptiste avec le cloître des chanoines où Archembald logeait ses chiens et ses faucons. Cette existence laissait le comte Rainard maître dans la cité; mais une nuit on trouva Archembald mort. Son successeur, Anastase, voulut réclamer les droits du clergé et de l'épiscopat. Le comte, (Graf, en allemand), sorte de proconsul barbare, superposé aux anciennes institutions municipales dans chaque cité, à la fois juge, maire et commandant militaire, lui opposa le fait accompli. Le prélat l'excommunia, puis mourut (977). Rainard 1er, débarrassé de ce redoutable rival, s'ingénia pour éluder pendant cinq mois l'élection d'un nouvel archevêque, temps qu'il employa à exercer une violente dictature. Au bout de cinq mois, l'élection de Sévin, un petit-fils du vicomte Fromond, fut élu par les membres du clergé sénonais, réunis à l'abbaye de St-Germain-d'Auxerre.

A cette nouvelle, l'Antéchrist comme appelle Rainard le chroniqueur Clarius, ferma les portes de la ville au nouvel archevêque qui jeta l'interdit sur toute la province. Une peste étant survenue, le comte en eut peur comme d'une punition de Dieu et quitta Sens où Sevin put s'installer. Il rebâtit la cathédrale de Saint-Etienne, se montra hostile au choix de Hugues Capet comme roi de France en arborant fièrement le titre de primat des Gaules qu'il transmit à ses successeurs, et mourut en 999.

Les châteaux de Rainard-le-Vieux. — Rainard mourut la même année. Le château que son père lui avait laissé à Château-Renard, non encore baptisé, s'appelait le château de la Motte. Il était situé en contre-bas du château haut. Sur son emplacement il existe encore aujourd'hui une belle résidence moderne qui appartient à Mlle de Maleissye. Cette situation qui allait bien vers 930 alors que le pays était absolument désert était changée cinquante ans plus tard. Les luttes féodales s'étaient aggravées. Fromont avait planté à Châteaurenard le drapeau des comtes de Sens; maintenant il fallait le défendre. Dans ce but, Rainard éleva sur la hauteur un château fort capable de résister à tous les assauts qu'il dut appeler le château de l'Ouagne, mais que l'histoire baptisa du moins ainsi à la naissance du village qui l'entoure. On y remarque encore de superbes ruines (Voir l'Histoire du Loiret) et plusieurs tourelles d'enceinte dont l'une fournit un cabinet de travail à l'historien Anquetil, ancien prieur de Châteaurenard, pour commencer la rédaction de son *Histoire de France*. Mais l'omnipotent comte sénonais ne bâtit pas seulement le château haut, comme on l'appela encore, de Châteaurenard, il en bâtit un autre à Montereau, dit Montereau-faut-Yonne, l'ancienne « Urles Condote Senonum », qu'il édifia au confluent de la Seine et de l'Yonne, puis un troisième, celui de « Joviniacum », Joigny, l'ancien « Bandritum » des Romains, au

dire de nombreux commentateurs. On lui attribue aussi la grosse tour de Sens qui est située à une des extrémités de la ville. On croit en retrouver des traces dans les ruines de la Motte-du-Ciar.

L'archevêque Léothéric. — Fromond II, qui mourut en 1012, avait eu de vifs démêlés avec l'archevêque Léothéric, successeur et aussi parent de Sevin, parce qu'il aurait voulu donner le siège à son fils, Brunon; mais Léothéric, qui prétendait qu'un archevêché devait être héréditaire aussi bien qu'un comté, avait l'appui du pape Sylvestre II. Fromond laissa une situation délicate à son fils, Rainard II, qui ne ménagea pas l'archevêque à qui il cracha au visage et dont il tua le personnel. Ce dissentiment local n'aurait peut-être pas dépassé les frontières de ses Etats s'il n'eût accordé sa faveur à tous les Juifs persécutés à cette époque en France, en couvrant de sa protection leur trafic usuraire. Cette attitude tourna contre lui le Pape, le roi et toute la chrétienté, déclencha des violences inouïes, et força l'archevêque Léothéric à implorer la protection du roi Robert Ier à qui il livra une nuit la ville de Sens, qui ne devait pas «souffrir plus longtemps un pareil scandale pour la foi ».

On connaît la piété du roi. «Déterminé par cette raison, dit le moine Glaber, il envoya une armée pour chasser le dit Rainard de la ville et la garder pour le domaine royal. La ville prise, on fit un carnage horrible de ses habitants, puis on incendia une grande partie de la cité. La joie a que l'on eut de voir punir tant de crimes fut tout de même surpassée par l'épouvante du désastre.

C'était l'époque où les persécutions contre les sectes religieuses anti-catholiques et la race juive, que l'on accusait des plus hauts forfaits, était à la mode. Le roi et la reine eux-mêmes ne se faisaient pas faute d'assister à de telles exécutions. Les Juifs étaient en outre inculpés d'avoir poussé les musulmans à détruire le Saint-Sépulcre.

Rainard II, chassé de Sens par les troupes royales s'était allié à Eudes comte de Meaux et de Chartres, avec lequel il avait élevé un nouveau château fort à Montereau qui était du domaine de l'église de Sens; puis, avec l'aide d'Eudes, devenu comte de Troyes, il avait repris Sens. Sur ces entrefaites, l'archevêque Léothéric mourut. L'autorité et le comté avaient été partagés en deux parts l'une pour l'archevêque, l'autre pour le comte. Le candidat du comte à la succession de Léothéric était Maynard, trésorier du chapitre; celui du roi le clerc Galduin. Trois ans de luttes (1031-1034) furent nécessaires pour juger ce différend. Finalement, à la mort de Rainard II, 1055, le roi Henri Ier débarrassa l'archevêque des comtes en annexant le Sénonais à la couronne, en vertu d'un des traités de Sens qui stipulait qu'à défaut d'héritier mâle le Sénonais serait incorporé à la couronne. Le roi ne laissait aux archevêques que les quatre baronnies de Nailly, de Briennon, de Saint-Julien-du-Sault et de Villeneuve-l'Archevêque, qu'ils conservèrent jusqu'en l'an 1700.

Sens après L'annexion au royaume. — Le fils de Rainard II, nommé Fromond, était mort en prison en 1017, après un an de captivité à Orléans. Il avait été assiégé et pris par l'archevêque Léothéric à la tête des troupes royales dans la Tour de Sens où Fromond s'était enfermé. C'était un fils légitime dont la veuve et la fille se retirèrent au château de Joigny (Voir cette notice). Rainard II avait en outre laissé deux fils illégitimes Guy Renaud et Athon.

Guy Renaud, l'aîné, se retira au château de Châteaurenard. Il donna au château et au village le nom de Rainard. Athon, le cadet, fortifia d'abord le château-bas de Châteaurenard, ou château de la Mothe, puis, s'étendant à l'ouest, il créa la baronnie de Courtenay. Ses deux fils portèrent le titre de barons. L'un d'eux suivit la fortune de Guillaume-le-Conquérant et fonda de l'autre côté du district une famille dont le dernier descendant, en 1907, un médecin, revint visiter le berceau de ses aïeux. L'autre, Josselin P, réunit sous son autorité, les deux seigneuries de Courtenay et de Châteaurenard.

Le Sénonais avait appartenu pendant 58 ans aux ducs de Bourgogne et durant 97 ans à ses comtes particuliers. Au cours de ces 155 années, la place de Sens avait subi six meurtriers assauts et une dizaine de sièges de la part de Richard-le-Justicier (896), des Normands (934), des Hongrois (937), du vicomte Fromont (944), des Lorrains ou Saxons (959), de l'archevêque Léothéric (1015).

Le roi remplaça les comtes par des vicomtes. Désormais, les vicomtes allaient porter l'archevêque, le jour de son entrée en possession de son siège, de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif à la cathédrale. Ils subissaient la coutume déjà imposée aux comtes de Champagne, de Courtenay et de Joigny. Les héritiers du dernier vicomte royal, Pierre des Barres, vendirent à l'archevêque, Pierre de Charny (1274) le titre de vicomte auquel était attaché le bénéfice de péage dit droit de « boettes » et de « billettes » sur les voitures qui traversaient Sens ou les faubourgs et sur les bateaux ou trains qui naviguaient dans l'Yonne. L'archevêché possédait déjà les revenus des fiefs de Noslon, Fontaine-la-Gaillarde, Pont-sur-Yonne et bien d'autres, acquis à différentes époques par les archevêques. Lors de la sécularisation des abbayes au XVIe siècle, ils eurent les revenus des domaines de Domats, Chéroy et Voisines qui furent annexés aux propriétés épiscopales. Si l'on ajoute les 18.000 livres que

rapportait le produit d'une coupe annuelle de bois, et les revenus d'une abbaye des Flandres, on arrive à une rente de 70.000 livres, chiffre, de l'inventaire fait par la Révolution des biens de l'archevêché.

En 1285, à la réunion de la Champagne à la couronne, Philippe-le-Bel décida que le Sénonais et Sens feraient partie désormais de la province royale de Champagne.

Sens et le Sénonais sous les rois de France. — Depuis l'annexion du Sénonais au royaume, en 1055, l'histoire de Sens est mêlée à celle de l'Histoire de France plus qu'aucune des villes de l'Yonne. Auxerre ne le fut qu'au XIV^e siècle. Joigny a été une cité champenoise presque dès l'origine, à partir du comte Eudes II, et Tonnerre et Avallon appartinrent surtout à la Bourgogne. jusqu'en 1477. Quant à la ville de Noyers, elle fut l'objet de tiraillements continus entre la France et la maison d'Autriche pour ainsi dire jusqu'à la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV. Entre temps, la guerre de Cent Ans, les guerres de religion, les luttes de la Fronde avaient déchiré l'Etat.

Le bailliage de Sens. La création de la commune de Sens par Louis VII en 1146 avait précédé de quarante-quatre ans la création du bailliage, le plus ancien de France avec ceux de Mâcon, de Saint-Quentin et de Saint-Pierre-le-Moutier (1190). Mais le bailliage de Sens est de 1190, tandis que les autres sont respectivement de 1215, 1245 et du XIV^e siècle. Le bailliage de Sens engloba, les futurs bailliages d'Auxerre, de Tonnerre, de Melun, de Langres et de l'Auxois. Plus tard, en moins de trois siècles, les anciens duchés et comtés retournèrent à la couronne, par alliance, reversion ou confiscation et le nombre des baillis royaux se multiplia. C'est ainsi que le bailliage déjà réduit se divisa encore en bailliages de Sens et de Ville-neuve-le-Roi de sorte qu'on dénombrâ les terres du ressort en « mouvances de la grosse tour royale de Sens » et en « mouvances de la grosse tour de Villeneuve-le-Roi », mais suivant toutes le code des coutumes de Sens. Enfin, Sens eut son Présidial établi par l'édit de mars 1551. A partir de 1202, il est question d'un bailli de Sens allant recevoir le compte des prévôts d'Auxerre, car les divisions du bailliage étaient les prévôtés.

A l'origine les rois prenaient leurs baillis parmi les seigneurs qui devaient les accompagner à l'armée. L'institution comporta des inconvénients le seigneur se faisait remplacer par un lieutenant nommé à la commission. Le roi maintint ce dernier fonctionnaire après chaque guerre pour ne pas donner trop de puissance au seigneur, bien qu'il n'eût pas le droit de juger certains cas, comme les cas royaux. D'abord établis par commission, les baillis devinrent perpétuels. sous Louis XI. Après avoir été chargés de juger toutes les affaires en dernier ressort les baillis les envoyèrent en appel devant les Parlements. Cela devint un abus et Henri II décida que les baillis ou leurs lieutenants jugeraient en dernier ressort toutes les causes qui n'excéderaient pas 250 livres; en 1774, cette somme fut portée à 2.000 livres pour les Présidiaux.

Il y avait la justice du bailli de Sens et la justice de l'Ordinaire, celle-ci comprenait les justices inférieures ou subordonnées. Il y avait dans la dépendance du bailliage de Sens au XVIII^e siècle vingt-cinq bailliages ordinaires. Dans les limites actuelles du département, se trouvaient les bailliages de juridiction inférieure de Briennon, de Dollot, de Launay, de Piffonds, de Saint-Aubin-Châteauneuf, de Saint-Julien-du-Sault, de Saint-Valérien, du Theil, de Vauluisant, de Venizy, de Villefolle (Voir Villeneuve-sur-Yonne) et de Villeneuve-l'Archevêque. Les bailliages du Tonnerrois relevaient aussi du bailliage de Sens qui exerçait directement sa juridiction en ville, dans les faubourgs et dans la banlieue, sur les paroisses de Saint-Hilaire, Saint-Pierre-le-Rond, Sainte-Colombe, Saint-Roman, Saint-Maximin et Sainte-Croix pour la ville; sur les paroisses de la Madeleine, Saint-Nicolas, SaintDidier, Saint-Pregt, Saint-Symphorien, Saint-Cortault et Saint-Maurice pour les faubourgs; sur les paroisses de Saint-Clément, de Paron et le manoir de Champbertrand pour la banlieue.

La juridiction du bailli de Sens s'exerçait en outre concurremment avec les juges seigneuriaux sur le bailliage de la Temporalité de l'Archevêque et sur le bailliage de la Temporalité du Chapitre. Le premier n'a que l'étendue de l'enceinte de la maison archiépiscopale et le second l'étendue de l'enceinte du cloître. Dans les faubourgs, on comptait dans le même cas, les bailliages inférieurs de Nailly, Saint-Pierre-le-Vif et Sainte-Colombe; et, dans la banlieue, les prévôtés de Chesnot, Collemiers, Etigny, Evry, Fontaine-la-Gaillarde, Malay-le-Vicomte, Nosloti, Passy, Rosoy, Soucy, Subligny, Véron, Vileroly et Voisines.

Le bailliage de Sens passe pour avoir été créé en 1190; mais son premier bailli, Terry de Corbeil est de 1202; son premier lieutenant-général, Giber, de 1214 et son premier prévôt, Guillaume, de 1163.

Evénements principaux de Sens. — En 1221, Garnier Dupré, citoyen de Sens, fait construire l'Hôtel-Dieu près de la porte Commune; en 1225, la ville de Sens obtient la confirmation royale des privilèges que Philippe-Auguste lui avait accordés en 1189 parmi lesquels on remarque : « les hommes pourront épouser femmes ayant demandé congé à leurs seigneurs ». Geoffroy de la Chapelle était bailli. Lors du passage de la couronne

d'épines, le bailli était Nicolas de Hautevilliers. Saint Louis repasse à Sens en 1269; l'abbaye de Saint-Jean est détruite. par la foudre en 1323. En 1356, le roi Jean accorde à l'archevêque de Sens, outre le droit de juridiction dans son archevêché, celui de faire juger et emprisonner les criminels de toutes les justices. En 1358, une imposition sur les denrées est mise sur les habitants de Sens pour aider au relèvement des fortifications qui commencent la même année. A cette occasion, les églises de Notre-Dame, de Saint-Remi, les couvents des jacobins et des Cordeliers et l'Hôtel-Dieu, bâtis hors de l'enceinte, sont rasés. Dans les démolitions de l'Hôtel-Dieu, on trouve une somme importante cachée par Garnier Dupré pour la reconstruction de cet Édifice, le cas échéant; le Trésor royal s'en empare, et en échange le roi accorde à l'Hôtel-Dieu les émoluments du poids public, dit poids du roi. L'Hôtel-Dieu a été rebâti à la porte Dauphine. En 1360, les Cordeliers qui, installés près du Pont-Bruant en 1231, avaient élevé leur monastère entre les portes Saint-Pregts et Saint-Hilaire, rentrent en 1358 en ville où ils bâtissent leur couvent en 1360. En 1366, Isabelle Bilouard, veuve de Jean de Maizière. fonde le couvent des Célestins rue de la Parcheminerie et s'y fait enterrer dans le costume de l'ordre. En 1367, réunion à Sens des Etats-Généraux auxquels Charles V assiste. En 1371, Beton de Marcenat, seigneur de Marnesse, est nommé premier bailli de Sens et d'Auxerre après l'acquisition du comté d'Auxerre par le roi. En 1374, la ville démolit la chapelle Saint-Louis des Jacobins, située entre les portes Saint-Didier et Saint-Antoine, pour élever une tour fortifiée sur le pont d'Yonne. En 1377, de décembre à mars, on place à la tour Saint-Etienne l'horloge que la ville a commandée à Pierre Melin, *horlogeur* du roi; les frais d'installation s'élèvent à 2.226 livres; le roi paie l'horloge 500 francs d'or. On sait que le guet montait la garde dans cette tour. Le 8 juin 1420, les rois de France et d'Angleterre, en s'emparant de Sens, remplacent le gouverneur Guitry par Blanchet Broque, seigneur de Châtillon-sur-Loing. Guy de Bar, seigneur de Presles, remplace Broque mort en 1421, pour le compte de l'Angleterre qui garde Sens jusqu'en 1429. Le comte de Salisbury, qui succède à Guy de Bar, bat de la fausse monnaie. Guillaume Juvenal des Ursins, baron de Troisnel, est bailli de Sens de 1441 à 1444, avant de devenir chancelier de France. Charles de Melun, bailli de Sens en 1464, est chargé de la garde de Paris et de la Bastille par Louis XI qui le fera décapiter aux Andelys en 1468; Son frère Antoine de Melun, seigneur de Nantouillet, est à son tour bailli de Sens en 1465. De 1472 à 1474, la méchanceté d'un apothicaire du nom de Le Goux, qui dénonça les Sénonais auprès de Louis XI faillit amener le sac de la ville par le général comte de Beaujeu, Pierre de Bourbon, seigneur de Gien, gendre du roi; mais la soumission des habitants attendrissent ce prince et sauvent Sens. En 1537, le chanoine Philippe Hodoard fonde le collège de Sens dans l'ancien Hôtel-de-Ville où il resta jusqu'en 1623. La ville construit en 1531, en bois, l'aqueduc qui amène l'eau en ville et en 1556 en pierre. En 1559, un arpentage de la ville donne une superficie de 80 arpents y compris les murailles. En 1561, Robert Heinard, lieutenant-criminel, est nommé maire. Le 15 mars 1563, Charles IX passant par Sens, reçoit les doléances des catholiques et des huguenots il impose l'obligation aux deux partis de vivre en paix, et par lettres-patentes du 2 décembre suivant il ordonne que toutes les armes doivent être déposées aux couvents des Cordeliers et des Jacobins dont une clef sera remise au maire qui gardera aussi les clefs de la ville. En 1567, siège de Sens par les protestants qui détruisirent l'église des Cordeliers et pillent l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif. La même année, le chanoine Nicolas Fritard construit l'hôpital des Pestiférés avec les démolitions d'une ancienne chapelle dite de Saint-Thibault. En 1570, le maire achète de l'abbé de Saint-Pierre-le-Vif sa maison des Tournelles pour y installer le collège. En 1578 on construit le nouvel Hôtel-de-Ville qui avait été transféré dans le logis des Quatre-Murs acheté aux Cordeliers en 1375. Antérieurement les assemblées communales avaient eu lieu aux Halles, puis à la porte de Saint-Pregts, dite porte Commune, acquise en 1283. En 1590 a lieu le premier siège de Sens. En 1623, les Jésuites, qui s'établissent à Sens, reçoivent la direction du collège de la ville qui leur abandonne la maison des Tournelles. En 1608, Jacques Taveau, second fils de Balthazar, avocat au bailliage, publie un volume sur les « Vies des Archevêques de Sens ». En 1656, Cantien Garot, seigneur de Palteau, Armeau et Dixmont, etc., est nommé capitaine-gouverneur de Sens, bailli et châtelain de la grosse Tour de Sens. En 1666, Bénigne d'Auvergne de Saint-Mars, seigneur de Palteau, Dixmont, Armeau, maréchal de mousquetaires, gouverneur de la Bastille et du Fort de l'Ecluse, est nommé gouverneur de la ville et de la grosse Tour de Sens. En 1680, Nicolas Balocier et demoiselle Cécile-Guillaume de Marsangy fondent un hôpital pour les orphelines. Des lettres-patentes en date d'avril 1713 confirment l'institution d'un hôpital général fondé en l'église de Sens par Yves Le Chapelier, archidiacre de Melun, et Nicolas Delon, curé de la Madeleine. En 1741, mission du Père Bridaine à Sens, qui marque l'origine des Congrégations d'hommes et de femmes; en 1749, la prévôté royale de Sens est supprimée. On inhume au chœur de la cathédrale le Dauphin, fils de Louis XV, le 29 décembre 1765 et Mme la Dauphine, le 23 avril 1767.

Après la Révolution. — L'Assemblée municipale s'était installée en 1822 dans l'ancien hôtel Vezou où elle tint ses délibérations jusqu'en 1904. Entre temps, elle s'occupait de la construction d'une maison de ville digne de Sens. Le projet des architectes Dupent et Poivert fut approuvé et l'Hôtel-de-Ville actuel fut élevé en 1903,

flanqué d'une tourelle d'angle que surmonte un campanile. L'entrée est monumentale. L'escalier est de même et dans les salles on peut admirer les plafonds de Cavallier-Coll et les panneaux de Mangonnot. En 1854, le collège de garçons était transformé en lycée. La ville possède aussi un collège de filles, une école professionnelle et des écoles primaires supérieures. Le Marché couvert fut édifié en 1880 sur l'emplacement de l'ancien hôpital que la halle aux blés occupait déjà depuis 1790. En 1834, on avait fondé une Caisse d'Épargne qui, après avoir eu à son usage une salle de la Mairie, puis la maison de la rue Jean Cousin, a pris possession de son hôtel en 1902, boulevard du 14-Juillet. Notons enfin les statues du baron Thénard (1777-1857) et du célèbre Jean Cousin.

La Bibliothèque et Le Musée. — La bibliothèque compte environ 30.000 volumes et 300 manuscrits. Le musée, qui occupe rue Regnaud les anciens locaux de la Mairie, comprend un musée lapidaire, une salle de peinture, une salle de sculpture; une salle de collections, etc. Le musée lapidaire compte environ 5 à 600 inscriptions gallo-romaines; il faut en retenir les tablettes votées par la ville en l'honneur du consul Lucipin (367); elles portent la première inscription chrétienne. Toutes ces pierres ont été découvertes dans les fondations des anciens remparts ou de la Motte du Ciar. Une autre de ces inscriptions, sorte d'ex-voto en l'honneur de la maison de l'empereur Auguste, mesure 12m18 de longueur. Avec quelques pierres on a pu reconstituer une partie de l'ancienne façade des Thermes.

Dans la salle des sculptures on remarque des oeuvres des artistes du pays : un socle de la statue de Paul Bert par Peynot, le Remords par Guillot, l'Ivresse par Moreau, Jeanne d'Arc écoutant les voix par Lefeuvre, un buste de Gaulois par Aley, etc. En peinture, on note Judith et Holopherne par le Guide, un Combat de cavalerie par Salvator Rosa, une Nymphé endormie par Louis David, etc. (Voir la Brochure Sens et le Sénonais qui est attribuée à M. P. Heuré, conservateur du musée). Parmi les collections, des moulages, des dessins, des estampes etc., ont pour auteurs des artistes locaux. On relève aussi des reproductions des oeuvres de Jean Cousin et une gravure du Jugement dernier d'après le célèbre tableau du Louvre. Le musée Jean Cousin est naturellement situé dans la rue de ce nom à l'un des bouts de laquelle on montre une maison dite d'Abraham dont une colonne de bois est sculptée d'un arbre de Jessé (XVI^e siècle).

Les Anciennes Arènes. — Les arènes romaines de Sens mesuraient dans le grand arc réservé aux gladiateurs 71m 40 alors que l'amphithéâtre de Nîmes n'avait que 70 mètres. On peut faire le tour des arènes de Sens par la rue des Arènes dont les maisons en bordure dessinent la forme elliptique tandis que les jardins conservent l'inclinaison naturelle des gradins. On relève encore les noms anciens de « Clos des Arènes » et de « Champ-des-Martyrs ». Mais il ne reste pas pierre sur pierre de l'enceinte dont les matériaux ont servi à la construction des remparts de la ville.

Les anciens remparts. — Au confluent de l'Yonne et de la Vanne était la ville basse du temps des Romains, le sol est en béton très dur. On y voit des excavations de colonnes, un pan de murs, l'emplacement des murs de circumvallation. Là aurait été le château de César. Le nom de la Motte du Ciar demeure encore; mais cette dernière forteresse n'est que de la fin du XI^e siècle. L'ancien emplacement de ce que les historiens ont appelé Agendicum, reste inconnu. L'enceinte dont il s'agit ici est celle qui a été construite au IV^e siècle au moment de l'invasion des Barbares. Elle coïncide avec la construction des tombeaux païens. L'enceinte en pierre de taille et en moellons, haute de 8 mètres, était flanquée de vingt-trois tours. En 1358, les fossés furent creusés et au XVIII^e siècle ils furent comblés. Elle compta huit portes. La porte Notre-Dame n'a été détruite qu'en 1832. On ajouta quatre nouvelles tours en 1486.

Les Eglises avant 1789. — Dès le premier siècle, saint Savinien et saint Potentien vinrent évangéliser les masses dans le Sénonais. Ils furent reçus à Sens dans la maison d'un riche habitant du nom de Victorin qui habitait à l'extrémité du faubourg Saint-Savinien appelé alors le « vicus » de Sens. Ils étaient accompagnés d'un chrétien du nom d'Altin dont saint Savinien fit le premier évêque d'Orléans comme lui-même fut le premier évêque de Sens. Quand il fut martyrisé avec son hôte Victorin, Potentien le remplaça à la tête des chrétiens de Sens. Un siècle plus tard, vers 170, sainte Colombe vint d'Espagne à Sens où elle fonda un monastère. Sainte Colombe a laissé des Actes qui sont le premier monument écrit de l'église de Sens. A partir des V^e et VI^e siècles, les établissements religieux se multiplièrent et au XVIII^e siècle, Sens comptait la cathédrale, l'abbaye de Saint-Jean qui était réunie à l'archevêché ainsi que le chapitre Saint-Laurent; l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif l'abbaye de Saint-Remi, disparue, mais dont La manse abbatiale avait été réunie en 1679 aux Prêtres de la Mission de Versailles et la manse conventuelle donnée aux religieux de Saint-Pierre-le-Vif; l'abbaye de Sainte-

Colombe; l'abbaye de Saint-Paul; l'abbaye de filles de Saint-Antoine ou de la Pommeraye transférée de la Pommeraye à Sens. Elle payait à l'Hôtel-Dieu un loyer annuel de 600 livres pour leur maison conventuelle; le couvent des Célestins, disparu, avait été réuni au grand Séminaire et au collège, le couvent des Cordeliers; le couvent des Carmélites; le couvent des Annonciades; le collège; le grand Séminaire; l'Hôtel-Dieu de Sens; les Orphelines ou Filles de la Providence; le prieuré de Notre-Dame du Charnier; le collège des Treize-Prêtres.

La Cathédrale. — Il paraît que la tradition sénonaise soutient que la cathédrale primitive a été élevée sur l'emplacement d'un temple païen détruit par saint Savinien. Celui-ci aurait construit trois chapelles sur cet emplacement une chapelle de la Vierge, une chapelle de saint Etienne et une chapelle de Saint-Jean-Baptiste. La chapelle centrale de Saint-Etienne, agrandie par l'archevêque saint Anastase (972-999) aurait été consacrée comme cathédrale par l'archevêque Sévin en 982. Il ne reste rien du style latin de ces édifices. On attribue à Sens (Voir Th. Mémain, histoire et description de Sens) la gloire d'avoir inauguré le style ogival en France. Ce n'est point exact suivant nous. Le style ogival est d'origine picarde. La première innovation de ce style eut lieu à Morienvall, petite commune de l'Oise. Ensuite, l'abbé Suger, remaniant la basilique de Saint-Denis vers 1150 employa le nouveau style dans la restauration. La Picardie et l'Ile-de-France précédèrent dans cette voie la Champagne qui elle-même précéda la Bourgogne. La cathédrale de Sens doit d'avoir été une des premières églises ogivales de la région à l'annexion du Sénonais à la couronne.

M. Th. Mémain pense que la cathédrale actuelle fut commencée en 1124. Voici à cet égard l'opinion de M. Viollet-le-Duc : « Saint-Etienne de Sens est contemporaine de la cathédrale de Noyon; mais moins élégante en l'art nouveau, l'ampleur de ses constructions romanes comme à Langres, mais des colonnes accouplées suivant les rayons de pilastres cannelés; le système de la voûte ogivale française est adopté dans les bas-côtés. Autour du sanctuaire, ce n'est pas une simple rangée de colonnes comme à Langres, mais des colonnes accouplées suivant les rayons de la courbe; elles alternent avec des piles plus fortes formées de faisceaux de colonnettes. Tout son système de piliers est pareil. On ne sait exactement pas quand la cathédrale fut commencée. Ce qu'on sait, c'est qu'elle était en pleine construction de 1144 à 1168 sous l'épiscopat de Hugues de Toucy. »

La cathédrale de Sens, commencée dans le style roman, faisait dans la seconde moitié du XIIe siècle, après Suger à Saint-Denis, une première application du style gothique primaire dans sa chapelle de la Vierge dont le pape Alexandre III, exilé en France, consacra l'autel le 19 avril 1164 huit jours avant de consacrer la nouvelle église de Sainte-Colombe bâtie dans style ogival de transition aussi. La cathédrale était toujours en construction en 1164. Son architecte, Guillaume de Sens, qui fit le plan de l'église de Cantorbéry, tenta d'appliquer de son mieux le style ogival aux bas-côtés et aux parties élevées de l'édifice. Le concile de Sens de 1140, qui condamna Abélard, se tint dans la cathédrale en construction. Les nefs ne furent achevées qu'en 1168. Avec les deux primitives chapelles restantes de son chevet, cela faisait un ensemble encore privé de transepts qui sont de la fin du XVe siècle. La chapelle absidale date de 1206. Dans le même temps, Philippe-Auguste faisait élever la tour du nord, dite tour de plomb, qui fut démolie en 1845; la tour du sud fut reconstruite en 1267 par l'archevêque Pierre de Charny. Elle ne tarda pas à s'écrouler. Les réparations et la construction de la nouvelle tour avec son campanile ne fut achevée qu'en 1537. Elle a été frappée par la foudre le 30 août 1912. Elle contient encore les deux fameuses cloches qui y furent placées au XVIe siècle et qu'on appelle la Savinienne et la Potentielle en souvenir des deux apôtres Savinien et Potentien dont nous avons parlé. Ces deux cloches pèsent respectivement 15.583 et 13.800 kilogrammes.

On a dit que la cathédrale, à peine construite, avait été dévorée par un incendie en 1184 et qu'elle fut restaurée sous le règne de Louis-Philippe, c'est-à-dire au commencement du XIIIe siècle. Voici encore l'opinion de Viollet-le-Duc à cet égard :

« Les hautes voûtes du chœur, dit-il, et de la nef furent refaites après un incendie dont les traces furent constatées lors de la restauration de la basilique en l'année 1868. Ces voûtes furent refaites vers la fin du XIIIe siècle. Le foyer le plus intense paraît avoir été dans les combles des bas-côtés nord atteignant les hautes voûtes par les fenêtres de l'étage supérieur et par les galeries du triforium. Les transepts ont été faits entre 1490 et 1504. La rosace du transept nord a été commencée par le doyen Gabriel Gouffié décédé en 1519. Deux jubés masquaient les beautés du chœur, ils ont été supprimés en 1868. C'est vers ce temps-là que l'on substitua des chapelles funéraires aux grandes chapelles latérales. »

Les Portails. — Il faudrait un volume pour décrire minutieusement l'édifice qui nous occupe. Sa façade est flanquée de deux tours, mais celle de gauche est restée amputée depuis l'accident de 1845, tandis que celle de droite vient d'avoir son campanile endommagé par la foudre. Ses trois riches portails sont séparés par des contreforts et surmontés au premier étage, derrière la tribune des orgues, de trois baies et, au second, d'étagères

d'arcatures, ajourées ou non et reliées par un groupe du Christ bénissant sculpté vers 1845 par Maindron, l'ensemble couronné d'une balustrade et d'une statue au niveau de la tour de gauche. Une autre galerie court autour de la tour de droite, au pied du campanile. Elle est ornée de dix statues de Maindron représentant les archevêques qui ont aidé à la construction de la cathédrale Savinien, Potentien, Anastase, Atalde, Sévin, H. Sanglier, G. de Champagne, Guy de Noyers, Gauthier Cornut et Guillaume de Brosse. On y arrive par 203 marches; puis de là au haut du campanile, il y en avait encore cent trente-trois.

Le portail central s'enfonce sous un porche dont les douze niches latérales étaient occupées jadis par les statues des Apôtres. Le trumeau sculpté de rinceaux, porte la statue de saint Etienne armé du livre des Ecritures. La porte à deux battants s'ouvre dans une embrasure ornée de 48 médaillons illustrés de sujets emblématiques. Au-dessus de ces médaillons sont d'un côté les cinq vierges sages et les cinq vierges folles. Les panneaux du tympan racontent la vie de saint Etienne et les voussures sont sculptées d'anges, d'archanges et d'autres théories célestes. La baie qui surmonte ce portail et qui est une verrière aux armes du cardinal Bernadou (1890) s'élève entre deux médaillons de la Jérusalem céleste.

Les portails latéraux sont à une seule porte. La Vie de saint Jean-Baptiste décore le tympan du portail de gauche. Les anciennes statues d'Elie, Jérémie, Hérode, Hérodiade, Salomé et saint Jean, qui flanquaient la porte, ont disparu; mais il reste les figures allégoriques de la Générosité et de l'Avarice. Le portail de droite montre au tympan le Triomphe de la Vierge auquel les anges des voussures paraissent assister. Il ne reste que des figures informes des vingt-deux statuette qui représentaient autrefois des personnages de l'Ancien Testament. Est également mutilée à droite de ce portail la statue de Philippe VI de Valois que l'archevêque Guillaume de Brosse avait fait placer là pour remercier le roi d'avoir sauvé les droits du clergé, contestés par le juriste du XIIIe siècle, Pierre de Cugnères. La caricature de ce dernier, faite également, est devenue célèbre dans le peuple sous le nom de Jean du Coignot. Sa tête grimaçante avait été sculptée à un pilier de la cathédrale et serrée entre deux colonnes pour surexciter l'hilarité.

Les deux portails flamboyants du transept dits d'Abraham au nord et de Moïse au midi ont été faits par Martin Chambiges, sculpteur troyen, celui-ci de 1490 à 1501 et celui-là de 1501 à 1504. Ils sont ainsi appelés parce qu'ils ont leurs frontons triangulaires ornés de crosses. Ils sont respectivement dominés par une statue d'Abraham et une statue de Moïse. Le portail du nord est à deux battants, celui du sud à un seul. Leurs voussures sont surmontées d'un arc en accolade dans le style de l'époque, orné de crochets et flanqué de pilastres. Leurs façades percées d'une rosace d'une très grande valeur sont décorées de petites arcatures qui se répètent aux lanternons des pinacles.

L'Intérieur.— A l'intérieur, le transept coupe la cathédrale en deux parties égales ayant chacune 14 travées. Sept massifs de colonnes alternent avec sept piliers qui sont à triples colonnettes au sud et à deux colonnes jumelles au nord. Les moulures, les gorges et les griffes des bases indiquent leur âge XIIe et XIIIe siècles. Leurs chapiteaux sont plutôt du XIVe que du XIIIe; de même les baies géminées qu'enveloppe un tore XIVe. Ces baies géminées se reproduisent en petit dans la galerie du triforium qui fait le tour de l'enceinte. Ces détails expliquent que M. Viollet-le-Duc fixe à la fin XIIe la restauration qui suivit l'incendie destructeur que nous avons noté. Le style de chaque bas-côté ressemble au style de la partie de la grande nef correspondante. Les voûtes sont à peu près uniformes quant au goût gothique. Le transept nord appartient au XVe avec ses ornements Renaissance.

Le chœur est flanqué de quatre latéraux dont deux jouent le rôle de déambulatoires. Ainsi que les chapelles latérales de la nef et les sept chapelles rayonnantes du sanctuaire, le chœur est défendu par des grilles en fer forgé, parmi lesquelles il en est plusieurs qui sont surmontées de chiffres écussonnés ou d'armoiries. Des trois belles chapelles du chevet, le XIIIe et le XIVe siècles dominent dans celle de Saint-Savinien au centre; le XVIe dans celle de droite. Le tombeau du Dauphin et de Mme la Dauphine, père et mère de Louis XVI, Louis XVIII et Charles X, décore celle de Sainte-Colombe à gauche. Sur les murs nus des latéraux on relève de nombreuses arcatures décoratives allant du roman au XVe siècle. C'est jusque dans les transepts une vraie tapisserie de dessins en pierre. La chapelle Saint-Jean se termine en rotonde.

Les deux travées du sud vers le portail ont été refaites à la fin du XIIIe siècle après la chute de la tour qui les surmonte. Elles appartiennent à la chapelle Saint-Eutrope, restaurée en 1530 aux frais du chanoine Nicolas Richer, de Thorigny-sur-Oreuse, par son neveu Fritard. La verrière, qui représente la légende de saint Eutrope, est l'œuvre de Jean Cousin qui était marié avec une sœur du chanoine dont le frère fut chancelier de France et ambassadeur. Jean Cousin est natif de Soucy, près de Sens. Resté veuf jeune, il se remaria avec Christine Nicole Rousseau, la fille du lieutenant-général de Sens. Veuf de nouveau, cette fois avec une fille, Marie, il épousa, en troisièmes noces, Marie Bouvier dont le grand-père, Jean Bouvyer, était un officier anglais fixé en France. On attribue encore à Jean Cousin le vitrail de la Sybille de Tribur.

Il y a à noter d'autres verrières et d'autres vitraux que ceux de Cousin. (Voir Brullée Description des verrières de la cathédrale de Sens). Retenons-en celles des transepts (XVIe). Au transept nord, c'est la verrière de Gouffié. Elle représente la vision dans laquelle l'ange Gabriel montre au prophète Daniel le Fils de l'Homme, son origine, sa vie et son triomphe sur l'Antéchrist. Les deux verrières les plus rapprochées racontent l'histoire d'Abraham et celle de Joseph. On sort de là par le portail d'Abraham. En face, au transept sud, c'est le portail de Moïse qu'éclaire la grande et superbe verrière du Jugement dernier, avec le Paradis et l'Enfer et la vie de saint Etienne. Ses voisines racontent l'histoire de saint Nicolas et montrent un arbre de Jessé, etc. Tout cet ensemble est de l'école de Troyes représentée par les peintres sur verre Balthazar Godon, Jean Verrat, Voirin et Liévin. Dans le collatéral sud on peut voir des vitraux de la fin du XIIe ou commencement du XIIIe qui datent des débuts de la peinture sur verre.

Le mobilier d'art. — Il faut relever quelques autres oeuvres artistiques :

- 1) les statues en pierre de la Vierge à la Chaise (XIVe) et de Thomas Becquet;
- 2) des tableaux comme la Résurrection du fils de la veuve de Naïm;
- 3) le Martyre de saint Savinien, groupe du XVIIIe siècle sculpté par Hermand
- 4) à côté du monument du dauphin les bas-reliefs du soubassement de l'ancien monument du cardinal Duprat (XVIe);
- 5) les statues agenouillées de l'ancien monument des archevêques, les frères Jacques et Jean du Perron (1636);
- 6) le monument du cardinal Bernadou (1898) placé dans la chapelle Saint-Martial fondée en 1346 par le pape Clément VI, où se voit un retable donné en 1531 par le chanoine Richer et son neveu Fritard;
- 7) un baptistère en pierre de forme ovale (XIVe);
- 8) le baldaquin du chœur abritant le grand autel et supporté par quatre colonnes de porphyre (oeuvre de Servandoni 1742), provenant des douze colonnes qui entouraient, sur la place de la Victoire à Paris, la statue de Louis XIV; les huit autres colonnes sont à Châlons-sur-Marne. Les quatre colonnes de Sens ont été données par Louis XV en échange d'une table d'or. Près de là est une inscription marquant le caveau du dauphin et de la dauphine;
- 9) un retable en pierre adossé à un pilier de la nef. Il est de style flamboyant et, avant d'être endommagé par la Révolution, il faisait corps avec un ancien tombeau élevé par l'archevêque Tristan de Salazar (1519-1530) à ses parents;
- 10) la grande chaire en bois sculpté, au dossier, de crosses dorées (1872).

Il faut rappeler ici les tombes de cuivre du XIIIe siècle, détruites à la Révolution celles des archevêques Henri Sanglier XIIe siècle, Pierre de Corbeil, Gaultier-Cornut, Pierre de Charny, etc. (XIIIe siècle); celles de l'archidiacre Louis de Melun (1509), Robert de La Fontaine (1533), etc.

Le Trésor de la cathédrale. — Le Trésor de la cathédrale est un des plus riches de France. Nous y avons noté en passant un reliquaire en ébène de saint Loup; un buste de Catherine de Sienne (XIIIe siècle); un bas-relief d'argent reproduisant le sacre de saint Potentien par saint Savinien: l'anneau du Pape Grégoire XI (1378); des tapisseries de Flandre reproduisant l'Adoration des Mages, le Couronnement de la Vierge, Esther devant Assuérus, etc., etc.; une grande tapisserie de haute-lisse d'Arras racontant l'histoire de Judith et d'Olopherne (XVIIe siècle); la chasuble de saint Ebbon (VIIIe); le manteau royal donné par Charles X; un coffret byzantin du Xe siècle; des émaux champlevés dont un saint Pierre entendant le chant du coq; un reliquaire à trois branches dit du sang de saint Etienne; l'anneau de saint Loup (VIIe siècle); un Evangélaire contenant les serments des Evêques, etc.

A gauche de la place de la cathédrale, au nord-ouest de l'édifice, était jadis le cloître des chanoines. Le nouvel Hôtel-de-Ville occupe une partie de cet emplacement.

Le Palais synodal. — A droite de la cathédrale, c'est-à-dire au sud on voit un monument qui paraît en être le prolongement. C'est l'ancien palais synodal construit en 1231 par l'évêque Gauthier Cornut qui a dû le restaurer après la chute de la tour sud de la cathédrale en 1267. Il a été restauré de 1856 à 1865. Les Etats-Généraux de Sens s'y sont réunis en 1367. Le 26 août 1874, le cardinal de Bernadou y présida un synode. C'est un édifice éclairé par six géminées à rosaces qui séparent cinq contreforts s'effilant en élégants pinacles dont les gâbles abritent les cinq hautes statues des saints Etienne, Savinien, Potentien, de l'archevêque Pierre de Charny et saint Louis. Il fléchit le genou et a les mains jointes; couronne en tête, il est vêtu d'une tunique. Au-dessus de

l'édicule, qui supporte la statue s'élançant les tourelles crénelées d'un château à plusieurs étages et à fenêtres grillées. D'aucuns croient qu'il figure le château de Damiette où le roi fut incarcéré après Mansourah.

Ce palais, qui fut témoin du tournoi philosophique de saint Bernard avec Abélard, où furent célébrées les fêtes du mariage de Saint-Louis avec Marguerite de Provence, a échappé aux démolisseurs grâce à ses affectations diverses au temps de la Révolution, il fut en effet tour à tour corps de garde, bureau municipal, halle aux poissons.

Viollet-le-Duc a eu l'honneur de restituer dans sa physionomie primitive, ce monument historique où se réunirent les anciens vassaux, les dix-huit conciles et les dix synodes de Sens de 1239 à 1761.

Au rez-de-chaussée était la grande salle de l'officialité. Elle est ornée d'une grande cheminée et de colonnes courtes soutenant les voûtes. Elle comprend encore une petite annexe qui devait servir soit de geôle, soit de corps de garde. Une ouverture pratiquée dans la voûte sur laquelle est construite la salle d'audience de l'officialité introduit dans les cachots du sous-sol. Aujourd'hui le rez-de-chaussée n'est plus qu'un musée lapidaire qui se compose de tous les monuments, de toutes les statues, de tous les débris au rebut de la cathédrale dans le passé, comme l'ancien jubé et ses statues symboliques de la Foi, de la Justice, etc.

Un large escalier de pierre conduit du rez-de-chaussée à la salle du premier étage. C'est la salle synodale qui comprend toute la largeur de l'édifice et que des colonnes isolées des murs entourent. On voit tout autour de la salle une galerie de sièges de pierre rappelant un des procédés d'architecture des IXe et Xe siècles. Ces sièges devaient orner la salle primitive, que la chute de la tour méridionale de la cathédrale écrasa. Elle s'orne d'une galerie de tableaux dont un grand qui représente Saint-Louis et son frère Robert portant la couronne d'épines en dépôt à la cathédrale.

Les vitraux en grisaille ont été exécutés par les frères Vaissière de Vézelay.

Le Palais de l'Archevêché. — Le palais synodal se relie à l'est avec l'ancien palais de l'archevêché. Un passage sous voûte met en communication la rue avec les jardins, de l'archevêché et le portail de Moïse. De hautes grilles aux armes du cardinal de Luynes, qui les fit construire en 1762 pour le chœur de la cathédrale, bordent les jardins. Ce palais qu'une jolie frise à coquillages armoriés orne à la hauteur de son premier et unique étage, a été construit au commencement du XVIe siècle par les archevêques Tristan de Salazar et Etienne Poncher. Il a été refait du côté de la cour après l'incendie de 1683. Le cardinal Louis de Bourbon a bâti le corps de logis du jardin et Mgr de Longueval a restauré la chapelle en 1742.

Depuis la loi de Séparation de 1905, qui a contraint l'archevêque à changer de domicile, le palais a été mis sous séquestre. Lors de la répartition de la mense archiépiscopale, ces bâtiments, à défaut d'association culturelle, ont été attribués à l'Etat. Or, un avis a été placardé à la Mairie, le 28 août 1912 pour annoncer une enquête administrative au sujet d'un projet d'acquisition de ces bâtiments par la ville qui voudrait les utiliser pour un musée. L'Etat laisserait le tout à la ville pour 25.000 francs.

L'Eglise de Notre-Dame est l'église paroissiale du faubourg Saint-Savinien. C'était autrefois une chapelle d'un couvent de Pénitents de l'ordre de Saint-François-d'Assise. Dans ce faubourg, riche en antiques monuments, on l'appelle encore à tort la chapelle de Saint-Savinien. C'est un édifice à fronton triangulaire et à chevet en cul de four qui, après une restauration dirigée par M. l'abbé Girault, aujourd'hui vicaire général, a été consacré de nouveau en 1891. L'intérieur ne compte qu'une nef. Le style ogival domine; il est mêlé de fin XVIe siècle dans certaines baies cintrées à vitraux. Deux arcades ornementales encadrent l'une un maître-autel en pierre de goût XIIIe et l'autre un second maître-autel XVIIe à colonnes ioniques. On note un Evangélaire sur la chaire et deux inscriptions dont une d'une famille de Montfleury et l'autre rappelant que les cœurs du comte et de la comtesse de Verrière ont été déposés dans le sanctuaire.

L'église de Saint-Savinien tire son nom du premier archevêque de Sens. Sa crypte a été bâtie sur l'emplacement de la maison de Victorin qui donna l'hospitalité aux saints Savinien, Potentien et Altin. La pierre de l'autel est formée de trois carreaux juxtaposés imprégnés de taches que le baron Thénard a analysées. Il a conclu que c'étaient des taches de sang humain. La tradition attribue ce sang à saint Savinien, martyrisé à coups de hache près de la chapelle de ce nom au pied de l'autel où il officiait. Les pierres de l'autel ont été portées dans la crypte et on a élevé sur le lieu du martyr une croix commémorative. Une inscription se trouve à la Bibliothèque disant que le saint a été martyrisé à la veille des ides de janvier. Non loin de cette croix s'éleva plus tard la célèbre abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, fondée au VIe siècle par sainte Théodechilde, petite-fille de Clovis, qui devait mourir abbesse de Jouarre. L'abbaye fut remplacée par un couvent de religieuses du Bon-Pasteur, que la loi sur les Associations a fermé et à qui la garde de l'église de Saint-Savinien est confiée.

C'est une église à trois nefs, élevée en 1068 sur l'emplacement de la primitive église. Les collatéraux ont été refaits au XIX^e siècle en respectant les anciennes travées et les petites baies romanes. Le bas-côté est même partiellement séparé de la nef par une paroi. Les portions anciennes sont les petites baies, le petit portail, les grosses colonnes à tailloirs du carré de la croix qui soutiennent le clocher. On y note des piliers rectangulaires à tailloirs de l'ordre de Citeaux, un tore roman en torsade, des chapiteaux XI^e carrés et sculptés de feuilles intaillées, des travées jumelles reposant sur une colonne centrale élevée sur base carrée à griffes. L'abside se termine par un mur plat percé de trois baies romanes égales ornées de vitraux qui montrent le Christ ressuscité et les saints Savinien, Potentien, Victorin et Altin. Dans la crypte située sous le chœur, l'autel est éclairé par une baie romane ornée d'un médaillon ovale où saint Savinien ressort en bleu ciel. On relève plusieurs inscriptions latines relatives aux premiers martyrs sénonais. L'une dit : « *Dans la crypte de cette église sont honorés les martyrs du Christ, Savinien, Potentien et Eodald, qui y sont inhumés. Le corps de Sérotin à été placé dans une autre basilique, mais dans le même cimetière* ».

L'église a été sauvée à la Révolution par Simon-André Blanchet qui l'a rendue au culte en 1797.

L'Église de Saint-Jean. — Dans le même faubourg dont l'église de Saint-Savinien occupe l'extrémité, il faut visiter encore l'église de Saint-Jean, transformée à l'usage de l'Hôpital et qui était jadis l'église de l'abbaye de Saint-Jean de Sens, fondée vers 515 par saint Eracle. Le monastère, reconstruit vers 1111 devint l'asile des Genovains avant la Révolution, il reste du monastère affecté à l'Hôtel-Dieu, le cloître carré bordé de portiques le long de trois de ses côtés dont chacun compte huit arcades; le quatrième est fermé par une grille et une porte de sortie par où les malades peuvent se rendre à l'église Saint-Jean. Ses trois portails restaurés s'ouvrent dans trois curieuses nefs de la Renaissance, dont la majeure, à colonnes monolithes, s'élève très haut. Cinq baies dont un triplet et un quadruplet éclairent sa voûte à arêtes prismatiques. La forme triplet des baies abonde dans cette enceinte, tant dans les nefs qu'au chevet et à la chapelle pour bien marquer que la restauration a tenté de conserver son style XIII^e siècle à cet édifice de grande allure. Les bas-côtés ont été refaits dans le style du XVI^e. Le déambulatoire revêt la forme portique au chœur de la chapelle. Les piliers sont flanqués de colonnettes XIII^e dont les arcades ogivales soutiennent un étage d'arcades en plein cintre simulant un triforium. Le déambulatoire sépare le maître-autel de la grande chapelle à cinq côtés du chevet, où l'on remarque trois triplets surmontés de trois oculi et d'une galerie de quatorze arcatures ornementales. Le maître-autel est encadré de quatre hauts piliers à colonnes XIII^e dont la colonne antérieure s'élève jusqu'à la voûte qui est ornée de pendentifs. Il n'existe plus ni transept, ni clocher.

L'Église Saint-Didier. — Sur le boulevard du Mail est une très modeste église consacrée à Saint-Didier. L'entrée est dans le bas-côté. Les huit baies qui l'éclairent sont ogivales; mais l'intérieur rappelle le XVII^e et le plafond est plus ou moins récent. On y relève une inscription en l'honneur d'une bienfaitrice qui porte le nom célèbre à la fin de l'ancien régime de Maupeou : Adélaïde-Victoire Maupeou est une Sénonaise (1821-1891).

L'Église de Saint-Maurice. — Cette église, située près du pont de l'Yonne, a perdu son ancienne abside dont on a eu besoin pour élargir le lit de la rivière. Il reste les absides de la transition fin XIII^e des chapelles latérales des bas-côtés qui, quoique éclairés par de vieilles baies XII^e siècle, ont l'aspect de la Renaissance. Les piliers aux chapiteaux XIII^e sont anciens; mais une sur-œuvre a transformé la partie supérieure de l'édifice en un style Renaissance dont les voûtes à arêtes prismatiques reliées par des liernes sont ornées de pendentifs. Dans le latéral nord on remarque des arcatures ornementales biseautées. Le portail nord XIV^e est trilobé.

L'ameublement est riche. Le maître-autel provient de la chapelle de la Vierge de la cathédrale. On remarque en outre un bas-relief en pierre de Marie-Madeleine dans le désert (1567). A côté est le reliquaire de saint Fort, de saint Guinefort et de leur sœur Aveline. Une statue équestre de saint Maurice a été classée. On note encore une statue en pierre de saint Front et un panneau sculpté de l'ancienne chaire.

L'Église de Saint-Pierre. — Cette église s'appelait, d'après la forme de son clocher, Saint-Pierre-le-Rond pour la distinguer de celle de Saint-Pierre-le-Donjon qui n'existe plus. Celle de Saint-Pierre-le-Rond eût d'ailleurs disparu aussi à la Révolution si les citoyens Macé et Thomas ne l'avaient achetée pour en faire un grenier à fourrage. Ils en eurent soin ainsi que du mobilier et, après la Révolution, ils la cédèrent au prix coûtant au curé Rupied qui, sauvé lui-même pour avoir eu l'esprit de se déguiser en charretier, en fit don à la fabrique de la cathédrale en 1797

Saint-Pierre se compose d'une grande nef construite au XIV^e siècle et voûtée en bois au XVI^e; d'un bas-

côté nord fait au XVe au début de la Renaissance. Les boiseries et le retable appartiennent au XVIe. La sacristie a été ajoutée au bas-côté. On constate de nombreux objets classés dont une mise au Tombeau, les grilles en fer forgé marquées A M, les vitraux Renaissance du bas-côté, deux statues en bois de saint Romain et de saint Bernard, un bas-relief en pierre de saint Hubert, une statuette en pierre de sainte Anne.

A noter en outre une Pietà, un saint Sébastien, une Résurrection, en pierre; une statue de moine, en bois; les quatre Evangélistes peints sur bois et deux tableaux une Vierge à la colombe, un saint Pierre délivré par l'ange, et soixante-deux stalles sculptées de la Renaissance.

L'Eglise de Saint-Pregts. — Au temps des Normands, un moine de l'abbaye de Saint-Riquet se réfugia à Sens avec les reliques de saint Pregts, et une église dédiée à ce martyr fut fondée, près de la Vanne. Ayant été détruite par un incendie, son curé, A. Jolly, construisit en 1736 l'église actuelle et plaça dans les niches de la façade d'anciennes statues de saint Pregts et de saint Jean-Baptiste qui furent brisées à la Révolution. Il reste une statue de saint Pregts à l'intérieur de l'église qui n'a qu'une nef voûtée en berceau. Son chœur s'achève en rotonde. On note quelques tableaux intéressants un Christ en croix, saint Ambroise arrêtant l'empereur Théodose.

Autres églises ou chapelles. — L'ancienne église de Sainte-Colombe démolie en 1792, a été refaite de 1853 à 1873, à trois nefs avec une crypte, le tout dans le goût XIIIe siècle de l'ancienne. Aux vitraux, on distingue les portraits de sainte Colombe et du roi Raoul. Toutes les verrières sortent des ateliers de M. Didron.

La chapelle de l'Immaculée-Conception a des verrières peintes par les religieuses. Cette chapelle a été élevée de 1867 à 1873.

La chapelle du Sacré-Cœur a été consacrée en 1880. Ses verrières sortent de chez M. Peur.

Les 91 Communes de l'Arrondissement de Sens **par lettres alphabétiques**

BAGNEAUX (BALNEOLUM)

Cette localité, qui remonte au XIIe siècle, était comprise dans le territoire des abbés de Vauluisant qui en étaient seigneurs. Toutefois l'ancienne église appartenait à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

L'Église nouvelle, qui s'écroule, montre une inscription tumulaire où on lit ces mots « Anno domini MCCIX ». Cette date de 1209 n'est même pas celle de la construction qui est forcément antérieure. L'unique nef, maintenue par des tirants, est voûtée en berceau. Le chœur, précédé d'une sorte de jubé, s'orne de pilastres ioniques qui trahissent une restauration au XVIIIe siècle. On y voit d'ailleurs une pierre tombale de 1687. A noter une litre seigneuriale jalonnée d'armoiries et quelques statues dont deux en pierre.

Les Fiefs. — Sous le nom de « mairies », il existait à Bagneaux deux fiefs Mauny-le-Repos et Maupas, qui étaient, en 1780, la propriété du marquis de Traisnel et étaient soumis à la coutume de Sens. Le marquis y avait droit de haute, moyenne et basse justice.

Le siège de la mairie de Maupas était en la ferme de ce nom. Son district comprenait, outre le dit fief, un moulin à tan et un moulin à foulon.

BRANNAY (BRANNIEUM)

Ce village faisait partie du pagus de Sens et s'appelait « Bradenas au IXe siècle. L'abbaye de Saint-Jean de Sens y fonda un prieuré-cure, puis la terre releva en fief du roi à cause de la grosse tour de Sens. Au XVIIIe siècle, la terre revint à des seigneurs particuliers. M. de Cannay en rendit foi et hommage le 30 avril 1677; il vendit le domaine et le château à M. Guittard. Celui-ci les revendit à François Gilles de Moinville. Après la Révolution, le château de Brannay revint à une mineure, Mlle de Pietrequin, petite-fille de M. de Moinville, laquelle épousa M. de Lallemand de Bar-le-Duc qui revendit ce domaine en détail en 1824. Ce château avait été construit vers 1750 par Gilles de Moinville. Il passa ensuite à M. Retif, chirurgien de Sens, puis à M. Deslions.

La terre de Brannay suivait la coutume de Lorris. Elle comptait deux fiefs : le fief de Champjean, avec haute, moyenne et basse justice, qui relevait de la seigneurie de Dolot, et le fief de Plénoche qui avait un manoir avec une prévôté régie par la coutume de Sens.

L'Église se compose d'une nef très élevée et très large qu'éclairaient d'étroites baies dans le goût du XIIIe; d'un transept, d'un chœur et de l'abside que les châtelains de Plénoche ont refaits ou restaurés dans le même goût XIIIe en 1879-1880. Le portail est flanqué de pieds-droits chanfreinés. On relève un grand bas-relief en bois sculpté des douze apôtres (XVIe siècle). Il est classé. On note en outre un pied de lutrin (XVe); une chaire sculptée en bois; un tableau de Bénédicte Masson (1878) et un saint François d'Assise prêchant aux oiseaux.

CHAMPIGNY (CAMPINIACUS)

Ainsi s'appelait la localité au IXe siècle quand elle faisait partie du pagus de Sens. En 1190, Adam de Troungny était seigneur de Champigny. Cette terre releva ensuite en fief de la terre de Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne). Au XVIIIe siècle le clergé régulier et l'hôtel-Dieu de Sens, l'abbaye de Citeaux et la famille Bernard de Champigny, y acquirent des domaines que la Révolution vendit. Mlle Bernard de Champigny avait épousé le vicomte Testu de Balincourt.

L'Eglise est un mélange du XIII^e siècle et de Renaissance comme L'indique son portail. A l'intérieur, trois grandes nefs. L'abside est à cinq côtés. Toutes les voûtes sont à formerets XV^e et XVI^e siècles avec pendentifs; les arcades sont ogivales au nord et cintrées au sud. Le chœur est entouré d'une grille en fer forgé. La chapelle gauche est de 1519. Elle a été faite par les ancêtres des Bernard de Champigny. La chapelle sud, sous le clocher est du XIII^e ou XIII^e. On note un retable en pierre, orné de cartouches et d'armoiries; deux consoles Louis XV.

On voit plus loin les ruines d'une chapelle XI^e siècle. C'était là le prieuré de la Cour-Notre-Dame. Les baies conservent un caractère roman de transition. Il ne reste plus aujourd'hui qu'une petite grange.

CHAUMONT (CALVUS-MONS)

L'abbaye de Saint-Paul de Sens avait dès la fin du XII^e siècle un prieuré-cure à Chaumont. En 1582, la terre releva en fief de la baronnie de Bray-sur-Seine.

Le Fief des Barres. — On considère Chaumont comme l'ancien fief de la famille des Barres. Nous avons vu, à propos de Dixmont, que Philippe-Auguste était toujours accompagné du chevalier Guillaume des Barres, seigneur des Bordes. Celui-ci serait né au château de Chaumont, qui était alors situé dans la garenne, du côté de Villeblevin. Guillaume lutta à Mantes avec Philippe-Auguste contre Richard-Coeur-de-Lion. En 1190, il se distingua au siège de Ptolémiades en Terre-Sainte. En 1195, il dégagea le roi d'une embuscade près de Gisors. Guillaume fut fait prisonnier par les Anglais et Jean-sans-Terre le renvoya sans rançon à cause de son courage. Il saisit deux fois, à Bouvines (1214) la bride du cheval de l'empereur Othon. Il signa la trêve accordée aux Anglais. Guillaume est décédé en son château de Chaumont et a été inhumé au prieuré de Montbéou, paroisse de Saint-Agnan.

Un de ses successeurs, Pierre II des Barres, seigneur de Chaumont, de Champigny, affranchit les habitants de Chaumont, de Villeblevin, de Villeneuve-la-Guyard, les dispensant de toute taille en échange d'une rente annuelle, suivant les principes de la nouvelle évaluation sociale. Ceci se passait vers 1240. Pierre des Barres suivit saint Louis en Egypte et mourut de la peste à Chypre. Son fils, Jehan, se battit à Damiette et fût fait prisonnier à Mansourah avec le roi. Jehan des Barres repose sur son tombeau entre ses deux femmes, Pétronille et Isabelle.

Un de ses descendants, Jean des Barres, était promu maréchal de France en 1313 par Philippe-le-Bel dont il était le conseiller. La descendance mâle n'a pas d'interruption jusque vers 1480 où l'héritière, Claude des Barres, porta Chaumont en dot à M. de Bufférent. Au XVI^e siècle, le fief des Barres était transféré à Villeblevin. C'est vers le même temps qu'il releva de Bray-sur-Seine.

Henri de Bourbon, prince de Condé, acquit le château et la terre seigneuriale de Chaumont vers 1613. Dans le château actuel, il existe une partie ancienne qui fut habitée par les Condé. Armand de Bourbon-Condé, prince de Conti, les céda en 1665 à M. de Bernage contre une de ses terres du Languedoc. La descendance des Bernage se maintint à Chaumont durant un siècle et demi. En 1800, l'héritière, Aglaé de Bernage de Chaumont porta le domaine en mariage à Guillaume Laligant. En 1818, il fut constitué en majorat au profit du comte d'Huninethun, banquier. Acheté en 1874 par le général de Martimprey, gouverneur des Invalides, il passa en 1890 à M. Chevalier, ingénieur, le père du propriétaire actuel.

L'Eglise appartient au style de transition XII^e siècle. Elle est en partie romane et en partie ogivale. Elle compte un bas-côté sud avec la nef. Son abside est en cul de four. Le transept porte une restauration du XIII^e ou du XIV^e siècle. Les piliers, circulaires ou biseautés, à tailloirs, sont de l'époque. On remarque encore des chapiteaux de la même transition. Le clocher est du même style. Les portails sont ultérieurs. Le grand, avec ses pieds droits et ses dents de scie XIII^e, est le plus ancien; le petit est du XVII^e siècle. A droite de ce dernier, on remarque trois fenêtres géminées et trilobées XIII^e ou XIV^e. Les autres baies ressemblent plutôt au roman.

CHEROY (CHESIACUS)

Chéroy faisait partie au IX^e siècle du pagus et du diocèse de Sens. C'était une des cinq prévôtés royales qui composaient le bailliage de Nemours. Henri Sanglier, huitième archevêque de Sens, remit le prieuré-cure et le domaine de Chéroy au monastère de Saint-Jean de Sens dont il était abbé (1132); mais, Gilbert, troisième abbé de ce monastère, les céda au roi Louis VII en ne se réservant que l'église (1155). Un accord intervint au sujet de

la seigneurie. Elle appartient pour la moitié au roi en nue-propiété et au duc d'Orléans, à titre d'usufruit, comme seigneur apanagiste, par suite de la cession faite à Louis VII; l'autre moitié resta à l'archevêque de Sens comme abbé de Saint-Jean.

On remarque un bâtiment vaste et élevé qui a l'aspect d'une église. C'est le reste d'un ancien couvent d'hommes. Il était désigné avant 1789 sous le nom de « fief de la grande maison ».

L'Eglise aurait été bâtie sur les débris d'un temple de Diane au VI^e siècle. Actuellement l'église est en pleine reconstruction. M. le comte de Ségur y consacre 30.000 f r. Mais on reconstruit une église qui était entièrement de la Renaissance. Elle en remplaçait elle-même une autre des XII^e et XIII^e siècles comme l'indique son portail, flanqué de colonnettes ornées de chapiteaux à larges feuilles d'eau. Entre les colonnettes ont été sculptées trois lignes de besans. Il reste encore dans les fenêtres de la façade des traces de ce style gothique primitif. Les deux portails de droite sculptés de dents de scie appartiennent au XIII^e.

CHIGY (CHIGIACUM)

Le chapitre de Sens possédait cette terre en 1276. Elle passa au XVII^e siècle au chapitre de Troyes qui la garda jusqu'à la Révolution.

L'Eglise est du XIII^e siècle. Elle a été refaite en 1870 dans ce style, à une nef en croix latine. Dans la sacristie, où les Prussiens couchèrent en 1870, est un ancien bahut qui contenait autrefois les objets précieux du culte.

COLLEMIERS (COLLEMERIÆ)

Le premier nom latin de cette localité fut, au IX^e siècle, Collumbarum. Le village appartenait au pagus de Sens. L'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, puis le chapitre de Sens occupèrent le pays. A la Révolution, l'abbaye partageait la seigneurie avec la maison de Polignac.

L'Eglise est en très mauvais état. Une nef et un bas-côté dont les travées retombent sur deux piliers massifs rectangulaires à tailloirs de la transition. Les arcades sont cintrées. Le chœur et l'abside qu'éclaire un triplet sont du XIII^e. On remarque à l'abside trois culs de lampe sculptés XIII^e. Sur l'un d'eux est une statue de la Vierge en pierre, ancienne. L'église a été restaurée au XVII^e siècle.

On remarque à la sacristie quelques fragments d'anciens vitraux. On note encore un maître-autel à colonnes torses XVII^e et une croix.

Les cloches ont été la cause d'un procès. Le maire ayant voulu les sonner pour un enterrement civil, le curé lui intenta un. procès et la commune fut condamnée au franc de dommages-intérêts réclamé par le poursuivant.

COMPIGNY (COMPIGNIACUM)

Les trois abbayes de Vauluisant, de Citeaux et de Preuilly possédèrent ce pays jusqu'en 1789.

L'Eglise est surmontée d'un clocher carré à droite duquel on remarque deux grandes baies cintrées, d'où il est permis de conclure qu'il y avait là un ancien bas-côté sud. Le portail a été refait au XVIII^e siècle. A l'intérieur pas un pilier, ni un pilastre. Toute l'église qui n'a qu'une nef, appartient par ses voûtes à tiercets, à la Renaissance du XVI^e siècle. Le chœur est rehaussé de boiseries.

On note, dans cet édifice, curieusement bâti sur une éminence, un reliquaire en filigrane d'argent renfermé dans une croix de verre et contenant une parcelle de la vraie croix. Cette relique fut rapportée de Rome en 1771 et donnée à l'église par Mlle de Ramsay, fille du baron de Nairne et d'Elisabeth de Compigny.

CORNANT (CORNACUM)

L'abbaye de Saint-Marien-d'Auxerre possédait la terre seigneuriale de Cornant en 1256. Au XVIII^e siècle,

le comte de Luzace l'acquies des héritiers Delpech.

L'Eglise vient d'être restaurée par son curé, M. Méaume. Une nef qui se continue jusqu'au chevet : le chœur et le sanctuaire ont un faux air de XIII^e siècle. Les voûtes sont lambrissées. Extérieurement, au nord, on distingue trois travées cintrées bouchées dont l'une donne dans la sacristie. Il y avait là jadis un bas-côté.

A noter une pierre tombale de 1565 (classée).

COURCEAUX (CORRECELLUM)

La terre de Courceaux releva de l'abbaye de Vaultuisant à partir du XIII^e siècle. A la veille de la Révolution, elle se trouva partagée entre les chapitres de Sens et de Saint-Pierre de Troyes, les abbayes de Saint-Jean de Sens et de Saint-Germain-des-Prés.

L'Eglise est précédée d'une grille en fer forgé. L'intérieur est voûté en berceau et l'abside rehaussée de boiseries. On voit deux chapelles latérales au chœur à deux travées, ogivales d'un côté et cintrées de l'autre. Le maître-autel est orné de colonnes corinthiennes XVII^e siècle, ainsi que le tabernacle. Et partout on voit des peintures par petits panneaux s'étendant sur les deux ailes de la boiserie qui recouvre le fond de l'abside à mur droit. On voit quelques grands tableaux déchiquetés dans de beaux cadres XVIII^e siècle et une chaire en bois à panneaux sculptés ornés des quatre Evangélistes.

COURGENAY (CURGENETUM)

Courgenay était une des dépendances de l'abbaye de Vaultuisant. Antoine II, trente-troisième abbé, obtint de François I^{er} des lettres-patentes pour ériger ce village en ville dont le château seigneurial a été détruit. Il reste des vestiges de fossés et de fortifications. La paroisse de Courgenay avait son église et Vaultuisant la sienne.

L'Eglise de Courgenay. — Son aspect est de style XIV^e siècle. A l'intérieur, une nef à quatre travées et un chœur à trois avec piliers en bois soutenant un plafond en bois peint de fleurons vers 1866 par un Italien qui a peint aussi quelques personnages dans la nef. Dans une chapelle latérale, au chœur, est un autel qui provient de Vaultuisant (XVII^e ou XVIII^e). De même que le banc d'œuvre Renaissance, le maître-autel en pierre du sanctuaire, un fauteuil seigneurial et une clochette à quatre fleurs de lys. Toutes les voûtes de l'église sont peintes en bleu. On note quelques statues en pierre dont celles des saints Crépin et Crépinien et une croix argentée XV^e siècle.

Vaultuisant (Vallis-Lucens monasterium, Vallis-Lucida. — Le monastère de Vaultuisant était, d'après l'étymologie, la lumière de cette vallée qui allait de Villeneuve-l'Archevêque, par Courgenay, jusqu'à Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes. Il n'en reste presque plus rien. Autrefois, Vaultuisant était le siège d'un bailliage auquel ressortissaient les prévôtés de Cériilly, de Courgenay, de Fournaudin, de Lailly, des Loges, de Nozeaux et de Servins, ces trois derniers noms désignant trois hameaux. Vaultuisant a son ancienne forêt fractionnée maintenant en huit bois : ceux de Bagneaux, Fauconnais, les Roches, Sauvageon, (commune de Courgenay), Grand-Fays, la Thiélatte, Touchebœuf (commune de Lailly), Lancy (commune de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes).

L'abbaye. — L'abbaye de Vaultuisant a été fondée par l'abbé Norpaul et des moines de Citeaux en 1127. Au cours de cette première année, divers seigneurs donnèrent à la nouvelle abbaye une partie des terres qui l'avoisinaient. Le 1^{er} avril 1129, l'oratoire, le cloître et le cimetière étaient consacrés par Henri Sanglier, archevêque de Sens. En 1146, Freeburge, fille de Barthélemy de Traînel, donna à Norpaul et à ses religieux tout ce qu'elle possédait à Bernières. De nombreux chevaliers, partant pour la croisade, donnèrent une partie de leurs biens à l'abbaye. Les dons affluèrent pendant le XIII^e siècle. Parmi les abbés, il faut citer, Anthoine Pierre qui transforma le monastère et restaura, après la guerre de Cent Ans, l'église qui avait été consacrée en 1144.

Les Abbés commendataires. — Les abbés commendataires de Vaultuisant furent d'abord Odet de Coligny (né en 1517, mort en 1571), chanoine de la Sainte-Chapelle, évêque-comte de Beauvais, archevêque de

Toulouse, cardinal de Châtillon (1538-1553); puis Anthoine III Sanguin (né en 1493, mort en 1559), maître de la chapelle du roi, évêque d'Orléans, archevêque de Toulouse, cardinal de Meudon, grand aumônier de France (1553-1559); Nicolas de Pellevé (né en 1518, mort en 1594), évêque d'Amiens, archevêque de Sens, cardinal (1559-1572). Sous son administration, les protestants saccagèrent une première fois l'abbaye.

Syméon II le Chastré, abbé, prêtre-nom de Henri de Montmorency, duc de Danville, né en 1534, mort en 1614, maréchal de France, gouverneur du Languedoc, amiral, cousin .d'Odet de Coligny (1572-1588) vint ensuite, précédant Charles de Senneton (né en 1572, mort vers 1652), seigneur de la Verrière, Fournaudin, les Loges, Armentières, gentilhomme de la chambre du roi, bailli et gouverneur de la ville de Sens (1588-1623), auquel succédèrent le frère et le neveu.

Les autres furent successivement :

Octave de Bellegatde (né en 1587, mort en 1646), abbé de Saint-Germain d'Auxerre, archevêque de Sens (1644-1646); Renaud d'Este (né en 1618, mort en 1672), abbé de Cluny, évêque de Montpellier, évêque de Palestrine, cardinal (1646-1672); Louis III Forbin de la Marthe (né en 1632, mort en 1684), chevalier et bailli de Malte, commandeur de l'ordre de Saint-jean de Jérusalem, lieutenant général (1672-1684); François-Marie le Tellier (né en 1668, mort en 1701), marquis de Barbezieux et de Courtenveaux, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, secrétaire d'Etat (1684-1701); Camille le Teiller de Louvois (né en 1675, mort en 1718), abbé de Bourgueil prévôt et chanoine de Reims, membre de l'Académie française, frère du précédent (1701-1718); François II le Bouthillier de Chavigny (né en 1665, mort en 1730), évêque de Troyes, archevêque de Sens (1718-1730); Denis-François I' le Bouthillier de Chavigny (né en 1642, mort en 1731), évêque de Troyes, oncle du précédent (1730-1731); Honoré-François Grimaldi de Monaco (né en 1669, mort en 1748), chevalier de Malte, chanoine de Strasbourg, abbé de Saint-Meixent, archevêque de Besançon (1731-1748); Louis-Jacques Chapt de Rastignac (né en 1684, mort en 1750), prieur de Sorbonne, archevêque de Tours (1748-1750); Etienne-Charles de Loménie de Brienne (né en 1727, mort en 1794), vicaire général de Rouen, évêque de Condom, archevêque de Toulouse, archevêque de Sens, cardinal, ministre d'Etat, membre de l'Académie française (1750-1760); Jean de Dieu Raymond de Boisgelin de Cucé (né en 1732, mort en 1804), évêque de Lavaur, archevêque d'Aix, archevêque de Tours, .cardinal, membre de l'Académie française (1760-1779); Pierre-Louis de la Rochefoucauld-Bayers (né en 1744, mort en 1792), évêque de Saintes, agent général du clergé aux Etats généraux (1779-1791).

L'inventaire des biens de cette abbaye eut lieu le 17 mai 1791 et les religieux, le même jour, se dispersèrent.

La vente de Vauluisant. — Le domaine, vendu comme bien national, avait été acheté le 31 décembre 1790 et le 18 avril 1791 par M. le baron Des-bordes. Il fut racheté le 3 ventôse an XII par M. Vernier. C'était une propriété d'une contenance d'environ 283 hectares. Achetée le 4 mars 1815 par André Campi, celui-ci la légua le 1er septembre 1817 à son frère Toussaint Campi, maréchal des camps et armées du roi, qui la légua à son tour le 13 octobre 1832 à son neveu Toussaint Campi. Achetée le 25 juin 1834 par Jacques Javal jeune et son fils Léopold, elle devint bientôt l'unique propriété de ce dernier. A la mort de M. Léopold Javal, le 28 mars 1872, elle resta à sa veuve qui la donna le 1er octobre 1892 à son fils, le docteur Emile Javal, et celui-ci, à sa mort, le 20 janvier 1907, la laissa à sa veuve, qui la possède encore actuellement. M. Emile Javal a laissé deux fils le docteur Adolphe Javal et le député Jean Javal qui sont appelés à recueillir cette succession.

Au cours de ces transmutations, l'église, qui était un des plus beaux spécimens d'architecture gothique du département, fut abattue. On n'a laissé sur place qu'un chapiteau. Les bâtiments immenses du monastère furent également démolis, sauf les communs et autres constructions secondaires.

Les Souvenirs. — Auprès de la mare se trouve une voûte bouchée que l'on appelle encore cave de saint Bernard. Dans une sorte de pavillon, les frères Javal ont réuni tous les souvenirs archéologiques qu'ils ont pu se procurer à prix d'or ou qu'ils ont pu découvrir dans les champs du domaine. On remarque notamment une pierre tombale du sire Erart de Foissy (XIIIe siècle). On en voit un dessin à la plume de Mlle Adolphe Javal d'après la collection réunie à la Bibliothèque nationale par Gaignières qui a reproduit toutes les tombes existant à Vauluisant au XVe siècle. On note de nombreux carreaux émaillés, remontant au moyen-âge. On voit quelques chapiteaux à feuilles et quelques bases de colonnes cruciformes du XIIIe siècle, c'est-à-dire des premiers temps du monastère; un chapiteau émaillé orné de têtes de chiens; une pierre tombale du XVe retrouvé à Bagneaux; deux culs de lampe armoriés; parmi les 500 carreaux émaillés, il en est d'illustrés de cavaliers, de cerfs, etc. Enfin, on voit des chenêts historiques rachetés on ne sait où, des monnaies, des médailles, etc.

Le château. — Sur l'emplacement au moins en partie de l'ancienne abbaye, M. Léopold Javal a fait bâtir un château moderne avec une belle véranda flanquée de galeries en fer forgé. La porte à deux battants est chargée

de ferrures. En face s'élèvent en équerre deux ailes XVIIIe siècle : l'une remplace la route qui conduisait à l'ancienne église, l'autre aile est sur l'emplacement de cette église. Il reste des contreforts. Une ancienne chapelle a été utilisée pour un logement.

La porte principale qui donne entrée dans le domaine de Vauluisant est encore flanquée de deux tourelles et couronnée de mâchicoulis. L'énorme porte en bois à deux battants est chargée de ferrures dessinant des fleurs de lys. Au-devant de cette entrée d'honneur du monastère on voit encore une petite croix qui rappelle les anciens moines.

La cloche de l'église de Lailly provient de la célèbre abbaye dont le pigeonnier conserve encore quelques vieux débris.

CURLON (CORLOONIS)

Ainsi l'appelait au XIIIe siècle l'abbaye de Sainte-Colombe de Sens; mais le village portait, au IXe siècle, le nom de « Curtoleonis ». Le pays était une seigneurie des abbés de Sainte-Colombe, mais il releva en fief de la terre de Bray-sur-Seine jusqu'à la Révolution. Au XVIIIe siècle, les maisons de Rochechouart, de Rosset et Massé de Saint-Martin y acquirent des biens qui furent vendus nationalement.

L'Eglise, qui a trois nefs, a été refaite après la guerre civile de 1567. Toute l'église porte le caractère du XVIe; les voûtes à pendentifs et à caissons du chœur, du sanctuaire et des chapelles évoquent le style flamboyant de François 1er; mais tout le reste la fin de la Renaissance. Le maître-autel et son retable à colonnes corinthiennes sont en chêne sculpté. Le sanctuaire et le chœur sont rehaussés de boiseries de même style. Le banc d'œuvre et la chaire sont aussi en chêne sculpté. Un jubé de style Louis XIII précède le chœur. Partout des statues. Toutes les arcades sont en arc toscan. L'arcade qui fait communiquer le chœur avec la chapelle du sud est surmontée d'un corbeau en bois sculpté très curieux. Si on le regarde de face, ce corbeau donne l'illusion d'une tête de lion et de profil d'une figure humaine.

La partie primitive de l'église est située à la base du clocher et trahit le XIIIe siècle par ses baies en ogive, ses arcades et ses contreforts, C'est là que se trouve la chapelle Saint-Loup qui conduit à la sacristie, toutes deux du XVIIe. Elles sont décorées de deux tableaux de l'Annonciation et de la Vierge au Rosaire; d'une statue en bois et d'une Vierge à l'Enfant en pierre.

A relever un Crucifiement peint sur bois (classé); un saint Jérôme et un saint Augustin; un bénitier à double anse (ancienne mesure).

Des trois portails de la Renaissance, il faut retenir le grand que surmontent un arc en accolade et un saint Loup sans tête. Sur le trumeau est une statue de l'Espérance, entre la Foi et la Charité.

COURTOIN (CURTUUM)

Cette terre seigneuriale appartenait à l'abbaye de Château-Landon (Seine-et-Marne), qui la céda en 1667 au seigneur de Chaumot, M. Duplessis. La seigneurie passa ensuite à la famille Delpech; les héritiers la vendirent au comte de Lusace, prince Xavier de Saxe, oncle de Marie-Antoinette, Le clergé de Sens y avait créé un prieuré-cure de l'ordre de Sainte-Genevieve.

L'Eglise remonte au XIIIe siècle. On voit, en effet, le maître-autel, une piscine ogivale et deux triples colonnettes d'angle avec des chapiteaux sculptés de feuilles qui s'épanouissent en lys. Située dans le cimetière, petite, à une nef, son portail porte une réfection du XVIIe siècle.

COURTOIS (CORTESIUM)

Ce village appartenait dès le XIIIe siècle à l'archevêque de Sens qui le donna au chapitre de la cathédrale. En 1471, l'abbaye de Sainte-Colombe de Sens disposait de cette seigneurie qu'elle garda jusqu'à la Révolution.

L'Eglise, située au milieu du cimetière, ressemble à une grange. A l'examiner de près, on aperçoit cinq travées ogivales bouchées avec des piliers engagés de la Renaissance; cette disposition trahit l'amputation d'un bas-côté nord.

CUY (CUISIACUM)

Au IXe siècle, ce lieu dit s'appelait Cersiacus. Il appartenait au pagus et aux archevêques de Sens. Ceux-ci, installés à Noslon, étaient seigneurs du pays. Ils en firent don plus tard à l'abbaye de Sainte-Colombe de Sens.

L'Eglise ressemble à une chapelle. Elle est voûtée en berceau, à tirants. L'abside, en cul de four, est ornée d'une corniche sculptée d'une chaîne torse en bois.

Le château de Noslon. était le château seigneurial des archevêques de Sens. C'est une construction peu élevée, entourée d'un parc et d'un jardin où l'on voit encore les armes du cardinal de Luynes. Une longue chaussée pratiquée à travers champs porte le nom de l'éminent prélat. Près d'un pavillon du parc on remarque un monolithe armorié avec la date de 1755. Ce parc compte plus de cinquante hectares. Il reste du château les anciens communs. L'aile droite a été construite par son acquéreur M. Lorne qui devint propriétaire en 1808. Ses descendants possèdent encore le domaine.

DOLLOT (DOLOTUM)

Le village s'appelait Dodolatus au IXe siècle lorsqu'il était incorporé au pagus de Sens.

Les seigneurs. — La terre et seigneurie de Dollot et les fiefs de Champjean, Bapaume, Heurtebise, etc., relevaient de la grosse tour royale de Sens. En 1673, le marquis de Moussy en rendit hommage au roi. Sa veuve vendit le domaine à Michel Ancel des Granges, grand-maître des cérémonies de France, lieutenant général des armées du roi, capitaine gouverneur et grand bailli de France (1722), lequel devint baron de Dollot. L'héritage passa à Louis-Gaëtan de Thienne et à sa sœur, Mlle de Thienne. Lui fut seigneur de Dollot, Ragay, etc., chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment du roi, châtelain de la grosse Tour royale de Sens de 1780 à 1788 et grand bailli d'épée au bailliage et siège présidial de Sens. Son neveu, Charles de Gaëtan de Thienne lui succéda; mais il vendit le domaine en 1824 à M. Baby de la Chapelle, préfet de Cahors. Terres et château furent vendus en détail en 1836 ou 1837. M. Baby avait fait démolir une bonne partie du château dont la vieille tour avait disparu à la Révolution. il remplaçait lui-même un château féodal qui existait antérieurement au milieu de la garenne.

Il reste au bas du pays une ferme que précède un pont-levis. On y relève des traces de mâchicoulis et de créneaux. Dans une ancienne cave, on relève des chapiteaux et des culs de lampe de la transition. L'entrée, cintrée, est chanfreinée XIe ou XIIe

L'Eglise est contemporaine de ce château. Son petit portail est aussi chanfreiné. Les piliers octogonaux de la nef sont dressés sur des piédestaux carrés XIe ou XIIe. L'abside est caractérisée par son triplet qui a été pratiqué récemment dans une arcade bouchée. A droite et à gauche, de petits piliers d'angle XIVE, amputés, indiquent qu'ils soutenaient une ancienne voûte ogivale. Deux nefs dont un bas-côté sont voûtées en berceau. Les baies et les trois travées appartiennent à l'ogive. Une quatrième travée fait communiquer la nef avec la chapelle latérale. Une cinquième est près de l'abside; une sixième a été bouchée en 1903 pour faire la sacristie qui, antérieurement était dehors et s'avancait dans le cimetière qui a été supprimé il y a une quinzaine d'années. La place de cette ancienne sacristie est marquée par une grande fenêtre.

DOMATS (DOMACUM)

Au IXe siècle, ce village faisait partie du pagus de Sens et s'appelait Dummaze. Le chapitre de Saint-Julien-du-Sault s'y trouvait installé en 1193; les Chartreux de Béon (Voir Béon) en 1362, et les Célestins de Sens en 1528. A la Révolution, l'abbé de Saint-Séverin-lès-C.hâteau-Landon (Seine-et-Marne) était co-seigneur du pays avec le clergé de Sens.

L'Eglise. a. une nef en berceau en mauvais état et un très beau chœur XVe siècle éclairé par sept grandes

baies à plusieurs divisions dont deux s'illustrant de fragments d'anciens vitraux attribués sans preuves à Jean Cousin. Le chœur est voûté à arêtes; l'abside est du même style.

A noter des stalles sculptées, un bénitier en pierre, carré, biseauté (XIIe ou XIIIe) et un baptistère en pierre octogonal (XVe).

EGRISELLES-LE-BOCAGE (EGLISIOLOAE IN BOSGAGIO)

Il est fait mention d'Egriselles au IXe siècle sous l'appellation d'Aeclesiolae. Il en est fait mention ensuite dans des actes de 1439 et de 1451 aux termes desquels un Guillaume des Barres, seigneur de Chaumont, cédait à sa sœur Perrette des Barres, dame de Villeneuve-la-Guyard, tous ses droits sur les fiefs d'Egriselles, etc. Au XVIe siècle, ainsi qu'une grande partie de la contrée, la terre d'Egriselles échet au prince Xavier de Saxe qui l'acheta des héritiers de la famille Delpech. En 1789, le clergé de Sens et l'ordre de Malte y détenaient des terres que la Révolution vendit.

L'Eglise comprend deux parties distinctes les nefs et le chœur. Les nefs, qui n'ont qu'un bas-côté sud, sont plafonnées. quoique plus anciennes que le chœur. On y remarque des piliers d'angle amputés avec chapiteaux, restes des piliers d'une vieille voûte gothique du XIVe siècle. Les trois travées en ogive et les baies en hémicycle achèvent de caractériser cette partie.

Le chœur et l'abside sont restaurés. Cependant on relève à gauche du chœur deux triples colonnettes XIIIe. Dans les hautes baies à un tore XIVe et le triplet du chevet, on retrouve le style des nefs. La restauration est due au curé, M. Méaume, qui a aussi refait la chapelle et le clocher vers 1903 et la sacristie vers 1910.

A noter le portail à trois rentrants, décapité de ses colonnes, et de ses chapiteaux, surmonté d'une rosace XIVe et d'un haut pignon.

ETIGNY (ETINIACUS)

Au IXe siècle, la localité faisait partie du pagus et du diocèse de Sens. La seigneurie appartenait à l'archevêque. Le lieu est notamment célèbre par les conférences qui s'y tinrent pour la paix à accorder aux protestants au commencement de mai 1576, entre Catherine de Médicis et le duc d'Alençon, son fils, « le chef des mécontents et des calvinistes ».

Le hameau de Servilly ne faisait qu'une seigneurie avec Etigny. Celle-ci, avec le château historique d'Etigny, appartenait en 1742 à Mme Marguerite de Beau cousin, veuve de messire François-Nicolas Mégret, conseiller du roi, grand audientier de France. Elle était en outre dame de Passy, de Theil, de Noé, de Pont-sur-Vanne, de Vaumort, du quart de Malay-leRoy et autres lieux.

L'Hôtel-Dieu de Sens possédait des biens à Etigny en 1789.

L'Eglise, qui est dans une jolie situation, est en mauvais état. Elle semble remonter au XIIIe siècle, d'après son clocher et son portail à colonnettes, dont le tympan nu est trilobé. Les baies sont en ogive biseautée du temps. Il n'y a qu'une nef voûtée, en berceau. Elle est ornée d'un triptyque où l'on voit un saint Vincent, un saint Martin ressuscitant un mort, enfin une chèvre montée sur une table et se moquant du loup qui ne peut l'atteindre. C'est une allusion au traité obtenu par Catherine de Médicis et signé par le duc d'Alençon, représentant des huguenots. L'habileté de la reine-mère a été caractérisée par ce dicton : la bique a pris le loup.

Dans un ébrasement de fenêtre, on note une Pietà en pierre. Dans l'abside XVe, une saint Martin partageant son manteau forme un tableau de fond; un bas-relief en pierre, qui semble représenter des scènes du temps de Rome, est classé. Deux bas-reliefs du retable portent la date de 1565. L'un d'eux a été donné par « maître Jehan Viemond, curé de céans ».

EVRY (EVRIACUM)

Cette terre appartenait au XVe siècle au chapitre de Sens et au XVIIe à l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif. A la veille de la Révolution, on y voyait encore, comme co-seigneurs laïques, les sieurs Rossel et Champmilon. Du

château, il reste des tourelles et des vestiges de fossés.

L'Église n'est qu'une nef qui se prolonge jusqu'au chevet en cul de four. Elle est voûtée en berceau et maintenue par des tirants. Les baies sont d'un style vague et cintrées. On note un saint Blaise et une Vierge en pierre, et deux inscriptions : d'après l'une, l'église, le 7 juin 1680 « a esté entièrement renversée et toutes les maisons de ce lieu d'Esvry par une foudre devans qui ne dura un moment este retablie Ian 1681, fait et posé par moy « Simon baraban. »

D'après l'autre « Claude Roger, marchand à Gisy laissa par devant notaire à Michere en 1674-76 testament et codicile et par devant Autilet notaire à Sens en 1676 a légué 16 arpents et demi de terre et un de prey sur le fermage d'Evry et Cuy pour messes à perpétuité.»

FLACY (FLASCEIUM)

Flacy faisait déjà partie au IXe siècle du pagus de Sens. On trouve dans l'église, primitivement simple prieuré de Saint-Loup de l'ordre de Saint-Benoît, donné à l'abbaye de Molesme en 1078, cette intéressante inscription : « Cy gist Gracien de Ponville, seigneur de Flacy le luot et autre lieux. Le neuvième de père en fis issus de aînés de cette illustre maison qui ont possédé la dicte terre lequel est décédé le XXVe octobre 1645. Damoiselle Marguerite de Chenu sa femme a fait posé cette tumbes et fondation comme il ce verra dans les registre du dict Flacy ». Deux membres de cette famille, Claude de Ponville, écuyer, seigneur de Rigny-le-Ferron (Aube) et de Flacy, et Gratien de Ponville, écuyer, seigneur de Vullaine (Aube) avaient comparu en 1555 à la rédaction de la coutume de Sens. D'aucuns croient que Flacy est le « Clanum » des Romains.

L'Église, qui est en fort mauvais état, remonte à l'époque de transition. Le portail, flanqué de pieds droits biseautés ornés d'une moulure, sont de la dernière période romane (fin XIe). La nef est voûtée en berceau. A noter une Vierge en pierre et, sur la route de Rigny-le-Ferron, une croix sur laquelle on lit : croix de l'hospice. L'hospice de Flacy se rattachait à celui de Sens.

Au lieu dit les Chatelliers, point culminant du pays, on voit des restes de murs et de tourelles. L'ancien château, détruit vers la fin du XVIIIe siècle, dépendait de la commanderie de Coulours.

FLEURIGNY (FLORIGNIACUM)

Le fief de Fleurigny commence son histoire avec les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui étaient aussi Sires de Sergines, de la Chapelle-sur-Oreuse, de Vallières, de Villemort, de Saint-Benoît-sur-Vannes de Vulaine, de Paisy et de Coudom. Ce fief relevait de la commanderie de Launay, qui était située sur la paroisse de Saint-Martin-sur-Oreuse et fut longtemps la demeure des grands prieurs. Son bailliage seigneurial ressortissait au bailliage royal de Sens.

La Famille Lejay. — Le manoir féodal de Fleurigny était habité par les Lejay, chevaliers et sires de Fleurigny, de Sergines, de la Chapelle-sur-Oreuse dès l'origine. Les autres fiefs de Villemort à Coudom provenaient du duc de Chartres et l'un d'eux, l'écuyer Jehan Lejay, les céda en 1307 à Jehan Peloé, chanoine de l'église Saint-Etienne de Troyes, contre la seigneurie de Villiers-sur-Seyne qu'il convoitait.

Ce Jehan Lejay, qui devait le service militaire au roi, suivit Philippe-le-Long et Charles-le-Bel dans leurs campagnes de Flandre. S'il n'assista pas à la bataille de Mons-en-Puelle en 1304, il assista à l'attaque du Quesnoy où furent éprouvés les premiers essais de la poudre; puis, avant de mourir, il fonda la chapelle de son château et la dota de 11 livres, 12 sous, 10 deniers de rente. L'archevêque de Sens l'érigea par une ordonnance que confirma une bulle du pape, Clément VI. Jehan Lejay laissait un petit-fils, Robert, qui lui succéda, son propre fils étant décédé avant lui. Robert de Fleurigny s'attacha au roi Jean qui laissa le duché de Bourgogne à son beau-fils par alliance, Philippe de Rouvre, durant sa captivité. Quand le roi Jean revint, son gendre était mort. Son second fils, Philippe-le-Hardi, le nouveau duc de Bourgogne, épousa la veuve de Rouvre, et Robert, après avoir résisté, dans son manoir, aux Tard-venus, aux grandes compagnies, aux aventuriers de toutes sortes, accompagna Philippe-le-Hardi sur tous les champs de bataille où il dut lutter pour tâcher d'arrêter l'invasion anglaise.

Il laissa sa seigneurie de Florigny à son frère Philippe, chambellan de Charles V. Il le devint aussi de Charles VI. Son fils, Philippe aussi, fut témoin du premier accès de folie du roi dans la forêt du Mans. Philippe passa comme chambellan au service du duc d'Orléans qui tomba assassiné en 1407 sur les ordres du duc de Bourgogne, Jean-Sans-Peur. Ce Philippe II de Fleurigny, après l'assassinat du duc d'Orléans, demeura attaché au parti des d'Orléans et, laissant le château sous la garde de Jeanne, sa fille, il suivit l'armée du dauphin sur les champs de bataille et fut tué à Cravant (1423). Pendant six ans, la dévastation fut complète dans ce pays. Pendant ce temps, Jeanne de Fleurigny avait épousé le sire de Lau. Devenue veuve, elle s'était remariée en secondes noces avec le sire de Soudeauville. Les Ecorcheurs avaient remplacé les Anglais. Et ce ne fut qu'en 1445 qu'il y eut un retour de prospérité.

La famille Leclerc. — Jeanne Lejai, veuve pour la deuxième fois put alors réintégrer Fleurigny que tyrannisait un bâtard de son mari. Par lettres royales du 14 novembre 1505, signées de Louis XII, elle rentra en possession de tous ses biens, qu'elle légua par testament, à défaut de ligne directe, par acte du 16 décembre 1513, à un cousin, François Leclerc, chevalier, baron de la Forêt-le-Roi, de Beauvoir et de Villebon, un arrière-petit-fils de Catherine, soeur de Jehan Lejai, dont elle était la petite-fille. Elle lui donna le nouveau château en construction, les terres de Fleurigny, de Vallières, de Sergines, de la Chapelle-sur-Oreuse et de Villiers-sur-Seine, à la condition de porter les armes de Fleurigny qui étaient de sinople au chef d'or et un lion de gueules brochant sur le tout, écartelées avec les siennes qui étaient de gueules à trois roses d'argent et un pal brochant sur celle de pointe.

La famille Leclerc remontait à Etienne Leclerc qui avait été anobli en 1349 par Philippe de Valois. Son fils et son petit-fils devinrent secrétaires du roi. L'arrière-petit-fils, Jean, fut garde du scel de la prévôté de Nevers en 1400, maître des requêtes en 1411, ambassadeur en Angleterre en 1416 pour négocier le mariage de Catherine de France avec le jeune prince anglais Henri, futur Henri V. La reine Isabeau le nomma à son retour chancelier de France. Son fils lui succéda dans cette charge et présida le Parlement de 1420. Le petit-fils de celui-ci épousa Manette de Trie, fille de Jacques de Roullebois et de Catherine Lejai de Fleurigny. Il possédait les seigneuries de Saint-Sauveur-en-Puisaye, de Luzarches, de Charost, de Ferrières, et une foule d'autres. Du mariage précité étaient nés deux fils, Jean et Pierre Leclerc, qui furent attachés au comte de Nevers. En 1478, Pierre s'enrôla dans l'armée royale et devint conseiller du roi en 1487. Il mourut en 1509, laissant pour fils et héritier, François Leclerc, déjà conseiller, maître d'hôtel et chambellan du roi.

François Leclerc prit possession de Fleurigny le 2 janvier 1513 et continua la construction du nouveau château qui fut achevé en 1532 après que Charles d'Amboise, à la suite de Louis XII, eut importé d'Italie en France l'art de la Renaissance. Les arabesques du château sont attribuées à Jean Cousin, natif de Souci et élève de Léonard de Vinci. On lui attribue aussi le beau vitrail qui décore la chapelle et représente une prédication, dit-on, de saint Paul aux Athéniens.

François Ier nomma François Leclerc, en 1525, capitaine-bailli de Sens. Son fils Charles lui succéda dans cette charge en 1551. Il fut en même temps nommé bailli de Villeneuve-le-Roi. La coutume de Sens fut rédigée sous son administration en 1555. Charles Leclerc avait épousé, en 1548, Philippe du Moulin, il en eut deux enfants qu'il laissa en bas âge en 1572. Sa femme obtint du roi la garde de ses enfants et le sieur du Verger fut chargé de la sauvegarde du château. L'un de ces enfants, Louis Leclerc, qui devait épouser Guillemette de Lenoncourt, resta à Fleurigny, étranger à la cour et aux luttes religieuses. Son fils, Henri, reprit sa place à la cour sous Henri IV et devint son gentilhomme ordinaire. Celui-ci laissa trois fils dont Alexandre Leclerc qui entra dans l'ordre de Malte en 1642. Un autre mourut avant d'entrer dans les ordres. L'aîné, Louis II, servit la France sous Richelieu. Il assista au siège de Dôle en 1636 et mourut en 1645. Il laissait cinq fils qui tous se distinguèrent.

Les Leclerc et l'ordre de Malte. L'un d'eux, Claude-Jean-Baptiste, à la tête des gentilshommes de la noblesse sénonaise fit les campagnes de Louis XIV et revint mourir à Fleurigny en 1696. Un de ses frères était entré dans l'église et les quatre autres dans l'ordre de Malte. Parmi ces derniers, l'un devint chevalier de la Vallière et commandeur d'Ivry-le-Temple; un autre, Hugues, chevalier de Vauvilliers, fit prisonnière au siège de Caron la fille du pacha. Il l'emmena en France et la fit baptiser à Fleurigny. Hugues dirigea la reconstruction du fort Saint-Elme de l'île de Malte et les fortifications du château Saint-Ange. Un troisième, Louis-Henri, dit le « bailli de Fleurigny », général des galères, devint commandeur des commanderies de Beauvais et de Pontaubert. En 1709, il était grand-maître et commandant d'escadres. Il est mort en 1716 à Malte et a été inhumé dans l'église de Saint-Jean.

Claude, seigneur de Fleurigny, à sa mort en 1696, avait laissé trois enfants Claude-Louis-Jacques, gouverneur de Villeneuve-l'Archevêque, capitaine de cavalerie, mort sans postérité en 1705 après avoir obtenu

du roi l'érection en marquisat de la terre de Fleurigny. Ses deux frères, Antoine et Hubert-Claude étaient entrés clans l'ordre de Malte. Antoine revint succéder à son frère à Fleurigny où il épousa, en 1724, Louise de Beurepaire des Barres dont il eut trois enfants L'aîné, capitaine au régiment de Royal-Picardie, resta célibataire et céda. ses biens et ses droits d'aînesse à son frère Antoine-Claude-Edouard Leclerc qui, à cause de cela, n'entra pas dans l'ordre de Malte. Colonel en second au régiment de Bourbonnais, il se maria, et laissa un fils qui perpétua la descendance de cette illustre famille. A la Révolution, le dernier marquis émigra et ses biens furent vendus par l'Etat, sauf le château et ses dépendances. qui lui furent restitués au retour de l'émigration.

Le château. — Le château de Fleurigny, au milieu de son immense parc, entouré de ses fossés pleins d'eau, reste un des plus beaux de la contrée. Construit au début du XVI^e siècle comme nous venons de le voir, il appartient entièrement au style flamboyant de la Renaissance. Flanqué de deux ailes, couronné de tourelles, il est dominé d'un côté par un pignon octogonal et de l'autre par le pignon de la chapelle que surmonte la flèche en pinacle d'un clocheton.

Une galerie de bois dont une cintrée et les autres en ogive décore le corps de logis.

L'Eglise est à trois nefs à trois travées cintrées. Les piliers sont circulaires et les dossierers sont amputés aux chapiteaux. Le chœur, les chapelles et l'abside voûtés en ogive et éclairés par des lancettes évoquent le XIII^e siècle. Les arêtes retombent sur des culs de lampe sculptés de figures humaines. Au nord de la chapelle s'élève une tour polygonale à arbalétrières. Les figures des quatre évangélistes sont peintes aux voûtes. Des têtes sculptées ornent les chapiteaux des piliers cruciformes qui soutiennent le carré du chœur. En résumé, l'église a été restaurée récemment et est en bon état.

FOISSY-SUR-VANNE (FUSSIACUM)

Dès le VI^e siècle, Foissy était incorporé dans le pagus de Sens. L'abbaye de Saint-Jean de Sens en détenait, au XIII^e siècle, la terre qui passa à l'abbaye de Vauluisant au XVI^e et à la maison de Bérulle (Voir Cérilly) au XVIII^e siècle. Le marquis de Bérulle, qui en était seigneur vers 1780 y faisait exercer précédemment la justice par un prévôt particulier; après l'érection de ses terres en marquisat il réunissait toutes ses justices au bailliage de Bérulle, chef-lieu du marquisat.

Le château. — Le château actuel de Foissy a été bâti par le marquis de Bérulle qui habitait en face un autre château dont il ne reste plus que deux tours. Les dernières années du marquis furent troublées par un procès relatif au droit de pâturage accordé aux habitants en vertu d'une charte d'affranchissement. Le marquis avait voulu leur retirer ce droit; mais il fut condamné par sentence du 23 octobre 1792 à restituer à la commune une pièce de terre au mont Saleur et les bois de Champignol et de Collebaudry. Les Bérulle avaient un caveau de famille dans une de leurs propriétés, il y a une trentaine d'années des parents ont enlevé les restes pour les transporter dans les Ardennes où ils sont actuellement.

Le château est aujourd'hui la propriété de M. Stryenski. Au lieu dit Mauny, il existait encore récemment un château qui fut habité au cours du XIX^e siècle par un sieur de Saint-Maurice.

L'Eglise est du XVIII^e siècle et n'a qu'une nef à voûte surbaissée. Les haies sont variées. On y relève une pierre tombale d'Henri de Milly et de Berthe de Fuzet elle a été classée en 1909.

FONTAINE-LA-GAILLARDE (FONTANŒ)

Au VI^e siècle, ce village était compris dans le pagus de Sens. On le désigna aussi par « Fontes prope Saligniacum » parce que l'église n'était qu'une chapelle dépendant de la paroisse de Saligny. G. de Melun, archevêque de Sens, acquit, en 1361, cette seigneurie qui fut aliénée au XVI^e siècle; mais la terre ne cessa de relever en fief de l'archevêché.

L'Eglise n'a qu'une nef voûtée en berceau; les voûtes des chapelles sont à arêtes prismatiques XV^e. On remarque des pendentifs de la fin du XVI^e; une Pietà en bois, un saint Sébastien en bois attaché à son arbre; une croix de cuivre; une cuve baptismale du XVI^e; un bénitier en pierre, posé sur un pied octogonal.

FOUCHERE (FOLCHETIOE)

L'archevêque de Sens donna cette terre à son chapitre qui la garda jusqu'à la Révolution; mais elle relevait en partie de Courtenay et en partie de Saint-Valérien, terre qui appartenait aussi au chapitre de Sens.

L'Église, fermée, est neuve. Elle a été bénie en 1897.

GISY-LES-NOBLES (GISIACUM)

Au IXe siècle, ce lieu s'appelait Gisei. Le chapitre de Sens posséda cette terre à partir du XVIe siècle; mais elle releva de Bray-sur-Seine. Au XVIIIe siècle, la commanderie de Launay et les sieurs Defoin et Champmilon y acquirent des biens. En 1780, Maynson d'Ainvaux tenait cette terre du roi par engagement.

L'Église, précédée d'un portail à fronton XVIIe siècle, comprend trois nefs. Toute l'église est voûtée en berceau sauf les bas-côtés qui sont plafonnés. Le sanctuaire est rehaussé de boiseries. Les baies sont cintrées dans le goût du XVIIIe

On note dans la nef une statue en pierre du XVIIe recouverte d'un manteau qui s'agrafe sur la poitrine.

GRON (GRONNUM)

Gron était, au IXe siècle, du pagus de Sens. Au XIIIe, la terre fut donnée à l'abbaye de Vauluisant et au XVIe à l'abbaye de Sainte-Colombe qui fit entourer le bourg de murailles (1545). Au XVIIIe siècle, on voit comme co-seigneurs de Gron, les frères de Jassy, M. de Polignac et le prince Xavier de Saxe, comte de Lusace.

Le château. appartient à de Bourienne, l'ancien secrétaire de Napoléon 1^{er}. Il ne reste plus que deux tours carrées du château et cette inscription sur Bourienne à l'église « A. S. Ex. M. Fauvelet de Bourienne, ministre de France, la commune de Gron reconnaissante, 1811. »

L'Église a été reconstruite sur les ruines d'une autre fort ancienne et dont il est fait mention dès 1196. On voit sur les fonts baptismaux cette date de la construction nouvelle « En 1739 a été finie la toure par M. Cl. Fz. Coquey, curé, et fons mis ici en 1741 ». Le portail, biseauté, est sans doute l'ancien portail XIe de la primitive église. La nef est éclairée d'un côté par une baie romane. Le transept est large comme une nef. Son bras sud, biseauté, est orné de bancs de pierre comme autrefois. Au chœur, on montre encore le banc où s'asseyait de Bourienne. On y relève en outre plusieurs pierres tombales de 1685, de 1734 et de 1739. Les baies, qui semblent appartenir à la transition, à l'abside, sont généralement assez variées.

JOUY (JOYACUM)

Jouy était une châellenie qui dépendait de Courtenay. Elle était régie par la coutume de Lorris-Montargis, rédigée le 25 septembre 1631 et avait droit de « haute, moyenne et basse justice ». Avant l'établissement du christianisme, il existait sur l'emplacement de l'église actuelle un temple dédié à Jupiter (templum Jovi d'icatum) d'où cette localité tire son nom.

Les seigneurs. — Adam de Bragelogne, deuxième au nom, écuyer, fut seigneur de Jouy. Il gouverna les finances d' Isabelle de Bavière, femme de Charles VI, roi de France et celles du duc de Guyenne, dauphin de France dès l'an 1405. Il épousa Agnès Chassavoine, eut deux fils et une fille. Charles, le plus jeune mourut sans enfants. Marie fut abbesse de Lys près Melun; Miles de Bragelogne, écuyer, fils d'Adam de Bragelogne, rentra en possession, par arrêt du Parlement de 1437, de l'hôtel que son père avait à Paris et qui avait été confisqué par les Anglais; Henry de Bragelogne se trouva à l'arrière-ban en 1515 pour les guerres d'Italie. Ce fut lui qui comparut en 1531 à la rédaction de la coutume de Lorris. Thomas de Bragelogne épousa à Paris Thomasse Séguier; Savinien de Bragelogne, écuyer, seigneur de Jouy, comparut en 1555, à la rédaction de la coutume de Sens, au rang de la noblesse avec Mlle Catherine de Villiers, aussi dame de Jouy; Pierre Lenet, seigneur de Jouy en 1634,

fut conseiller au Parlement de Bourgogne le 22 septembre 1637 et procureur général le 3 avril 1641. Le sieur Lecoustellier, écuyer, seigneur de Puy, gentilhomme de la maison du roi et capitaine de chevau-légers acheta la seigneurie de Jouy en 1644; M. Foacier, écuyer, receveur et agent de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en fit acquisition le 6 septembre 1719. N'ayant pas d'enfants, il légua la seigneurie à son neveu Jean-Anne Foacier de Ruzé. Auguste-Joseph-Marie Foacier fut le dernier seigneur de Jouy. Il l'était aussi de Ruzé, de Villegardin, de Montacher et autres lieux, et prenait le titre de conseiller du roi et son avocat général au conseil provincial supérieur et souverain d'Arras en Artois.

La terre de Jouy relevait du roi au château de Courtenay.

Il existait à Jouy un château seigneurial; mais il fut démoli en 1803.

L'Eglise de Jouy, placée sous l'invocation de saint Etienne, est en bon état. Sa construction n'est pas très ancienne. Elle fut deux fois brûlée dans le courant du XVIIe siècle. La clef du cintre en pierre de taille du grand portail offre en relief les armes des Lecoustellier, seigneurs de Jouy un écu chargé de trois étoiles, deux en chef et une en pointe. On peut attribuer aux Lecoustellier la construction de l'église (XVIIe). En entrant on remarque des boiseries aux pieds droits sculptés de chapiteaux ioniques. On note une autre boiserie latérale à quatre panneaux sculptés de la fin de la Renaissance, style de la chaire. La boiserie qui entoure le chœur et les stalles sont sculptées dans le même goût, ainsi que le retable à colonnes ioniques.

L'église qui a été réparée en 1887, est voûtée en berceau maintenu par des tirants sculptés de blasons. Le chevet est éclairé par un triplet de la transition. C'est la seule partie qui reste de l'ancienne église. On note encore un bénitier octogonal XIVE; un baptistère avec cuve en bateau (XVIIe); deux vieilles portes sculptées et ornées de ferrures à quatrefeuilles XIVE,

LA BELLIOLE (LA BELLYOLLE)

La terre de la Belliole fut donnée par l'archevêque T. de Sallazar à son chapitre de la cathédrale de Sens. Elle relevait du fief des Barres. Le chapitre fut le seul seigneur de La Belliole, comme de Saint-Florentin, jusqu'en 1789.

L'Eglise, qui est au milieu du cimetière, est sans intérêt artistique. Une nef. Le sanctuaire, à tirants, est peint en bleu à étoiles d'or.

LA CHAPELLE-SUR-OREUSE (CAPELLA SUPER OROSAM)

Cette terre relevait en partie de l'abbaye de Vaultuisant. On y comptait deux prévôtés celle de la Chapelle et celle de La Pommeraye. Au XVIIIe siècle, M. de Fleurigny et les religieux de Sainte-Colombe de Sens étaient co-seigneurs de La Chapelle. ils nommaient conjointement le prévôt et avaient chacun un procureur d'office. C'est à La Pommeraye que fut fondée l'abbaye de bénédictines qui fut transférée au temps des guerres de religion dans la maison de Saint-Antoine de Sens. Après le départ des religieuses, il ne resta plus à La Pommeraye qu'un corps de ferme et un moulin qui dépendirent de la Chapelle et suivirent la coutume de Sens. Les religieuses y conservaient le droit de haute, moyenne et basse justice; les officiers de la prévôté de La Chapelle les représentaient.

A la veille de la Révolution, le sieur Colomban Rossel y acquit des biens.

L'Eglise comprend deux nefs de quatre travées ogivales en comptant celle du chœur et celle de l'abside (XIVE et XVe). La voûte du chœur est à arêtes prismatiques. Les nefs sont plafonnées. Vers le portail, trois piliers circulaires ont été refaits en sous-œuvre. Il en reste un seul, gros, cruciforme, biseauté, de l'ancienne église.

A noter un retable en bois de la Renaissance, décoré de frettes et de guirlandes, avec un grand tableau de l'Annonciation, provenant de l'abbaye de Vaultuisant; une Vierge à l'Enfant en pierre a été restaurée.

LA GRANGE-LE-BOCAGE (GRANGIË)

Au IXe siècle, le village portait le nom de « Grankias ». L'abbaye de Sainte-Colombe de Sens y était fixée au XIIIe siècle et le chapitre métropolitain de Sens au XVe. Il existait à la Grange une prévôté royale que le roi, par arrêt du conseil du 28 septembre 1717, a aliénée avec son droit de justice au sieur de Lambert, seigneur de Thorigny-sur-Oreuse, moyennant mille livres, suivant l'adjudication, lue et publiée au bailliage de Sens le 19 septembre 1718; mais les appels restaient justiciables du bailliage royal de Sens. Cette prévôté n'avait d'ailleurs que le district ou le village de Grange dont le prieur du Charnier était seigneur censier.

L'église a un aspect XIVE avec ses baies ogivales ornementales. Sa tour carrée est épaulée de contreforts. Le portail est divisé par un trumeau où l'on voit un ange porter un cul de lampe. Ce portail est surmonté d'un double cintre et d'un fronton à coquillage fin XVIe. L'église s'élève en terrasse et compte trois larges nefs à trois travées en ogive biseautée XIVE que séparent des piliers octogonaux à tailloirs nus. Des pilastres antérieurs aux piliers s'élèvent jusqu'aux voûtes en berceau. Les chapelles des bas-côtés s'arrêtent au pied du chœur. Les retables sont ornés d'un panneau en damier; le devant de l'autel est un autre damier.

On relève deux pierres tombales l'une au chœur sculptée d'une croix fleurdelysée (XIVE). Elle est classée. La seconde, à l'abside, appartient à la Renaissance. A noter un bénitier en pierre XIVE muni de quatre poignées d'angle.

La commune n'a plus eu de curé depuis qu'en 1810, celui d'alors, M. Goulleux, fut assassiné à coups de serpe par un sieur Caillard.

LAILLY (LALLIACUM)

Lailly comprenait sept fermes importantes et le hameau de la Charmée qui était situé sur la seigneurie de l'abbaye de Vaultuisant. Il y avait une belle chapelle paroissiale. Les abbés de Vaultuisant en touchaient les dîmes et en reversaient une faible partie au curé de Lailly pour le service de cette paroisse; mais les curés s'étant plaints, ils obtinrent la moitié des revenus.

Les seigneurs. — Pierre de Maigny, seigneur de Fleix, était seigneur de Lailly en 1399, d'après un aveu et dénombrement rendu le 15 octobre de la même année par M. d'Anghien, seigneur de Bourdenay au duc de Bourgogne à cause de sa châtellenie de Villemor. Au XVIe siècle, la terre appartenait à la famille de Vieil-Châtel. Jean de Vieil-Châtel, bailli de Sens, était seigneur de Lailly en 1437, et Mathieu de Vieil-Châtel en 1543. En 1592, Pierre de Miraumont, écuyer ordinaire du roi, en rendait hommage à Mlle de Bourbon, dame de Bourdenay, ainsi que des fiefs de la Tournerie, du haut et du bas Mondogast. Pierre de Miraumont devint gouverneur de Nogent-sur-Seine, conseiller en la chambre du Trésor et lieutenant de la prévôté de l'Hôtel. C'était un érudit et un écrivain natif d'Amiens. Il mourut en 1611. Anne de Miraumont, veuve en 1639 de Camille du Frenay était sans doute sa fille et son héritière, car elle s'arrogea le droit de propriété de Lailly, de la Tournerie et de Mondogast, qu'elle laissa saisir féodalement en 1661 et vendre par arrêt du Parlement de Paris, à M. Menardeau.

M. Le Masson de la Fontaine, seigneur de Lailly et de Mondogast en 1679, ayant négligé d'en rendre hommage à son suzerain, le sieur de Mairat, baron de Bourdenay, fut saisi à son tour féodalement en 1680. Le 26 avril 1721, le seigneur des lieux dits était Jean de Méric, écuyer, seigneur de Fraissinet, président, trésorier de France au bureau des Finances de la généralité de La Rochelle. Il en rendit hommage au baron Feydeau de Bourdenay. Son fils aîné, Jean-Pierre de Méric de Fraissinet, lui succéda. Il eut de son mariage avec Mlle Le Royer deux fils, dont l'un mourut sans postérité; l'autre, nommé Pierre-François, épousa Renée-Madeleine Cauchot et de cette union naquit un fils aussi nommé Pierre-François.

Jean-Philippe de Méric de la Tournerie, fils de Jean de Méric et d'Isabelle de la Barre, seigneur de Charras, acquit de son frère les seigneuries de la Tournerie, de Mondogast et de Lailly dont il rendit hommage en 1768 au marquis du Quesnoy, baron de Bourdenay. Marié en 1743 avec Elisabeth Rex, d'origine italienne, il en eut trois fils dont Anne-Philippe-Pierre, chevalier de Méric, cheval-léger de la garde du roi, Il épousa en 1782 Marie-Louise-Marguerite de Turpin de Sançay de Saint-Domingue. Il mourut peu de temps après son mariage et les terres revinrent à ses fils mineurs.

La maison de Méric descendait d'une ancienne noblesse militaire de Guyenne.

Un procès avec les abbés de Vauluisant. — Les de Méric possédaient dans le pays quatre fiefs dont deux, ceux de la Tournerie et de Villeguillon, relevaient de l'abbaye de Vauluisant, et deux autres, ceux de Mondogast et de Lailly, étaient mouvants en plein fief de la baronnie de Bourdenay. Les religieux contestèrent à M. de Méric la propriété de Lailly en partie, par conséquent le droit d'avoir une chapelle et le droit de haute justice. A l'appui de leurs dires, ils présentèrent deux contrats « l'un d'une vente faite en 1271, par le sieur Jean Tartarin, seigneur de Lailly, d'un bois appelé le Bois-Roger, avec le droit de justice, haute moyenne et basse moyennant 25 livres et l'autre portant la vente faite en 1285, par demoiselle Catherine et Pétronille, de tous les héritages qu'elles possédaient depuis Lailly jusqu'à Courgenay moyennant la somme de 35 livres. » M. de Mène répondit par des témoignages authentiques d'aveux, dénombremens, saisies féodales, etc., démontrant que Lailly se mouvait en plein fief de la baronnie de Bourdenay et en arrière-fief de la châtellenie de Villemor. Ce dernier gagna son procès devant le bailli de Sens (1773). Deux ans après, les religieux se désistèrent de leur plainte.

Dans l'église on relève l'épithaphe de Jean de Méric de Fraissinet (1734) et d'Elisabeth Rex, femme de Jean-Philippe (1761). Entre ces épithapes est un bas-relief en marbre blanc de Girardon qui représente l'Enfant Jésus embrassant une croix couronnée d'épines. Autour du marbre, M. de la Tournerie a fait graver cette inscription « septem obiere innocentes; quinque hic cum matre quiescunt ». H. de Méric avait eu douze enfants dont sept étaient morts avant leur mère.

L'Eglise se compose d'une nef et d'un bas-côté sud à deux travées ogivales. La nef et la moitié du chœur sont plafonnés; le reste est voûté en berceau, le latéral en quart de cercle. Le style transition de l'église se précise avec les piliers de l'ordre de Citeaux, dont les bases sont carrées et biseautées. A remarquer une grande baie flamboyante du XVIe siècle au mur droit du chevet. Le portail gothique est à deux bandeaux et rentrants et s'orne d'une statuette en bois de la Vierge à l'Enfant. Sous le porche est une autre statue de la Vierge, mais en pierre. Elle tient un rouleau dans la main C'est un beau modèle de sculpture de l'école italienne du XVIIe siècle. Enfin, dans l'abside, est une troisième Vierge, en pierre, de la Renaissance, revêtue d'un manteau. L'ancienne verrière qu'on voyait au chevet et qui datait de 1599 a été remplacée par une autre en 1877.

La chapelle de secours de la Charmée a été restaurée en 1870.

LA POSTOLLE

La commune de La Postolle a été créée à la Révolution. Antérieurement elle était une annexe de la paroisse de Thorigny. A la Révolution, le chapitre de Sens et la maison Planelli se partageaient la terre seigneuriale de La Postolle.

L'Eglise est formée d'une nef à tirants. Des travées, biseautées comme au XIIIe siècle, font communiquer le chœur avec une petite chapelle restaurée il y a une vingtaine d'années; les piliers sont de forme octogonale. A noter deux statues en bois anciennes de saint Fiacre et de saint Joseph; une inscription de pierre tombale devant le chœur (1731).

Fouilles. — On a découvert dans le pays des lames de sabre, des pointes de lance, un collier, des bracelets, des anneaux de laiton. On a mis à jour des tombes de guerrier et chaque squelette avait ses armes. Ces tombes étaient formées de pierres ou roches plates rassemblées. On ne suppose pas qu'elles appartiennent aux armées d'invasion de 1814 de 1815 ou de 1870 bien que le pays ait été occupé par l'ennemi à ces diverses époques.

LE PLESSIS-DU-MEE (PLASSETUM-DE-MESO)

Le Mée est un château séparé du village du Plessis. Le territoire relevait de l'abbaye-de Vauluisant vers 1150 et de la baronnie de Bray-surSeine (Seine-et-Marne) au XVIe siècle. Au XVIIIe siècle les familles Duparc du Plessis et Sageon se partageaient la seigneurie.

L'Eglise, située au milieu des champs et au milieu du cimetière, est loin du village où il y a une petite chapelle de secours sans cachet. La cloche, qui surmonte le portail est ombragée par deux tilleuls plantés au temps de Sully. Les contreforts, la nef et le sanctuaire de cette église en mauvais état révèlent le style ogival du XIIIe siècle. On voit encore de cette époque deux colonnes à chapiteaux à l'entrée de l'abside carrée et d'autres colonnes qui s'élèvent à la voûte derrière le maître-autel toutefois les baies sont partout d'une nudité

architecturale et sculpturale absolue. On note plusieurs statuettes en bois anciennes, un baptistère carré et un bénitier sculpté d'une tête de chien et de rameaux de chêne (XIVe).

LE PLESSIS-SAINT-JEAN (PLESSEY-SAINT-JEHAN)

Les Templiers, puis les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem furent les premiers seigneurs du pays. En 1241, une donation fut faite aux Hospitaliers en terres et en bois par Godefroy du Plessis sur la paroisse de Pailly. C'est vers la fin du XIIIe siècle que la seigneurie porta le nom, on ne sait pourquoi, de Plessis-aux-Eventés. Le 27 mai 1412, un Guillaume du Plessis rendit hommage au seigneur de Bar-sur-Seine dont la terre du Plessis-Saint-Jean releva à partir de ce temps-là jusqu'à la Révolution. En 1462, les seigneurs du Plessis-Saint-Jean et de Pailly étaient Thibault et Geoffroy du Plessis. Une fille de Geoffroy, Jeanne du Plessis, porta sa part à Mathelin de Balatier; puis, un accord intervint entre Jean ne et son frère. Celui-ci garda Le Plessis et Jeanne de Balatier eut Pailly. A cette époque, on appelait encore le Plessis Plessey-Messire-Guillaume. En 1516, la terre passa à Nicolas de Choiseul-Praslin, dont les descendants possédèrent le célèbre château de Fouquet, à Vaux, près de Melun. En 1628, Choiseul-Praslin fit ériger la terre du Plessis en comté de Praslin. Le chevalier de la Vallière, qui succéda à Choiseul-Praslin, revendit la seigneurie, en 1714, à Charles de Serre. Elle échut ensuite par succession aux Lebas du Plessis. A la Révolution, la commanderie de Launay et l'abbaye de Saint-Jean de Sens possédaient des biens au Plessis.

Après la tourmente révolutionnaire, Charles-Nicolas Lebas du Plessis reprit possession du château et du domaine qui l'entourait. Il laissa un fils qui lui succéda en 1840. L'ancien château seigneurial du XIIIe a été rebâti à la moderne par les derniers comtes du Plessis dont les armes sont d'or au lion de gueules, accompagné de trois arbres arrachés de sinople.

L'Eglise appartient à la fin du XIIIe siècle, sinon au XIVe par le double rang de sculptures des chapiteaux du portail. Une seule nef comme à Plessis-du-Mée; mais un clocher et des voûtes à arêtes qu'il n'y a pas dans la précédente église. Les arêtes retombent sur des culs-de-lampe. Le clocher a été endommagé par la foudre qui est tombée, en mai 1911, dans une chapelle latérale, a laissé des traces de brûlures dans l'armoire des chapes et a détaché une porte de son placard. Enfin disparaissant dans les profondeurs du sol, elle a fait trois trous dans la nef.

A noter un vitrail récent donné par le comte du Plessis en commémoration du maréchal du Plessis-Praslin et des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem venus en cette paroisse en 1181; une statue en pierre de saint Lupien portant sa tête dans les mains. La statue provient d'une ancienne chapelle de ce nom, qui a été démolie sur le territoire du lieu dit la Garenne.

LES CLERIMOIS (CLARIMEUM)

La commune ne date que de 1888. Le hameau de Clérimois était soumis autrefois à une double juridiction sa partie occidentale dépendait de la mairie de Chigy et sa partie orientale de la prévôté de Foissy. Dans le village est une chapelle moderne insignifiante construite par le curé. A un kilomètre de là, dans les bois, se trouve l'ancienne chapelle, aussi insignifiante.

L'Eglise est à deux kilomètres du village en allant sur Foissy. Elle est sans cachet archéologique.

LES MOLINONS (MOLENDINUM-LEONS)

La terre appartenait à l'abbaye de Vauluisant. A la Révolution, les Carmélites de Sens et la fabrique de Villeneuve-l'Archevêque se partageaient une partie de la seigneurie.

L'Eglise fut donnée en 1172 à l'abbaye de Saint-Jean de Sens. Il n'en reste plus que le portail XIIe siècle. L'intrados de son archivolt et un tore sont sculptés de têtes de clous ou de pointes de diamants. Les colonnettes et les pieds droits sont ornés de chapiteaux de la transition. L'unique nef s'éclaire de baies romanes. Les boudins

des voûtes du chœur et de l'abside les pieds droits sont ornés de chapiteaux de la transition. L'unique nef sculptée d'une bête à deux têtes. A noter une statue de saint Pierre et un saint Roch en bois. La cloche provient de l'ancienne abbaye de Vauluisant. On relève en outre à la porte de l'ancien presbytère une inscription où l'on apprend que « messire Jean-Pierre-Guillaume, neveu du prieur de Molinon, a posé la première pierre de ce bâtiment le 3 mai 1768 alors qu'il n'avait que trois ans ». Sur une pierre tumulaire on lit cette autre inscription : « + Ci gist Madam Chelissant dame de Molinons... trepassa l'an de l'incarnation MCCLII le premier jor d'avril. »

LES SIÈGES (ESCHEGICE)

Cette localité s'appelait « Staticus » au IXe siècle. L'abbaye de Pontigny y avait des intérêts à la fin du XIIe siècle. Au XVe siècle l'abbaye de Saint-Remi de Sens s'y installait.

On signale dans les bois communaux un menhir dit Pierre à Colon.

Le château appartenait au commencement du XIXe siècle à M. Saugrain, notaire, lequel laissa une fille mariée à M. Vieille de Sens. Le fils de celui-ci l'a vendu à Mme de Crécv, veuve d'un capitaine. Elle eut une fille qui épousa M. de Martel, receveur d'enregistrement. M. de Martel vendit le château, en 1894, aux Bernheim qui le revendirent à M. Provost. Ce dernier l'a cédé au capitaine Blumelle qui l'a revendu à M. Ruby, receveur principal des Postes à Troyes.

L'Eglise a deux portails de la Renaissance XVIe et trois nefs à travées cintrées élevées. Les nefs sont en berceau en portée et à croisées d'arêtes en partie. La voûte du chœur est sexpartite. L'abside est rehaussée de boiseries XVIIIe siècle. L'ensemble appartient à la fin du XVIe siècle. Le maître-autel en marbre provient de Vauluisant. Le banc d'œuvre sculpté est du XVIIe. On note un lutrin triangulaire orné d'un collier et de palmes (XVIIIe); une statue en pierre de sainte Julitte, mère de saint Cyr elle est chaussée et revêtue d'un manteau. Le retable de la chapelle de la Vierge est dans le goût de la fin du XVIe.

LIXY (LISSACUM)

La terre appartenait, dès le temps de saint Louis, à la maison de Courtenay; puis, avec la seigneurie de Courtenay, la terre passa. à la couronne de France au commencement du XIVe siècle; Monseigneur le duc d'Orléans représentait le roi comme seigneur de Lixy. Après les ravages des guerres des XVe, XVIe et XVIIe siècles, l'église fut reconstruite sur les ruines de l'ancienne nef. Testa de Balincourt était seigneur de Lixy en 1789.

Le fief des buissons. — Au lieu dit les Buissons, on voit une maison qui fut occupée en 1780 par messire Joseph Dugua, chevalier de Saint-Louis, ancien major de la citadelle de Valenciennes.; son fils, Charles-François, fut officier au régiment de Bourbon-Infanterie et conservateur des chasses du duc d'Orléans. En 1787, les Buissons passèrent des mains de M. Dugua en celles de messire André-Dominique de Bourbonne, écuyer, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, guillotiné en 1794.

En 1802, ce domaine a été vendu à M. le comte de Durfort et en 1808, M. Jean Giraud-Dulong s'en rendit adjudicataire. Il le vendit ensuite à un certain Lecomte qui l'agrandit.

L'Eglise montre encore d'anciens contreforts XIIIe siècle. La nouvelle qui ne remonte que vers 1760, après la Fronde, n'a qu'une nef planchifiée. Le carrelage actuel en dissimule un autre sous lequel sont les anciennes tombes. Le mur du chevet a été abattu en 1882 pour prolonger l'abside en pentagone. On lit cette inscription au bas d'un tableau « Comme religieux de la Mercv, je demeure en ostage chez les Infidèles et je prends la place des esclaves que j'ai rachetés. »

Au portail, au tympan bouché, on relève des traces d'archivolte en dents de scie et des vestiges de chapiteaux privés de leurs colonnettes. Sa façade se divise en quatre étages qu'encadrent de hauts contreforts XIIIe. Celle de droite, percée de meurtrières, contient l'escalier.

MAILLOT (MASLEOTUM)

La seigneurie de Maillot appartenait à l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif qui la garda jusqu'à la Révolution. Cependant en 1789 les frères de Jussv et Colomban Rossei y avaient acquis des biens.

L'Eglise, en fort mauvais état, s'écroule. Remontant au XIIe siècle, elle a été restaurée au XVIIe, sauf à l'abside où les trois baies romanes du mur droit forment triplet et trahissent le XIIIe. Le chœur appartient à la transition par ses baies et à la Renaissance par ses voûtes. Le clocher s'élève sur le porche où l'on remarque une statue de la Vierge à l'Enfant en pierre. Une inscription funéraire porte la date de 1614.

MALAY-LE-GRAND (MASLIACUS MAJOR)

Le village existait en 519 et faisait partie du pagus de Sens. Il fut une des résidences des rois de la première race; mais il ne reste aucune trace du palais royal. La terre prit le titre de Malay-le-Vicomte au XIVe siècle. Elle était alors à l'abbaye de Saint-Remi de Sens. Le clergé de cette ville possédait encore la seigneurie en 1789. Cependant Colomban Rossel y avait alors acheté des biens.

L'Eglise, bien que reconstruite en 1865 dans le style flamboyant, se trouve, après environ cinquante ans, dans un mauvais état. Il pleut dans les trois nefs. Le chœur ressemble à un transept inachevé. L'abside est très bien éclairée. Le portail n'a rien de particulier, mais on voit à côté un pan de mur qui devait relier autrefois le clocher à l'église qui a dû être amputée de ce côté, car les nefs n'ont que deux travées et sont séparées ainsi du clocher qui est la seule partie ancienne restante. Sa voûte sous laquelle on entre est à croisées d'arêtes retombant sur quatre culs de lampe doriques ornés d'arcs et supportés par quatre anges sculptés. Comme les arcades sont ogivales, on doit le faire remonter au XVIe siècle, ce qui explique que l'église ait été refaite dans le style de la Renaissance; mais tout de même une différence de goût les distingue.

MALAY-LE-PETIT (MALEIUM-REGIS)

Comme Malay-le-Vicomte, Malay-le-Petit ou le Roi existait au temps de la race mérovingienne et Frédégaire dénomme ce lieu « Massolacum » au VIIe siècle. Alors il était du pagus de Sens. L'abbaye de Vauluisant s'y installa à la fin du XIIe siècle et l'abbaye du Lys de Melun au commencement du XIVe. En 1320, Malay ayant le titre de châellenie fut échangé par le roi avec Jean, comte de Joigny, contre la ville de Châteaurenard (Loiret). La châellenie de Malav comprenait les terres de Theil. Noé, Pont-sur-Vanne, Villiers-Louis, Villechétive. Vaumort. Vaumorin, Palteau, Les Bordes, Pasouis. Chavan et Beauregard. A la Révolution, le clergé de Sens et Colomban Rossel y avaient acheté des biens.

L'Eglise, Qui est dans un cimetière, est abandonnée. On ne l'ouvre que très rarement. Au-dessus du portail, on lit la date de sa construction 1748. Son intérieur, composé d'une nef et orné de quelques statues en pierre, est délabré.

MARSANGY (MASSENGIACUM)

Au VIIe siècle, la localité, qui se dénommait « Maximiacus » faisait partie du pagus de Sens. Le chapitre de Sens et l'abbaye de Saint-Remi de Sens y occupaient des terres au XIIIe siècle. Au XVIIe la terre de Marsangy relevait en fief de la seigneurie de Bray-sur-Seine et en arrière-fief de la commanderie de Roussemeau. Enfin au VIIIe. M. Bertier de Sauvigny, Guillaume de Marsangy. Crépy-Champmilon et le prince Xavier de Saxe, comte de Lusace se partagèrent la seigneurie de Marsangy.

Le château était celui des Bonneville de Marsangy. Il appartient maintenant au marquis d'Anglade-Mérot. Il reste le pigeonnier, les fossés, le pont-levis et les communs qui ont été transformés en ferme.

L'Eglise, qui évoque la transition, n'a qu'une nef. A la porte intérieure qui monte à la tour, on voit des colonnes sculptées à même le pied droit, un tailloir et un chapiteau sculpté de crosses (XIe ou XIIe siècle). La marche supérieure de l'escalier est une pierre tombale du XVIe. Le retable du maître-autel est d'ordre corinthien

(XVIIe). Dans la chapelle seigneuriale, est le caveau de famille des Bonneville de Marsangy. Enfin on remarque dans deux fenêtres du côté nord des fragments de vitraux ou de verrières que l'abbé Paul Bourand, vicaire de Villeneuve-sur-Yonne et desservant de Marsangy a eu l'heureuse inspiration de faire restaurer d'autant que dans les fragments de vitraux, qui paraissent remonter au XIIIe ou au XIVe siècle, on voit le grand évêque d'Auxerre du Ve siècle, saint Germain, assis au milieu de trois personnages au-dessus d'un premier plan occupé par trois autres personnages.

On relève une inscription funéraire effacée où l'on distingue le nom de Roussemeau et les dates de 1609 et de 1615. Dans une chapelle bâtie seulement en 1773, on lit sur une pierre tumulaire « Icy repose le corps de Maximilien-Roch-Louis-Rohert de Marsangy, né le 17 mars 1713, décédé le 27 septembre 1790. »

Le clocher a été élevé en 1768.

Au lieu dit Roussemeau il existait une commanderie dont il ne reste que quelques vestiges de baies XVe siècle.

MICHERY (MISSERIACUS)

Ce lieu dit appartenait, au IXe siècle, au pagus de Sens.

Il existait deux prieurés à Michery : le prieuré de Sixte, de l'ordre de saint Benoît et dépendant de l'abbaye de Pothières, Il releva au XIIIe siècle de l'abbaye de La Pommeraye et enfin au XVIe du prieuré de la Cour-Notre-Dame, qui était le second prieure de Michery. C'était un couvent de religieuses des Antonines de Paris, fondé en 1225, qu'il ne faut pas confondre avec le prieuré de la Cour Notre-Dame de Pont-sur-Yonne. En 1554, lors de la soumission de Michery à la seigneurie de Bray-sur-Seine, un dénombrement des habitants eut lieu. En 1568, le chevalier Jean de Castro était seigneur de Michery. En 1640, la terre fut annexée à celle de Sergines dont Claude Boutellier était seigneur.

Un procès. — Une contestation s'éleva en 1678 entre les habitants et leur seigneur. Les premiers avaient envahi les bois du seigneur qui porta plainte contre eux. Ils s'engagèrent à renoncer à tous leurs droits d'affouage et de pâturage, et le seigneur retira sa plainte; mais cette renonciation n'était que temporaire, car, en 1764, les habitants réclamèrent ces mêmes bois d'Espoisses auxquels ils avaient déclaré renoncer et leur délibération fut approuvée par l'Intendant de Paris. On déclarait usurpé le droit de propriété du seigneur qui était alors M. Maynon d'Invaux. Le 22 janvier 1765 intervint un arrêt du Conseil d'Etat qui ordonnait que la requête des habitants serait communiquée à M. d'Invaux. Un plan des lieux fut établi à cet effet en 1768.

L'Eglise. — Belle église de la fin du XIIe et du commencement du XIIIe siècle, dont l'harmonie de style impressionne. Le XIIe est dans les fenêtres en ogive naissante; dans les trois nefs dont les piliers circulaires portent des chapiteaux sculptés et variés; dans un pilier rectangulaire d'essence cistercienne; dans les travées dont les arcades. sont biseautées. Toutes les voûtes sont en pierre à double tore dans le style de l'église.

Le XIIIe siècle apparaît dans le sanctuaire dont les chapiteaux pareils, sont à crochets. Il s'affirme dans le porche qui supporte le clocher, dans le portail de ce même porche et dans le portail de l'église vis-à-vis. Le porche, sur base carrée, est limité par des piliers d'angle, flanqués chacun de cinq colonnettes qui correspondent aux cinq archivoltas de leurs arcades ogivales. Les chapiteaux sont sculptés de feuilles d'eau comme ceux des deux portails. Le portail de l'église est orné de deux colonnettes avec les pieds-droits et celui du porche de trois colonnettes ornées d'une scotie XIIIe siècle à la base. Le tympan du premier est en pierre surmonté d'une archivolte biseautée; celui du second est un vitrail où sont peints Adam et Eve et les animaux qui vivaient avec eux dans le Paradis Terrestre.

MONTACHER (MONTACHERIUM)

Aux archives de Sens on trouve cette appellation en 1261 : mons Acherus.

Le procès-verbal de rédaction de la coutume de Lorris-Montargis du mois de septembre de 1531 nous apprend que six seigneurs de Montacher y assistèrent : 1) le chapitre métropolitain de Sens; 2) les religieux de Ferrières-en-Gâtinais; 3) le seigneur de Villegardin; 4) le seigneur de Jouy; 5) le seigneur de Vertron et de la Brosse-Vertron; 6) le seigneur. de la Brosse-Pâlis.

Les seigneurs. Louis Boucher, conseiller du roi, lieutenant général du bailliage et siège présidial de Sens possédait la terre de Vertron en 1488. Il se maria avec Marguerite Lemuet et mourut sans postérité le 7 août 1494; un parent, Guillaume Boucher, conseiller du roi et lieutenant général au siège présidial de Sens reçut des héritiers de Louis. Boucher la terre de Vertron; puis le sieur de Billy partagea avec les héritiers de Guillaume Boucher la seigneurie de Vertron. Louis de Billy et sa famille possédèrent la terre de Vertron et de la Brosse-Vertron. L'abbé de Billy, fils aîné de Louis Billy en rendit foi et hommage le 17 août 1575. Après lui, l'héritage revint à François d'Allonville et à Jeanne de Billy, sa femme, qui firent donation, le 3 novembre 1600, de la moitié de la terre et seigneurie de Vertron à leur fille mariée au sieur Huraut de l'Hôpital de Gommerville. Le sieur Huraut, chevalier, céda à son tour le 12 juin 1606, la moitié de la seigneurie et de la terre de la Brosse-Vertron moyennant l'abandon de différentes, rentes constituées. Jacques de Mesmes acheta., le 8 janvier 1646, de Louise d'Allonville, veuve de Huraut, de Gommerville, toute sa part. de la terre de Vertron, moyennant 30.000 fr. Le 25 juillet 1665 M.de Mesmes fit l'acquisition du fief de la Brosse-Vertron du sieur Huraut de l'Hopital. baron d'Annay, héritier bénéficiaire du sieur Huraut de l'Hopital de Gommerville. Par ses acquisitions, M. de Mesmes réunit donc Vertron, la métairie de Vertron et la Brosse-Vertron. M. de Mesmes était trésorier et grand voyer de France en la généralité de Paris.

Louis Gislain ou Ghislain de Belcourt entra en possession de ces diverses terres comme créancier de la succession de Jacques de Mesmes à laquelle ses petits-enfants auraient renoncé. Mme de Belcourt, veuve de Louis-Gislain de Belcourt, son fils et ses frères et sœurs vendirent les terres en question à M. Barthélemy Lecouteux, écuyer, moyennant 130.600 f r. Mme de Houdetot, femme de M. Boursier, acquit, en 1828, des enfants de M. Lecouteux, le château de Vertron et les. terres formant les deux tiers de l'ancienne terre de Vertron et de la, Brosse-Vertron réunies.

A la Révolution l'abbaye de Cercanceaux et M. Foacier-Ruze y possédaient quelques biens.

Le Fief de La Brosse-Pâlis. — Noël Boucher, un descendant des Boucher, reçut en partage la Brosse-Pâlis en 1617. Charles-Claude Guyonnet de Vertron, historiographe du roi, chevalier de l'ordre royal du mont Carmel, devint seigneur de la Brosse-Pâlis et fournit aveu et dénombrement de la terre et du fief de la Brosse-Pâlis à M. Gislain de Belcourt le 10 mars 1706. Le dernier propriétaire de ce fief a été M. d'Allonville qui est décédé à Sens le 18 janvier 1826.

Les châteaux. — Le château de Vertron fut reconstruit vers 1700 par M. de Mesmes et existe encore. Le château de la Brosse-Pâlis se composait de quatre pavillons Renaissance; il en reste deux.

L'Eglise, qui a été mise en état, s'ouvre par un portail qui s'effile en lancette ornée d'un tore (XIVe). Deux nefs. Les contreforts sont plus élevés du côté de la maîtresse nef. Ils sont bas du côté du latéral nord, qui est voûté en arceau et non éclairé. C'est la partie ancienne de l'édifice dont les piliers, octogonaux, ont des bases carrées, à chanfrein, plus anciennes. Les baies de la grande nef sont cintrées sans style et une fenêtre du chœur est surmontée d'un trilobe et d'une rosace (XIVe).

Un bel arc de triomphe à quatre colonnes corinthiennes, qui servait de jubé au chœur, a été relégué derrière la porte.

NAILLY (NOALLIACUM)

Au IXe siècle, le lieu dit se dénommait « Nadiliacus ».

Lors de l'annexion du Sénonnais à la couronne, en 1055, il fut laissé en toute propriété aux archevêques quatre terres avec le titre de baronnies : . Briennon-l'Archevêque et Noilly furent deux de ces baronnies.

A la Révolution, l'archevêché possédait toujours Nailly; mais il en avait distrait quelques parcelles au profit du clergé de Sens et de Gilles de Moinville.

L'Eglise est en mauvais état. La petite nef compte trois arcatures bouchées qui laissent supposer que par elles on communiquait avec une nef latérale. Les piliers-dosserets sont amputés à la hauteur d'un mauvais plafond qui a remplacé l'ancienne voûte. Le transept est flanqué de deux chapelles qui étaient celles des bas-côtés disparus, car le transept qui s'avance extérieurement dans le vide, témoigne en faveur d'une ancienne basilique XIIIe à triple nef. L'abside, restaurée, montre d'ailleurs un triplet XIIIe siècle. De même il existe à l'extérieur, au nord, un contrefort du même temps. Le clocher semble avoir été amputé ou abaissé.

NOE (NOEM)

Cette terre appartint d'abord à l'archevêché de Sens, puis passa au roi et dépendit de la châellenie de Malay-le-Petit que le roi échangea en 1320 contre la ville de Châteaurenard avec le comte de Joigny. Theil, Pont-surVanne, Noé furent ainsi soumis au comté de Joigny jusqu'à la Révolution; mais à ce moment-là, le clergé de Sens avait repris d'anciens droits, et la commanderie de Cerisiers y avait des domaines. A leur côté, la dame de Noé et de Theil, veuve d'Avenant Marc-Antoine Montmorin se voyait réclamer par la commune de Noé devant la justice de Véron 6.000 arpents de bois en vertu d'une délibération du 10 janvier 1793.

L'Eglise n'est plus qu'une ruine. Il y a dix-sept ans que la messe y a été interdite et qu'on a aménagé dans le presbytère une chapelle pour les cérémonies indispensables. C'est là que le curé de Theil autrefois desservant de Noé a fait mettre les cloches du clocher qui est tombé depuis. L'église, abandonnée, s'est effondrée faute de réparations. Les ronces et les orties croissent dans la triple nef. Il reste encore trois pignons, une haie XVIIe siècle, le chevet, le portail et les contreforts. L'église appartenait à la Renaissance.

PAILLY (PALLIACUM)

Au IXe siècle, la seigneurie de Pailly existait sous l'appellation de « Pallei ». Elle fut soumise aux Templiers et .aux Hospitaliers avec la terre du Plessis-Saint-Jean (Voir cette notice); et, comme elle, elle fut annexée à la terre de Bray-sur-Seine au XVe siècle.

En 1486, Jeanne du Plessis obtenait la terre de Pailly pour sa part et la portait en mariage à Mathelin de Balathier. Elle revint au seigneur du Plessis-Saint-Jean. puis échut à une famille de Castres qui la garda jusqu'en 1605. Ensuite elle dut être de nouveau réunie au Plessis-Saint-Jean. A la veille de la Révolution, la commanderie de Launay avait pris possession d'une partie des deux; puis l'abbaye de Vauluisant s'installait à Pailly et l'abbaye de Saint-Jean de Sens au Plessis-Saint-Jean.

L'Eglise, qui remonte au XIIIe siècle par ses contreforts., a été modifiée plusieurs fois. Sa nef est insignifiante; son bas-côté est voûté en quart de cercle à la mode des premiers arcs-boutants. Deux chapelles sans style la complètent. Près de l'église était jadis le Château-Gargault dont il ne reste plus trace.

PARON (PERRONUM)

Cette terre appartenait à l'archevêché de Sens dont elle relevait à cause de la baronnie archiépiscopale de Nailly. (Voir cette notice). En 1789, MM. de Blignac et Bourbonne y avaient des domaines.

L'Eglise est voûtée en partie et plafonnée pour le reste. Ses contreforts sont plutôt du XIVe siècle, quoiqu'on prétende que l'église soit du XVIe. Elle n'a pas de chœur. La boiserie de l'abside, à pilastres corinthiens, peut à la rigueur remonter à Louis XVI. A noter, dans une baie de l'abside, deux fragments de vitraux anciens (1556) et une plaque commémorative de Jules Paris et de sa femme, bienfaiteurs de l'église (1863).

Dans le cimetière, on remarque le piédestal d'une croix qui a été élevée sur l'emplacement d'un ancien couvent. On peut lire une inscription latine dont voici la traduction.: « Dans ce lieu où a existé autrefois un monastère fondé en l'honneur de saint Médard, détruit depuis par les incursions des peuples barbares, plusieurs prêtres, dirigés par une louable, dévotion, ont tait ériger cette croix en mémoire de la Passion 1e N. S. l'an 1532. »

PASSY (PASSIACUM)

Les abbayes de Sainte-Colombe, de Saint-Pierre-le-Vif et des Célestins de Sens possédèrent tour à tour cette seigneurie; puis elle releva en fief de l'abbaye de Saint-Remy de Sens. La prévôté était royale; le roi l'aliéna à M. Mégrét de Serilly à la charge de la mouvance envers le roi à cause de la grosse tour de Sens. Jusqu'en 1606, Passy ne fut qu'un hameau ou une dépendance de Véron. Les deux localités avaient les mêmes seigneurs.

Le château. — Le château de Passy où Pauline de Beaumont connut le philosophe Jouffroy et Châteaubriand, a été bâti par l'évêque de Nevers, Spifame, qui fit bâtir aussi l'église (XVIIe siècle). Les Mégret de Serilly possédaient aussi le château d'Etigny. Le dernier de cette famille des Megret, qui a des ramifications dans l'Oise (il y a des Mégret de Devise, au château de Salency), porta sa tête sur l'échafaud.

Le château passa ensuite successivement au général d'Archambal, au marquis de Segris, à M. Lobjeois, enfin à Emmanuel de Mellanville, décédé. en 1904, laissant un fils et une fille. Mais le château fut mis en vente et acquis en 1910 par la ville de Sens qui le donna à l'Etat en échange du grand séminaire. L'Etat eut l'idée d'y hospitaliser des filles mineures ayant besoin d'être moralisées. Il finit par en réunir sept auxquelles, il donna quinze employés pour les garder, sans compter le directeur, un ancien Préfet à qui il fallait donner un poste. La restauration du château avait coûté une grosse somme. Dans leur pension, les pensionnaires causèrent du scandale et s'enfuirent. En 1912, l'administration finit par fermer cet établissement qu'on avait baptisé « Ecole de Réforme des Filles ». Le conseil général, mieux inspiré, se propose d'y installer son hôpital des vieillards ou un orphelinat interdépartemental.

L'église à une nef, n'est pas celle de l'évêque Spifame. Elle ne date que de 1792. Elle devint l'église paroissiale de la nouvelle commune érigée en 1793. Les actes de l'état-civil de Passy se sont faits à Véron jusqu'alors. Le cimetière fut établi sur un terrain donné la même année par Mme Thomas, veuve Mégret de Sérilly.

On note dans l'insignifiante église de Passy deux statues de saint Philippe et de saint Jacques en bois.

PONT-SUR-VANNE (PONTES SUPER VANNAM)

Le village remonte au XIIe siècle et appartenait à l'archevêché de Sens; puis il dépendit du roi avec Theil, Noé, etc., à cause de la châtelainie de Malay-le-Petit qui passa. en 1320 au comté de Joigny (Voir la notice de Malay-le-Petit). Le clergé de Sens possédait des terres à Pont en 1789.

Le drame de la ferme Lavoué. — C'est à Pont-sur-Vanne que le 15 novembre 1870 eut lieu un drame de la guerre. Un sieur Mirevaux de Chigy a vécu cette scène poignante. La ferme de Lavoué est située sur le bord de la route. En face se dresse une pyramide élevée à la mémoire des victimes par la piété des municipalités du canton et on lit sur ce monument inauguré le 26 mars 1892 qu'Auguste Lavoué et Jean-Louis « victimes innocentes de l'invasion allemande, ont été fusillés le 15 novembre 1870 ». Le fils Lavoué était alors à la guerre. il habite encore la ferme de son père et a deux sœurs qui étaient à la maison lorsque le uhlan, cause du drame, se présenta pour dîner et passer la nuit.

L'église. — Les contreforts carrés à larmier fort inclinés, de la nef, le portail flanqué de colonnettes et de rentrants à tympan cintré et le clocher à base carrée dont une arcature aveugle semble faire croire qu'il y eut là autrefois un bas-côté, révèlent le style de transition (XIIe siècle). Sous la ligne du toit, de vieux corbeaux à têtes plates de chien ou de cheval frisent même le pur roman.

Le chœur est flanqué au sud d'une chapelle à deux travées. Du côté opposé on aperçoit quatre piliers-dosserets à chapiteaux variés de la transition. Les baies de l'abside et du chœur ont été restaurées et élargies. Les voûtes sont formées d'arêtes boudinées; mais la nef est en berceau maintenue par des tirants.

Le mobilier. — Les Beaux-Arts ont classé en 1911 trois jolis objets : un baptistère, oblong comme un vaisseau, orné de deux têtes à collerettes encastrées dans un quatrefeuille (XIVe); une Vierge à la Chaise et l'Enfant en pierre peinte (XIVe) portant un manteau d'apparat de dame de la cour, agrafé sur la poitrine, et les orteils nus sur les sandales; une sainte Barbe en bois (XVe) en corsage en accolade en bas, décollé en haut, piqué verticalement d'une ligne de fleurons.

On remarque d'autres statues anciennes une Vierge à l'Enfant en bois; une autre en pierre, debout, en manteau d'apparat encore. Enfin, on note un reliquaire à pilastres ioniques (XVIIIe siècle); puis, dans la cour de la Mairie, une stèle à douze côtés destinée à porter une croix en fer et arborant le drapeau tricolore.

PONT-SUR-YONNE (PONS SUPER ICAUNAM)

Ce lieu existait au IX^e siècle où il faisait partie du pagus de Sens. Il appartint ensuite au domaine royal et à l'archevêché de Sens qui en fit, au XVI^e siècle, le chef-lieu d'un doyenné qui comprit trente cures et trente prieurés. Au XVIII^e siècle, le clergé de Sens, l'abbaye de Cîteaux et le duc d'Orléans se partageaient la seigneurie. Le pont de la ville, construit en pierre au XVII^e siècle, avait été construit en bois en 1214, année de la bataille de Bouvines., à laquelle Guillaume des Barres, seigneur de Chaumont, assista. En mars 1214, le roi Philippe-Auguste autorisa les habitants à construire deux moulins sous les arches l'un du côté de la ville et l'autre du côté de la campagne.

La ville de Pont a une histoire militaire intéressante à toutes les époques de son existence à partir des Normands.

L'Église. Cet édifice, qui remonte à la fin du XII^e siècle et au commencement du XIII^e, a subi l'assaut des guerres de Cent Ans et de religion, ainsi que nous l'avons dit, ce qui a amené, dans le cours des siècles, des réparations que M. Maurice Prou, auteur d'une notice sur cette église, a fixé, d'après des recherches consciencieuses de la manière suivante : fin XV^e siècle « aux supports des deux premières travées de la nef et aux grandes arcades qu'ils supportent »; fin XV^e et commencement XVI^e siècles, « on a relevé les voûtes de la nef, des collatéraux et du transept ». Des adjudications survinrent au XVIII^e siècle aux dates suivantes en 1728 pour la réfection des pignons du transept; en 1740 et en 1745 pour la restauration de la tour, des murs des contreforts, de la flèche à huit pans, du pignon de la nef, des piliers-boutants de la toiture; ces travaux furent terminés en 1747. En 1748, il fallut refaire la toiture des chapelles; en 1771, le clocher que la foudre renversa, en 1772, en écrasant les toitures de la nef, des latéraux et du transept qu'il fallut de nouveau refaire ou réparer. Enfin, des restaurations furent dirigées de 1847 à 1877 par les curés Collinot, Bunetier et Perreau. Le dallage est de 1866.

L'église, en croix latine, se compose d'une nef, de deux latéraux, d'un transept, du chœur flanqué de deux chapelles latérales s'ouvrant dans le transept, et d'une abside circulaire.

Les Nefs. — On compte six travées à arcades ogivales supportées par deux sortes de piliers carrés ou rectangulaires les uns sont flanqués de quatre colonnettes engagées aux quatre faces pour soutenir les arcades des formerets et des arcs-doubleaux; les autres comptent huit colonnettes d'ont un faisceau de trois sur les faces regardant les nefs. Les chapiteaux sont à crochets XIII^e siècle, sauf sous le clocher où les chapiteaux à feuilles ont des crochets aux angles (fin XII^e); les tailloirs sont carrés comme certaines bases; d'autres ont une forme polygonale XIV^e et d'autres la forme prismatique de la Renaissance. A l'un des piliers, sur un phylactère on lit : « noble home Anthoie Sorbier, Sr de Villeche ». M. Prou, de qui nous nous séparons un peu à propos de l'âge de certains chapiteaux et de certains piliers, traduit « Villeche » par Villemanoche. Il s'agit probablement là d'un bienfaiteur de l'église, qui était seigneur de Villemanoche. Une retombée des doubleaux ne s'amortit plus, par suite d'une restauration, sur le tailloir, mais il s'engage plus haut dans le mur. On aperçoit des têtes grotesques -- qui ne sont pas plates — sur une ou deux clefs de voûtes de la Renaissance. Les dossierers des bas-côtés sont tous à double tore à la base à griffe, et à socle carré de la transition; sans compter que la griffe est aussi du XIII^e siècle; le chapiteau à crochet est surtout une caractéristique du XIII^e siècle; d'aucuns ont été refaits ultérieurement. Toutes les baies ogivales ornées de colonnettes et d'archivolte sont de la transition. Il y en a qui ont été refaites. On voit à une clef tombant en édicule fin XVI^e ce nom « Jean Moreau » et cette date mil VCXXV (1625). L'édicule compte huit nichettes renfermant huit statuettes.

Le Transept et les Chapelles. — Le carré du transept comporte quatre arcs qui, sauf celui du chœur, ressemblent à des boudins carrés de la transition. Les dossierers des deux bras dans lesquels s'ouvrent les chapelles ressemblent aux piliers-dossierers des bas-côtés. C'est la même construction et la même époque. Sur le mur ouest du bras sud on remarque des traces de peinture d'un « Jugement dernier » avec un blason effacé. Les chapelles éclairées par des lancéolées, semblent être ainsi du XIV^e. Les chapelles sont séparées par un mur plein du chœur.

Le chœur et l'abside. Le chœur et l'abside polygonale sont de la fin du XII^e par la base et du XIII^e par les chapiteaux, les voûtes à triple tore et les baies lancettes du chevet. La voûte du chevet est en éventail et retombe sur les tailloirs des colonnettes d'angle dont les chapiteaux sont à crochets et les bases à griffes, ce qui effleure la transition de la fin du XII^e. Les baies sont ornées de verrières d'une facture XIII^e siècle dans le goût des lancettes. Les chapelles et le chœur ont été ornés vers la fin du XIX^e siècle, de décorations polychromes, et le chœur dont le sol a été exhaussé est bordé de statues de saint Nicolas, saint Jacques-le-Majeur, sainte Catherine et de deux autres qu'on dit être saint Gilles et sainte Véronique. On voit des stalles sculptées aux miséricordes et

aux accotoirs. Une grille en fer forgé défend le sanctuaire.

Le portail. — Restauré, le portail est flanqué de huit colonnettes à chapiteaux XIIIe siècle qui supportent les quatre archivoltas des voussures, le tympan s'orne de deux arcs à redents surmontés d'un quatrefeuille. Le tympan porte une Vierge à l'Enfant en pierre sur socle orné d'arcatures ogivales. Elle est sous un dais. Tout cela appartient au XIIIe siècle. Les extrémités du linteau sont sculptées d'un ange accroupi. La façade se termine par le pignon classique.

Le clocher. — Le clocher est flanqué de contreforts à larmier qui s'élèvent jusqu'à la bordure de la toiture. Cette caractéristique fin XIIe est modifiée par des détails de la base qui les placent au XIIIe avec le portail. Des ogives simples ou jumelles à archivoltas et colonnettes l'éclairent sur chaque face et la flèche polygonale s'échappe d'entre quatre pyramides d'angle.

ROSOY (ROSAYUM)

Cette terre appartient au chapitre métropolitain de Sens et à l'abbaye de Saint-Remy de cette ville; mais, terre royale, elle relevait de la forteresse de Montereau. Cette situation dura jusqu'à la veille de la Révolution où la seigneurie appartenait à M. Débonnaire.

L'Eglise était située au-dessous des Crellis en face de la ferme de Nange, au milieu du village, lorsqu'une épidémie de peste survint qui fit émigrer les habitants là où le nouveau village a été fondé (XVIIe siècle). Le curé Jacquemin fit démolir l'église dont il reste des carreaux émaillés portant la date de 1552 et des vestiges de murs. M. Jacquemin, avec l'aide des habitants, fit bâtir la nouvelle église du 2 février au 29 décembre 1703 et traça le cimetière autour.

Cette église, toujours fermée, est petite et insignifiante.

SAINT-AGNAN (SAINT-AIGNAN-EN-GASTINOIS)

Saint-Agnan doit son nom, paraît-il, à l'ancien évêque d'Orléans qui, au Ve siècle, arrêta la marche d'Attila aux portes de la ville. L'évêque Saint-Agnan, ou Aignan, serait natif de Malay-le-Grand.

Le prieure de Montbéon. — La ferme de Montbéon donna naissance en 1183 à un ermitage qui prit fin en 1196 par la mort de l'ermite. Durant-Michel de Corbeil, archevêque de Sens, donna l'ermitage aux religieux de Saint-Victor de Paris qui fondèrent le prieuré de Montbéon. Eudes des Barres, seigneur de Chaumont et de Villeblevin lui donna dès le mois « de mai 1227, 64 arpents de bois, 56 arpents de terre, 2 queues de vin à prendre à Villeneuve-la-Guyard, à Chaumont ou à Sens, et, à défaut de vin esdits lieux, deux queues de vin d'Auxerre rendues au Port-Renard, une somme provenant des noyers de Chaumont et de Villeblevin pour l'entretien du luminaire de l'église, etc.; en 1233, la donation fut encore augmentée de 30 arpents de bois. »

Au XVIIIe siècle, la prévôté de Saint-Agnan fut réunie à celle de Villeblevin par M. de Vieux-Maisons qui était seigneur des deux pays. Il avait le droit de haute, moyenne et basse justice qu'il faisait exercer à Villeblevin par un seul prévôt. A la veille de la Révolution, Gifles de Moinville et Colomban Rossel y acquirent des biens et la fabrique de Villeneuve-la-Guyard y percevait les dîmes.

L'Eglise du prieuré avait été choisie comme lieu de sépulture par huit seigneurs de la famille des Barres qu'on dit être originaire de Langres. Aussi fit-elle de nombreux dons à l'église qui ne fut jamais achevée. En 1619 un prieuré se servit des démolitions pour bâtir l'église actuelle dont l'intérieur vient d'être restauré en 1890 par M. Le Tonnellier de Villeblevin. Cette chapelle insignifiante ne comprend qu'une nef d'ailleurs, nue comme le sanctuaire où l'on remarque un saint Agnan guérissant un malade.

SAINT-CLÉMENT (SANCTUS CLEMENT)

Cette seigneurie appartenait à l'abbaye voisine de Sainte-Colombe de Sens. Mais au XVIII^e siècle, M. Foacier-Bon et Colomban Rossel y acquirent des terres.

L'Eglise, insignifiante, était en restauration lorsque nous l'avons visitée en 1911. L'ensemble donne une idée du XIII^e et du XIV^e siècle. Il y a deux nefs dont un bas-côté au nord.

SAINT-DENIS (SANCTUS DYONISIUS)

La seigneurie était la propriété de l'abbaye de Sainte-Colombe de Sens qui se trouvait bâtie sur son territoire. C'était une abbaye d'hommes de l'ordre de Saint-Benoît, qui, fondée en 620, n'a été supprimée qu'à la Révolution.

Le bailliage de Sainte-Colombe. — L'abbaye avait son bailliage duquel relevaient les prévôtés de Cuy, de Villeperrot, de Gron, de Jouancy et des Bordes. Son bailli rendait la justice dans une salle de l'abbaye et sa juridiction ne dépassait pas du côté de Sens la rivière d'Yonne et ses deux bords depuis la Fosse-le-Roi jusqu'au bord de Beaujeu suivant la donation faite à cette abbaye en 826 par le roi Philippe-Auguste, confirmée par Lothaire en 974; mais cette juridiction s'étendait sur la route de Paris, le territoire de Saint-Denis et les parties septentrionales des quartiers Saint-Didier et Saint-Baud de Sens.

Ce type de bailliage se renouvelait pour chaque abbaye.

Les religieuses. — Au XIX^e siècle une communauté de femmes a été établie dans les bâtiments de l'abbaye; la loi sur les associations l'a dissoute. Le couvent a alors transporté son siège en Belgique. Les bâtiments, entourés de fossés et défendus par une haute grille en fer forgé, sont devenus un refuge pour les sœurs âgées.

L'Eglise appartient au XVII^e siècle et n'a qu'une nef insignifiante. Au maître-autel on relève un « Ecce homo » en pierre. A noter une belle sculpture sur bois représentant une « Descente au tombeau » avec le groupe classique des sept personnes de l'Ecriture. Ce bas-relief est placé entre les portraits des quatre Evangélistes dont le cadre s'orne de branches de chênes et de vignes sculptées. Le grand portail au cintre à caissons est de style dorique.

SAINT-MARTIN-DU-TERTRE (SANCTUS MARTINUS DE COLLE)

Cette colline de Saint-Martin domine le village qui faisait partie du pagus de Sens au IX^e siècle. La seigneurie fut la propriété du chapitre de la cathédrale de Sens jusqu'en 1789.

L'Eglise. — Une chapelle de secours est au village de Saint-Martin dans le fond de la vallée et l'église est sur la montagne où l'on n'arrive que par des pentes raides. Située en vue et à trois kilomètres de Sens, dans une position stratégique pour l'artillerie, le clocher dut être fortifié jadis, car le style actuel de cet édifice en fort mauvais état appartient plutôt aux derniers siècles d'avant la Révolution. On ne trouve qu'une nef plafonnée insignifiante comme la porte d'entrée. A l'intérieur, on note un Calvaire; une statue équestre de saint Martin en bois; un tableau représentant saint Benoît lisant, ayant à côté de lui sa tête de mort; enfin un baptistère (1779).

SAINT-MARTIN-SUR-OREUSE (SANCTUS MARTINUS SUPER HOROSAM)

Le village existait au IX^e siècle et s'appelait « Mons Sanctus Martinus ». Tout d'abord, la terre de Saint-Martin fut la propriété de l'abbaye de Notre-Dame de La Pommeraie, fondée en 1151 par Mathilde de Corinthe, veuve de Thibaut IV de Champagne, sur un terrain appartenant à l'abbaye du Paralet (Voir La. Chapelle-sur-Oreuse). Supprimé par décret archiépiscopal, ce monastère de bénédictines fut rétabli à Saint-Antoine de Sens par Anne-Bathilde de Harlay. Plus tard, la seigneurie de Saint-Martin tomba sous l'autorité de la commanderie

de l'ordre des Hospitaliers, de Launay. Cette commanderie, à laquelle fut annexée celle de Cerisiers, fut longtemps la demeure des grands prieurs de France. Claude d'Ancienville y fut commandeur. Georges de Guerchy, grand p'rieur, fit reconstruire en 1611 une partie des bâtiments dont il ne reste plus qu'une grange. Launay avait son bailliage, dont la juridiction s'étendait sur les Bordes, la Grange-le-Bocage, Saint-Martin.

L'Eglise remonte au XIVE siècle; mais elle a été restaurée au XVIe. Entre la nef et son bas-côté on remarque deux piliers circulaires à bases octogonales faits en 1537. Le carré du chœur est soutenu par des piliers cruciformes XIVE siècle. Les voûtes de la nef, du chœur et du sanctuaire dissimulent une ancienne voûte en bois. Toutes leurs baies sont géminées à roses du même style gothique rayonnant.

A noter un retable en bois à colonnes corinthiennes (XVIIe), provenant de la commanderie de Launay dont la porte principale sert de porte d'entrée au château de Fleurigny.

SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES (SANCTUS MAURICIUS PROPE VILLAM NOVAM DIVITUM HOMINUM)

Ce lieu s'appela encore au XIVE siècle, d'après le cartulaire de l'archevêché de Sens « Saint-Morice aux Riches-Hommes-et-Femmes », et en 1793 : « Maurice-les-Sans-Culottes ».

Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, situé sur la limite de l'Yonne, a pour pendant, sur la limite de l'Aube, Villeneuve-aux-Riches-Hommes. Outre ces deux fiefs, au chef-lieu de Saint-Maurice était le fief dit de Fernay et, plus loin, ceux de Mauny-Maulny et de la Chaume. Toutes ces seigneuries appartenaient en 1760 à Antoine-Eléonor Le Clerc de Juigné; évêque-comte de Châlons, pair de France. Villeneuve et Saint-Maurice avaient chacun leur prévôté.

Un procès. — En 1655 les habitants engagèrent un procès. en revendication de dîmes envers leur seigneur. Il se prolongea jusqu'en 1778. Le seigneur d'alors, Nicolas Tarin fut condamné à restituer de 600 à 800 boisseaux de grains, chiffre du revenu annuel, en y ajoutant les arrérages de vingt-neuf années, ce qui obligea le seigneur à un débours de plus de 100.000 livres envers la commune.

Le grand-père de Paul-Louis Courier est natif de cette commune.

L'Eglise. — L'église semble appartenir à trois styles : au XIIIe, au XVIe et au XVIIIe. Du XIIIe sont les ogives des bas-côtés, les contreforts à ressauts épaulant le chœur et le chevet, un cartouche illustré d'une fleur de lys dans la chapelle nord, enfin un ancien bénitier orné d'une croix, d'une fleur de lys et de quatre sculptures d'angle. Ce dernier sert d'abreuvoir dans la cour d'une maison voisine. Au XVe siècle se rapporte une clef de voûte de la chapelle sud où on lit le mot « epsom » et la date de 1549. Enfin le chœur, l'abside et la grande nef, voûtés. en berceau appartiennent au XVIIIe. Les chapelles sont de 1856; le clocher et le porche de 1869. La lampe de l'église, qui brûle devant le maître-autel, a été acquise en 1770. C'est le produit d'un jubilé autorisé par Clément XIV.

Les curés : Neveu, Bondart et Destrot ont restauré l'église de 1888 à 1890. On voit, à l'extérieur, une statue équestre en bois de saint Georges. L'église donne dans l'ancien cimetière qu'entourent des pierres brutes, tels des menhirs. Il y avait autrefois dans le pays un temple et un cimetière protestants. Au lieu dit Loney, il existe une antique sépulture.

SAINT-SEROTIN (SAINT-CYROTIN)

C'était un fief qui avait son siège sur le territoire de Nailly et relevait par conséquent des archevêques de Sens. Edme Dot, écuyer. sieur de Plénauche, par un bail à perpétuité fait par Octave de Bellegarde. archevêque de Sens, reçut en 1645 la terre de Saint-Sérotin avec droit de haute, moyenne et basse justice. Jacques Le Rahier, écuyer, sieur des Bordes, capitaine de cavalerie, successeur de Dot, en rendit hommage à l'archevêque en 1681. Après lui, Samuel de la Grange de Montigny des Meures en rendit hommage en 1710. En 1789, la seigneurie appartenait à Gifles de Moinville, seigneur de Brannay.

La commune de Saint-Sérotin a été érigée en 1861.

L'Eglise, qui était autrefois une succursale de la paroisse de Nailly, fut bénie en 1555. Ce n'est qu'une chapelle; mais l'unique nef est voûtée à arêtes et l'abside est éclairée par un triplet XIIIe. On note des contreforts du même style et un tableau d'évêque mitré, signé Louvrier. Elle a été restaurée en 1838.

SAINT-VALÉRIEN (SANCTUS VALERIANUS)

La seigneurie eut d'abord comme seigneur l'abbé de chanoines réguliers de l'ordre des Génovéfains. On ignore la date de la fondation de cette abbaye à Saint-Valérien et celle de sa disparition. En 1518, la terre appartenait à un sieur Pierre Dupuy. Elle passa de sa famille dans celle de Dauvet et, en 1700, dans celle de Réroutart; enfin, elle échut à M. Douchin dont le marquis de Roquelaure épousa la fille. Il mourut sur l'échafaud en 1794.

Au lieu dit « Colevrat » était un fief particulier qui relevait de la seigneurie de Nemours.

Le château de Saint-Valérien a été reconstruit au commencement du XVIIIe siècle il appartient actuellement à M. de Raincourt.

L'Eglise. — Deux styles : le gothique XIIIe siècle et la Renaissance XVIe. La tour carrée du clocher et son contrefort, avec la tourelle annexe à meurtrières sont peut-être du XIIe. Le grand portail à colonnettes est surmonté d'un tympan trilobé (XIIIe). Aux petits portails latéraux (XVIe), on relève des rampants à l'un et un blason à l'autre. La nef et son unique bas-côté, comme le chœur et l'abside appartiennent à la Renaissance. Toutefois une grande grisaille au chevet, dont le centre est à double ogivette à rose, représente le XIVE siècle. A noter dans la chapelle latérale, un monument en marbre (classé), élevé à la mémoire de Pierre Dawetius (Dauvet), décédé le 9 mars 1642; un bénitier en pierre (monolithe) ressemblant à un tronc de pyramide.

SALIGNY (SALINTAGUS)

Au VIe siècle, cette localité faisait partie du pagus de Sens. L'Hôtel-Dieu de Sens et l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif en furent les seigneurs plus tard. A la Révolution, le sieur Colomban Rossel y acquit des biens.

Le village de Sancy passe pour avoir été détruit en 875. Sa chapelle n'existe plus.

L'Eglise est en mauvais état. Une nef dont les parois sont couvertes de fresques anciennes. Quelques-unes seulement se détachent : un saint Nicolas, David avec son arc, saint André et son chevalet, des anges, des évêques, des saints en tout seize personnages dans le chœur et dans l'abside, qui sont une continuation de la nef en berceau et à tirants, il y a aussi des statues en pierre ou l'on doit noter : un saint Vincent, une sainte Madeleine, une Vierge à l'Enfant. une Pietà; un baptistère en pierre de 1568; un tableau de chasse de saint Hubert.

SAVIGNY (SAVIGNIAGUM)

Cette localité appartenait au XIVE siècle au chapitre métropolitain de Sens. A la Révolution. Mme La Roche de Rambure et la veuve de Ligny possédaient cette seigneurie.

L'Eglise est d'une construction biscornue tant elle est irrégulièrement bâtie par suite des additions qui ont été faites après les suppressions antérieures, car le presbytère actuel et son jardin se trouvent tous deux sur l'emplacement de l'ancienne église. Ce qui caractérise l'église actuelle, qui a été bénie en 1578, c'est un mélange d'ogive et de byzantin. On y a fait des additions, telle que la porte du porche où l'on remarque des statues au rebut. L'ancienne porte du clocher a été bouchée et son tympan a été changé en fenêtre. La grande nef, presque carrée, est voûtée en berceau. A noter à l'abside de récents vitraux.

SERBONNES (SERBONA)

Au IX^e siècle, ce village s'appelait « Silbonar ». L'archevêque de Sens, Guillaume de Champagne, donna la cure de Serbonnes en 1172, à l'abbaye de Saint-Jean. De temps immémorial la terre de Serbonnes a appartenu à plusieurs seigneurs, à cause des différents fiefs situés sur son territoire, qui tous relevaient de celui des Barres de Serbonnes, lequel relevait en plein fief de la baronnie de Bray-sur-Seine.

Le principal manoir du fief des Barres. était une maison seigneuriale, dont il ne reste rien. Le domaine en fut par la suite réuni à la maison du Petit-Varennes. Il relevait en plein fief de celui de Varennes, qui relevait en arrière fief de la baronnie de Bray; et du fief de Varennes relevait en plein fief d'autres fiefs situés sur Serbonnes (le Colombier, le Vauvegin, etc., etc.). Le fief de Varennes a été possédé intégralement par Charles de Ponville. Après sa mort, il fut partagé en deux parties : le grand Varennes échut à l'une de ses filles, Jeanne, mariée à Julien de Tourneboeuf; le petit aux deux autres. L'aînée Claude, épousa en 1515 Mathieu de Brunel, seigneur de Grigny.

Les seigneurs de Serbonnes. — Mathieu de Brunel, grand-maître d'hôtel de France, fut le premier de son nom établi à Serbonnes. Ses descendants se sont toujours maintenus en possession du Petit Varennes. Le fief des Barres était alors possédé par Michel de Tourneboeuf, qui épousa Jacqueline Lebachelier, héritière de Jean, le successeur de la famille des Barres. Mathieu II de Brunel succéda à son père et épousa en 1541 Jacqueline de Railly. L'aîné de ses fils, Mathieu III, épousa en 1575 Marguerite de Bronze; ils acquirent l'autre moitié du fief du petit Varennes, qui appartenait à Anne Durousseau et à son époux en vertu d'une donation faite à ces derniers en 1563 par Claude de Ponville, veuve de Jean Durousseau. François, fils de Mathieu III, lui succéda. Marguerite, séparée de biens. de son mari (1596), acheta de Jacqueline, devenue veuve, le fief des Barres. Le petit Varennes devenait ainsi plus puissant que le grand Varennes. De là des querelles entre les Brunel et les Tourneboeuf. Après bien des procédures, il fut reconnu que les deux fiefs avaient les mêmes droits, et que tous relevaient du fief des Barres (1624). Henri de Brunel succéda à François. Il épousa en 1649 Catherine Duparc, fille du seigneur du Plessis du Mée. Il fut propriétaire de la terre de Serbonnes en même temps que Louis de Berland, conseiller du Roi en ses conseils. Nouvelles querelles, mais cette fois à main armée-. Henry fut tué. Alors le seigneur du Plessis-du-Mée, Jean Duparc, oncle de Louis-Henri, enfant mineur de Henry, intenta une procédure criminelle contre le sieur de Berland. Trois des assassins furent condamnés par contumace à être pendus. Louis-Henri de Brunel fit repeindre les litres armoriées des Brunel par le sieur de Berland et rétablir le banc où son père avait été tué à l'église. Cela lui occasionna procès sur procès, et, après avoir épuisé ses ressources pécuniaires, l'obligea d'aliéner une partie du domaine des Barres. Un arrêt ordonna qu'il n'y aurait plus de litres à l'église, ni au dedans, ni au dehors. Les Brunel restèrent seigneurs du petit Varennes de père en fils avec Louis-Barthélemy, Louis-Henri et Louis-François qui épousa en 1769 Marie-Cécile Tarin de Michery, morte sur l'échafaud.

Au grand Varennes, le sieur de Berland eut pour successeur le comte Anne-Raymond de Lhôpital de Sainte-Mesnie, lieutenant-général des armées du roi, chevalier d'honneur et premier écuyer de madame Louise d'Orléans; il mourut le 20 octobre 1723, et eut pour successeur M. Maynon d'Invan, chevalier, ministre d'Etat, contrôleur général des Finances, seigneur de Michery, Gisy, Villemanoché, etc. Il voulut faire sa principale demeure à Serbonnes, et, désirant être seul seigneur de Serbonnes, il fit à Louis-Henri de Brunel les propositions les plus avantageuses pour l'engager à lui céder la seigneurie du Petit-Varennes. Mais Louis-Henri résista et substitua sa terre à ses petits-enfants. M. d'Invan vendit ses droits aux mineurs Geoffroy de Montjay, qui depuis ont vendu la seigneurie du grand Varennes à M. de Montaigu. Cette terre a été acquise depuis. par M. Foacier.

Dans les environs, il existait anciennement un château-fort, Haute-rive, qui dépendait de Serbonnes et qui appartenait à la famille des Barres.

La maison de Jacques Clément. — On montre, à Serbonnes. à gauche de la place, la maison où naquit en 1567 le régicide Jacques Clément, élève des Jacobins de Sens, et qui devint en 1589 entre les mains des Ligueurs et de la duchesse de Montpensier, un instrument pour se débarrasser d'Henri III par l'assassinat. Il pénétra dans le camp royal de Saint-Cloud à l'aide de lettres surprises à Achille de Harlay et les présenta comme un placet au roi qui, pendant qu'il les lisait, tomba frappé d'un coup de couteau dans le bas-ventre. Le meurtrier fut tué sur place par les gardes indignés.

L'Eglise, dont la flèche date de 1898, présente un ancien clocher amputé, aux contreforts d'aspect plutôt XIV^e siècle; mais les styles se confondent, dans la croix latine de l'église. De petites baies cintrées d'allure romano-byzantines forment contraste avec l'abside et les chapelles où les colonnettes se ramifient en palmiers (XV^e) et les voûtes s'ornent de pendentifs (XVI^e).

A noter, en pierre, un groupe de l'Annonciation et une statue de la Vierge à l'Enfant, puis, dans une niche,

une statue équestre en bois de saint Victor armé de sa lance; enfin, sous le porche, deux belles pierres tombales (XIVe et XVe) qu'on a, paraît-il, classées.

SERGINES (SERGINIA)

Sergines, qui existait au IXe siècle, fut une baronnie qui releva de l'archevêché de Sens.

Saint Paterne. — Ce fut près de là que fut tué saint Paterne, moine de Saint-Pierre-le-Vif-lez-Sens, le 12 novembre 726. Né à Coutances en 680, il se fit religieux dans le monastère de Saint-Pair-d'Avranches, où il pratiqua les plus grandes austérités de la pénitence. Importuné par les visites que sa réputation de sainteté lui attirait, il vint à Paris, puis au monastère de Saint-Pierre-de-Jaulnes, près Bray, enfin à Saint-Pierre-le-Vif. Mais les honneurs qu'on lui rendait lui étaient devenus à charge; il repartit pour Jaulnes. En passant par la forêt de Sergines, il rencontra des voleurs qui le massacrèrent et lui coupèrent la tête. Son corps fut porté en pompe par saint Elbon, archevêque de Sens, à Sergines. Un riche habitant, Trésulphé, fit élever une église sur son tombeau, église qu'il dota, de ses biens. En 958, Burchard 1^{er} de Montmorency, avec la permission de Hildeman, archevêque de Sens, fit transporter le corps de saint Paterne dans l'église du monastère de Saint-Sauveur-lez-Bray, fondé par lui. Ce monastère ayant été asségé et pris par un gentilhomme du pays, Boson, Raynard, comte de Sens, le reprit et enleva le corps de saint Paterne qu'il fit mettre dans la grosse tour de Sens. Mais bientôt il le rendit à Saint-Sauveur, qui le conserva 700 ans. Son tombeau y fut la cause de nombreux pèlerinages et de nombreux miracles.

Les barons de Sergines. — Cette baronnie remontait à un temps immémorial et Raoul de Sergines fut son premier seigneur au Xe siècle. Après lui, vinrent de père en fils, Eudes, Geoffroy I Geoffroy II qui se distingua parmi les barons de la cour de Philippe-Auguste et d'Agnès de Villehardouin, parente de Geoffroy de Villehardouin, le célèbre historien du XIVe siècle. Geoffroy II suivit Saint-Louis dans la première croisade. Il eut une fille Hélène de Sargines (Sergines), qui lui succéda en 1269. En 1299, Gilles de Sargines, chambellan du roi, était seigneur de Sergines. En 1331, Geoffroy, laissa de sa femme Isabeau de Broyes deux fils Jean et Geoffroy. La ligne masculine de cette illustre maison s'éteignit en la personne de Geoffroy qui ne laissa qu'une fille, Jeanne de Sargines, mariée avec Jean de Hémery (1441).

Les d'Hémery se succédèrent de père en fils jusqu'en 1556 où Jeanne d'Hémery porta l'héritage paternel à Juvénaï de Villers. Leur fille, Catherine de Villiers épousa Anne Dupant, écuyer, seigneur de Montigny-la-Coudre. Devenue veuve, elle épousa en secondes noces Michaut de la Forge, écuyer, seigneur de Champagne. Ils vendirent la baronnie de Sergines, le 11 juin 1598, à Antoine Olivier Hodoard, seigneur de Chitry, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et dont le nom se lit sur la grosse cloche de l'église, à la date de 1615. Etiennette Hodoart, sa fille, épousa le 22 février 1612, François de Blanchefort, seigneur d'Asnon: ils vendirent ensemble la terre de Sergines le 22 décembre 1640 à Claude Bouthlier, deuxième du nom, seigneur de Pont-sur-Seine, Chavigny, Michery et Gisy-les-Nobles. Léon Bouthilier, son fils, comte de Chavigny, devint ministre et secrétaire d'Etat. Il mourut en 1652, laissant une fille, Renée, qui épousa Jean Beuzelin, seigneur de Rosmelet, président à mortier au Parlement de Rouen, et qui mourut en 1711. Leur fille unique, Anne-Marie épousa, en 1698, Henri-Jacques de Caumont, duc de la Force, pair de France, mort sans postérité en 1726. Elle donna Sergines à Denis-Auguste de Grimoard de Beauvoir de Montlaur, comte du Roure, maréchal des camps et armées du roi et gouverneur du Pont-Saint-Esprit, son filleul et netit-neveu de son mari. En 1761, Mme Marie-Victoire-Antonine de Gontault-Biron, veuve de Louis-Claude-Scipion de Grimoard de Beauvoir, comte du Roure, était dame de la terre et baronnie de Sergines. En 1771, cette terre était engagée à Denis-Auguste de Beauvoir, marquis de Grisac.

La baronnie a été possédée jusqu'en 1791 par le comte du Roure, qui, à cette époque, en a vendu le domaine à MM. Lequeux et Taillandier, de Sens.

Le 28 mars 1785, François-Olivier de Hémery vint faire constater l'existence de ses armes, sculptées aux voûtes de l'église paroissiale et aux piliers, et qui étaient de gueules à 3 coquilles d'or posées deux et une, au chef abaissé de même. L'église a été bâtie grâce aux bienfaits et aux soins de l'un des seigneurs de la maison d'Hesmerie qui ont possédé cette baronnie de 1450 à 1590.

Dans les environs de Sergines, au lieu dit Gringalet sont les débris d'un château, ancien fief. On y a découvert des squelettes de pendus. Il y avait là des fourches patibulaires. Le fameux brigand Gringalet y fut pendu au XVIIe siècle. Le château de Gringalet a dû être détruit pendant la Fronde.

La statue de Rigault. — Sur la place de Sergines. est la statue de Biais Rigault, un paysan du XVIII^e siècle, natif du hameau de Bohé, aujourd'hui détruit. En 1640, il tua un capitaine de brigands qui avait pillé et incendié Courlon. Il se rendait à Sergines, fortifié, pour défendre la place. On trouve à la mairie sa hallebarde et un procès-verbal du 6 août 1640 le concernant. Autour de la cité, il reste des traces d'anciens fossés.

L'Église. — Cet édifice présente une particularité. Sur les deux faces nord et sud du clocher qui surmonte le grand portail et le porche, on remarque des arcatures ou des travées bouchées et des pilastres doriques amputés, témoignages d'une reconstruction projetée pour prolonger les deux bas-côtés jusque-là et qui ne l'ont pas été. Il reste des traces de rupture aux contreforts, des culs-de-lampes suspendus et des amortissements d'arcades Renaissance. Des vestiges de démolition recouvrent le sol. il semble que ce devaient être là d'anciennes chapelles escortant le porche et donnant dans les bas-côtés qui commencent plus loin en saillie.

Le grand portail en soi, est peu intéressant. Il est orné de bandes de fleurons en guise d'archivoltes et des postes remplacent les chapiteaux. Il représente à la fin du XVIII^e siècle la décadence de l'art. Le style de la tribune des orgues après le porche est d'ailleurs analogue. Il y a lieu de fixer ce point qu'une restauration a été greffée au XVIII^e siècle sur une autre église plus ancienne de deux ou trois siècles. Des trois nefs, toute la partie nord a été refaite. On y a mis des piliers circulaires en sous-œuvre, pour six travées. Le dernier et la moitié de l'avant-dernier, côté chœur, indiquent une addition pour prolonger le bas-côté. Cette addition est visible à la voûte. On voit se dessiner un amortissement irrégulier de chaque côté d'un cul-delampe resté sans emploi. Dans la chapelle qui suit on aperçoit la date de 1742 à une clef de voûte. Peut-être est-ce la date exacte de toute cette transformation? Les arcades des travées restent ogivales, ce qui indique au moins le commencement du XVI^e siècle où fleurissait le flamboyant. On aperçoit de ce temps-là quelques pendentifs. L'ancienne église remonterait donc après la guerre de Cent Ans qui en aurait fait disparaître une plus ancienne dont il ne reste plus trace.

Le mobilier. — Les trois autels de marbre des chapelles, les retables et les tabernacles ainsi que les grilles en fer forgé, proviennent de l'abbaye de femmes de La Pommeraye. On a décoré le maître-autel de l'ordre corinthien en y adjoignant des pilastres de bois : mais le fronton, les anges portant la couronne, les colonnes torsées du tabernacle, les rampants, les pinâcles, les palmes, les guirlandes, traduisent un mélange des styles d'après la Renaissance qui finit vers 1600. On y voit les attributs des abbesses, dont deux crosses en sautoir. Le pavillon du tabernacle que domine une niche de la Cène et l'Exposition, est flanqué de colonnettes torsées d'angle délimitant deux panneaux latéraux qui reproduisent la manne qui tombe, les disciples d'Emmaüs et le lavement des pieds. Une galerie à pinâcles en achève la décoration Louis XIII.

Dans la sacristie, on conserve le portrait de la dernière abbesse de N.-D. de la Pommeraye-les-Sens, Ysabelle-Louis-Sophie de Valois de Villette, décédée à 81 ans, le 21 mai 1777. Son blason, au chef et au chevron d'argent, est chargé de trois étoiles de sable, de trois Croissants et de la couronne abbatiale. La grille en fer forgé proviendrait d'une église de Paris pillée pendant la Révolution. A noter encore quatre statues en bois saint Etienne, évêque; saint Jacques-le-Majeur; sainte Barbe et saint Tiburce, martyr.

SOGNES (SEOIGNES)

Le village existait au VI^e siècle, faisant partie du pagus de Sens, et s'appelait « Ciennioe » puis il se dénomma « Ciconioe ». Au fond, ce lieu dit, qui relevait de l'archevêché de Sens, n'était, avant 1790, qu'un hameau de la paroisse du Plessis-Gâtebled (Aube). L'abbaye de Vauluisant y avait des intérêts, en 1789. M. Jodrillat, lieutenant-général du bailliage, en était seigneur et avait droit de justice. La prévôté de Sognes s'étendait sur les fiefs d'Hauterive qui appartenait à M. Lebas Duplessis; de Saint-Pierre qui appartenait aux Prêtres de la mission de Versailles; de Merderet qui appartenait au prieur; du Charnier et de la Vigne qui appartenait au marquis de Traisnel.

L'Église n'a qu'une nef planchêiée qui dissimule une ancienne voûte en bois. Le chœur est flanqué au sud d'une chapelle dont une haute arcade XVIII^e siècle percée d'une porte, indique qu'un bas-côté sud a été amputé. Au-dessus de cette chapelle, s'élève un clocher carré qu'épaulent des contreforts XVI^e.

L'abside, pentagonale, est en cul de four. Extérieurement une tourelle semble l'écraser et des arcades ornementales la classeraient au XII^e siècle. Elle surmonte une crypte du XI^e siècle, carrée, à trois nefs de 3 travées, qui comprend quatre colonnes à chapiteaux dont les uns sont des tailloirs nus de l'ordre de Citeaux et les

autres sont historiés suivant l'école de Cluny. On en voit qui sont couverts de sculptures intaillées en volutes; mais ces colonnes ne sont pas ornées. Autour de la crypte, des bancs de pierre de circonstance à cette époque. On y aperçoit des traces de fresques et de litre seigneuriale; enfin une pierre tombale au nom de Villard Eridna y est classée. A droite de l'abside se trouve la sacristie où est un ancien four banal. On y voit un saint Pierre en bois.

La restauration de cet édifice est due au chanoine Lordereau de Sens, décédé en 1911.

SOUCY (SOCIACUS)

Le village était au VI^e siècle du pagus de Sens. L'archevêque donna plus tard cette seigneurie à son chapitre métropolitain. Colomban Rosset y acquit des biens à la veille de la Révolution.

Soucy était la patrie de Jean Cousin.

Le château de Jouancy. — Jouancy est un hameau de Soucy qui appartenait au XIV^e siècle au chapitre métropolitain de Sens, au XV^e à l'abbaye de Sainte-Colombe de Sens dont la seigneurie dépendit jusqu'à la Révolution.

Il y avait là un château XVII^e siècle qui fut la propriété de M. Arnault de l'Ariège jusqu'en 1911 où il fut vendu aux Bernheim, les marchands de biens. Le domaine avait une contenance considérable dont ils revendirent 265 hectares à M. Déon de Sens.

L'Eglise. — Le grand portail, sans style, se décore d'un Crucifié en bronze. Il est surmonté d'un clocher dont la flèche repose sur une couronne de trèfles. L'entrée du petit portail s'orne d'un trèfle XIV^e. C'est bien le style-primitif de l'église qui a été restaurée au XVII^e. L'intérieur se compose d'une nef voûtée en bois, d'un chœur rehaussé de boiseries et d'une chapelle latérale sud.

Richesses artistiques. — On doit noter des statues, des tableaux et des inscriptions intéressantes. On voit un saint Vincent et un saint Antoine en bois; un saint Etienne, évêque, et un saint Eloi en pierre. Quelques statues, particulièrement une Vierge à l'Enfant (pierre) portant le manteau de cour ou de cérémonie ont été remises derrière la boiserie de la chapelle. Dans un vieux cadre fleuroné, un portrait sur toile de sainte Madeleine; à côté, un portrait peint sur bois d'une Présentation au Grand-Prêtre. Dans la chapelle, on relève un portrait de sainte de missel, couronnée de roses blanches, portant le manteau de cour grenat ourlé d'hermine, tenant un lys à la main et ayant un ours à ses pieds; dans la nef on note un tableau encadré de blanc de sainte Cécile, bergère, et un second de la Vierge à la Chaise avec l'Enfant; quatre tableaux encadrés de noir saint Pierre, la Sainte-Famille, saint François de Paule et saint François d'Assise; un baptistère forme bateau (XV^e siècle); un bénitier sculpté de tourelles de la même époque; une inscription datée de 1378 et portant que Soucy fut, en cette année-là, incendié et détruit par Richard II, roi d'Angleterre qui voulait mettre le siège devant Sens et n'avait pas pu y parvenir. Enfin, on relève une inscription commémorative sur un cartouche de pierre des propriétaires de Jonville entre 1480 et 1840, du nombre desquels nous détachons les noms de propriétaires suivants : en 1480 et 1911 Des Benoit, la générale du Perret (1678), Regnault d'Evry (1840), Arnault de l'Ariège, député de 1848, sa veuve et son fils qui viennent de vendre le château de Jouancy, de Jonville et le haras de Villechétive.

SUBLIGNY (SULLIGNIACUM)

Ce village était compris dans le pagus de Sens au IX^e siècle; puis la seigneurie à l'abbaye de Saint-Remy de Sens qui l'aliéna. en 1577 à Jean-Baptiste du Perret, seigneur de Puisseaux et de Changy. Ses descendants furent seigneurs de Subligny de père en fils jusqu'à la Révolution.

L'Eglise, qui remonte au XV^e siècle, est en mauvais état. A une nef, elle compte un baptistère et un bénitier en pierre intéressants et quelques statues en bois.

THEIL-SUR-VANNE (TILIUS)

Theil, qui ne porte son nom actuel de Theil-sur-Vanne que depuis 1890, était le siège du bailliage de la châtellenie de Malay-le-Roi que le roi échangea en 1320 contre Châteaurenard avec le comte de Joigny (Voir Malay-le-Petit ou le Roi).

Les seigneurs.— En 1515, on trouve pour seigneur de Theil, Nicolas Grumeau dont la fille Odette épousa Etienne de Mautsaugéon. En 1547, Ogier, fils du précédent, épousa Perronnelle de l'Abbaye dont il n'eut pas d'enfants. Paule-Louise de l'Abbaye hérita de la seigneurie qu'elle légua à sa mort à une parente, Claire de l'Abbaye, mariée à César-Girard de Bazoches, seigneur de Vaux. Celui-ci vendit Theil à Pierre Caillet qui eut pour héritier son frère François, puis des neveux, Antoine et Pierre Laigneau. Ce dernier vendit, en 1739, la seigneurie de Theil à Marguerite de Beau Cousin, veuve de François-Nicolas Mégret, grand audencier de France, seigneur d'Etigny, de Passy, de Serrilly (Voir Passy). C'est un des fils de celui-ci qui prit le nom de Mégret de Serrilly, ce qui lui valut sans doute le privilège de porter sa tête sur l'échafaud.

En 1791, les terres de Theil et d'autres passèrent au ministre- M. de Montmorin.

Le château de la Grève. — Le château de Theil, dit de la Grève, fut bâti par Amédée de Serrilly à la veille de la Révolution, abandonnant le vieux manoir seigneurial qui tomhait en ruines. Le nouveau château fut acquis en 1840 par M. de Nansouty, le fils sans doute du général de ce nom. Il passa ensuite successivement au marquis d'Ormenans, à Billebaut, Josson de Bilhem, Barthélemy dont la fille, Marie, le porta en mariage à M. Perronne, Inspecteur des Finances.

La Propriété de la Ville de Paris. En face de la Mairie est un grand parc appartenant à la Ville de Paris qui y a capté trois sources de la Vanne. La tradition veut qu'il y eût là un ancien château mérovingien comme à Malay-le-Comte ou Malay-le-Roi. La ville de Paris a installé près de là une usine élévatoire pour conduire les eaux à Paris par le magnifique aqueduc de Moret-sur-Loing. Cette propriété appartenait en 1835 à un nommé Lecorchez dont la petite-fille, mariée à un sieur Laurent, l'aliéna au profit de la Ville de Paris.

L'Eglise, très ancienne, fut donnée en 1172, par l'archevêque de Sens à l'abbaye de Saint-Jean. Elle semble être du XVIIe siècle et porte le clocher sur son chevet. A l'ouest, dans le fronton du grand portail, on a placé une belle statue équestre en pierre de saint Martin partageant son manteau. Le porche, suivi d'une nef et d'un sanctuaire en cul de four à la mode romane, n'offre rien de particulier. Au maître-autel, il faut noter un saint Martin, évêque, portant la croix de Lorraine, en pierre.

THORIGNY-SUR-OREUSE (THORINGIA)

Cette localité qui remonte à la préhistoire, a fourni de nombreuses haches en silex et des pierres polies; on a mis à jour aussi des ossements, notamment, deux mâchoires ayant conservé toutes leurs dents. Un médecin, le docteur Collomb, cité par M. l'abbé Bouvier dans son « Histoire de Thorigny-sur-Oreuse », a trouvé au lieu dit la Croix Billet une meule en granit micacé de 45 centimètres de diamètre et des débris de vases de l'époque romaine. Ce lieu s'appelait Thoringia au Xe siècle et faisait partie du pagus de Sens.

Les Seigneurs. — Les premiers seigneurs furent les abbés de Saint-Pierre-le-Vif de Sens et le chapitre de la cathédrale, puis vinrent au XIIe siècle les Célestins de Sens, les abbés de la Pommeraye de Saint-Martin-sur-Oreuse- et de Vauluisant. On connaît la marche de la féodalité. La lutte des seigneurs laïques contre les seigneurs ecclésiastiques prit naissance au XIe siècle et devint immédiatement fort âpre.

Thorigny vassal de Villemanoche. — Un certain Etienne, qui prit le nom de la terre de Thorigny, un membre de cette chevalerie chargée de réprimer les brigandages féodaux appelée à jouer un si grand rôle à l'aurore des croisades, se dressa dès le XIIe siècle contre les seigneurs ecclésiastiques. Il appert du cartulaire de l'Yonne qu'il servit de témoin pour une donation faite par un sieur Adelme en 1130 à l'abbaye de Vauluisant de tout ce qu'il possédait entre Lailly et Courgenay. Etienne laissa trois fils : Séguin, Etienne II et Burlican, qui cédèrent au chapitre de la cathédrale leurs terres de Saint-Clément. D'autres petits seigneurs privés dévolurent leurs biens à l'abbaye de Vauluisant qui devint progressivement maîtresse d'une grande partie de la contrée. On embrouillerait le récit le plus clair en énumérant la liste des différents seigneurs de fiefs et arrière-fiefs relevant d'Etienne II ou de Séguin. Les quatre fiefs qui surnageaient sont ceux des Hazards, de Vermont, de la Thuilerie et de Thirlouse. Milan de Thorigny (1268) a pour successeur son fils. Et la famille primitive indigène se débat

jusqu'en 1370 contre les envahisseurs, les seigneurs de Sergines et de Villemanoche et les officiers du roi. Entre ces derniers se circonscrira la lutte, une lutte fort intéressante à cause des mœurs du temps.

La politique royale consistait à intervenir en toute occasion par ses représentants — en l'espèce ici ceux de la tour de Sens — dans ce genre de querelles, soutenant la naissance d'une commune d'un côté, appuyant les revendications de tiers d'un autre pour s'installer, à la faveur de ces conflits, dans un lambeau d'autorité sur les lieux; mais les puissances seigneuriales étaient si fortes qu'elles n'hésitaient pas à entrer en rivalité avec le roi en employant l'intrigue au besoin. Ce fut le cas à Thorigny. Le seigneur de Villemanoche investit au XIV^e siècle de la seigneurie de Thorigny Geoffroy de Sergines (Voir Sergines), qui lui fit vœu et hommage de sa terre en 1360. Ce premier document de vassalité fut classé aux archives et donna lieu entre les seigneurs indivis de Villemanoche et les officiers du roi à une longue procédure au cours de laquelle on note ce détail en 1641, messire Jean-Baptiste Lambert versa aux seigneurs de Villemanoche 16.000 livres pour leurs droits sur les deux tiers de la seigneurie de Thorigny en protestant contre cette mouvance jusqu'au dénouement du procès; en même temps Anne de Neufvis faisait verser 6.859 livres, montant des droits du roi, chez son receveur des consignations des requêtes du Palais, en vertu d'un arrêt du 11 mai de la même année qui constatait les droits du roi. Cet arrêt fut contesté par le seigneur de Villemanoche, comte de Mesme, qui comptait les terres de Thorigny et de La Postolle dans son dénombrement à l'abbaye de Saint-Remy qui, par position féodale, avait des intérêts contraires à ceux du roi; puis en 1726, le seigneur de Villemanoche, pour affirmer ses droits contre ceux du roi, faisait saisir les sus-dites terres; enfin le 18 août 1760, le seigneur de Villemanoche, et autres lieux. Maynon d'Invault, introduisait une requête contre l'arrêt de 1641; et, le 17 mai 1762, l'appel le mettait triomphalement en possession de la mouvance féodale de toute la seigneurie de Thorigny.

Les seigneurs de Thorigny.— Au moment où Geoffroy de Sergines rendait hommage au seigneur de Villemanoche, la première période de la guerre de Cent Ans subissait un temps d'arrêt. Le roi Jean, avant sa captivité avait remis, en 1356, une somme de 500 livres pour flanquer l'église de Thorigny d'une tour fortifiée. En 1404, Geoffroy de Sergines était mort, laissant sa veuve Anastasie Duplessis, avec le titre de dame de Thorigny, et une fille Jeanne de Sergines, à qui revint la tour-forteresse où elle alla habiter avec son mari, Jean de Gumery; mais, prise par surprise en 1425 par un capitaine anglo-bourguignon, celui-ci, Bertrand Marcel, la céda pour 13.717 livres au bailli et au capitaine de Sens Gui de Bar et Pierre Leverrat. Charles VII la fit démanteler. Jeanne de Sergines, remariée à Jehan de Heméry, vendit le 3 avril 1445, la seigneurie de Thorigny, à Guillaume Juvéval des Ursins qui construisit un nouveau château, transforma les ruines de l'ancien en communs. Ancien bailli de Sens (1441-1444), le nouveau propriétaire appartenait à la célèbre maison des seigneurs de Trainel (Aube) qui fournit à l'armée tant de fameux capitaines. Le nouveau château, entouré de fossés, comptait deux portes précédées de pont-levis.. Il revendit à Jean-Thomas de Belleville. Ce fut sa fille, Jacqueline, qui en 1492, toucha le prix de vente. M. de Belleville, mort en 1514 laissait trois fils et une fille, Philiberte, qui eut à son tour une fille Louise, à qui revint la succession (1550). Elle était mariée à Jacques de Neufvis à qui elle donna trois enfants : Michel, Françoise et Anne. Le premier épousa Anne de Bressel dont il eut Charles et Louise; Charles mourut jeune et Louise, devint la femme de Jean de Tremelet. Anne avait épousé Pierre Charpentier, sieur de la Thuilerie. A la suite de différentes péripéties, motivées par les guerres ruineuses de religion, toute la succession, vendue en 1631, au Châtelet à la poursuite du seigneur de Villemanoche, revint à Jean de Raoult, neveu de Michel. Il se faisait appeler Monsieur de Thorigny. Il avait épousé Marguerite de Tremelet dont le frère, Edme- de Tremelet, recevait pour sa part le fief des Hazards. Le fief de Vermont appartenait à Simon de Raoult, frère de Monsieur de Thorigny, lequel avait épousé l'héritière de Vermont, Antoinette Beuve. Les deux fiefs relevaient de la terre de Thorigny, comme d'ailleurs les fiefs de la Tirlouse et de la Thuilerie. Ces deux derniers demeurèrent entre les mains de seigneurs particuliers tandis que les deux premiers furent réunis à la terre de Thorigny, celui des Hazards en 1642 et celui de Vermont en 1675. Le fief de la Postolle en faisait déjà partie. La seigneurie de Thorigny et ses dépendances avaient été vendues au Châtelet en 1642 à la poursuite de Pierre Charpentier de la Tuilerie qui avait tout saisi sur Monsieur de Thoigny mort ruiné. Le nouveau seigneur Jean-Baptiste Lambert, était secrétaire du roi; mais, sans enfants, trois ans après, ses biens revenaient à son frère, Nicolas, qui les laissa. à sa descendance.

Les Lambert et les Planelli.—Alexandre-Jean-Baptiste Lambert, reconstruisit le château, de 1719 à 1721, sur un nouveau plan et en fit une résidence somptueuse; mais son fils, Alexandre-Louis, qui mourut en 1753 sans postérité, gaspilla sa fortune et laissa en outre 6.000 livres de dettes. L'immense domaine des Lambert fut alors vendu aux enchères, en 1759, pour la somme de 360.000 livres à messire Laurent Planelli de Mascrary de la Valette de Charly, chevalier, seigneur baron de Maubec et autres lieux, issu d'une famille italienne venue en France en 1537 avec Baptiste Pianelio. Son fils Louis-Gabriel Planelli de Maubec vit la Révolution. Il fut

successivement membre de l'assemblée départementale de Sens et de l'assemblée provinciale de Ile-de-France, député aux Etats-Généraux pour la noblesse du bailliage de Sens et Villeneuve-le-Roi. Ayant émigré, en 1791 à l'armée de Condé, ses biens furent confisqués; mais les héritiers rentrèrent en possession d'une fraction équivalente à 756 hectares en vertu des décrets du 4 prairial et 9 floréal an III qui prescrivait la restitution des biens d'émigrés non encore vendus nationalement. Seul le château moderne des Lambert avec ses dépendances avait été mis en vente et adjugé le 26 floréal an VII à M. Laitier de Joigny, lequel le revendait le 22 Nivôse an XIII à Heinz d'Auxerre, qui le fit démolir en 1806. Les parcelles de terres qui faisaient partie du domaine furent vendues judiciairement le 8 septembre 1809 à M. Fiacre Gérôme qui les laissa à M. Chandenier, son gendre. Ce dernier vendit la propriété le 19 novembre à Pierre Carlier, ancien Préfet de police de la République de 1848 que Louis-Napoléon Bonaparte remplaça par de Maupas quand il voulut préparer le coup d'Etat. En 1878, la propriété échut à un de ses gendres, Césaire Foussé, domicilié à Sens, qui a élevé une maison bourgeoise sur les anciens communs du château. Quant aux 756 hectares restitués par l'Etat aux héritiers de Planelli de Maubec, ils ont été mis en vente en 1885 au prix de 800.000 francs. Les fossés avaient été comblés, les murailles et les portes de l'enceinte abattues de 1700 à 1775 ainsi que deux ponts sur trois.

La Famille Richer. — Thorigny a donné naissance à une illustre famille du nom de Richer. Tous ses membres semblent s'être distingués sous François 1er. L'un d'eux, Nicolas, chanoine de la cathédrale de Sens, a attaché son nom, à la fondation de la chapelle Saint-Eutrope dont Jean Cousin, son beau-frère, peignit les vitraux. Nicolas Richer mourut en 1534. Un autre Nicolas Richer était notaire et sergent royal à Thorigny. Un de ses frères Jean était lieutenant général du bailliage de Sens; un autre, Christophe, fut ambassadeur de France en Danemarck. Une fille, Agnès, épousa Juvénal Rayer, seigneur de Fleurigny.

L'Eglise. L'Eglise, restaurée en 1674 et 1675, s'élève sur la source de la rivière de l'Oreuse. Elle est à trois nefs et appartient à trois époques : au gothique XIVe avec son clocher, les bases des piliers et les baies du bas-côté nord; au style décadent du XVIIe siècle, avec le portail, les piliers et les baies du bas-côté sud; à la Renaissance de 1450 à 1600 pour une troisième partie, à savoir la grande nef, les chapelles, l'abside, les fenêtres flamboyantes et l'ensemble des voûtes. On relève dans la chapelle Saint-Jean un tableau de saint prêchant dans le désert (1858); des vitraux sortant de la maison Veyssière de Seignelay (1852); un blason noir seigneurial dans une litre: un tableau du Christ invitant sainte- Thérèse à monter au ciel (1770); un vieux tableau de sainte Thérèse conversant avec l'ange; un tableau de la Transmission des clefs à saint Pierre d'un élève d'Ingres; une peinture sur bois des quatre Evangélistes avec leurs animaux symboliques; enfin une pierre tombale dressée sous le clocher représentant un moine avec sa levrette. Cette pierre servait de passerelle au lieu dit les Ermites lorsqu'un connaisseur la fit transférer à l'église. On croit, d'après cette pierre, qui est du XIVe siècle, qu'il y aurait eu aux Ermites une maladrerie dont il est question dans un acte de 1406. Une autre dalle d'Edme Tremelet, seigneur des Hazards, de Beaumont, Serbonnes., et de sa femme, Marie de Raoult, remontant à 1641, a été classée.

VALLERY (VALERIANUM)

Il est question des sires de Vallery avec Huon de Vallery au XIIe siècle dont le petit-fils ou l'arrière petit-fils, Jehan, fut le père des deux compagnons de Saint-Louis. L'archevêque de Sens avait donné le prieuré-cure à l'abbaye de Saint-Jean; quant au pays, il fût réuni à la couronne avec le Gâtinais français et releva, en fief, à partir du XIIIe siècle, du roi, à cause de sa grosse tour de Sens, avec ses dépendances, les fiefs des Bergeries, de Bernagoux, de Marolles.

Le maréchal de Saint-André et les Condé. — On ne sait pas grand chose du domaine de Vallery avant le XVIe siècle lorsqu'il devint la propriété du maréchal de Saint-André, qui l'acquit par donation du roi (1555). Marguerite de Lustrac, sa veuve, le donna (1565) par amour au prince de Condé qu'elle comptait pouvoir épouser. Le petit-fils du prince, Henri II de Condé, restaura le château et rebâtit l'église (1624). La terre de Va.lillery est restée la propriété des Condé jusqu'en 1747. A la suite d'un partage entre les neuf enfants de Louis III, sixième prince de Condé, Vallery échut à Elisabeth-Alexandrine de Bourbon, connue sous le nom de « Mademoiselle de Sens ». Elle fut prodigue et démolit une aile du château pour en monnayer les matériaux. Enfin, elle vendit le domaine, 285.000 livres à Jacques René Cordier de Launay, ancien trésorier général de l'extraordinaire des guerres. Il laissa un fils, Cordier de Montreuil, qui était président à mortier au Parlement de Paris. A sa mort, en 1793, l'héritage fut partagé entre ses cinq enfants dont l'une de ses filles épousa le trop

fameux marquis de Sade. Le château était échu à Claude-Michel Cordier, dit le chevalier de Vallery, mort en 1836 maréchal de camp. Sous prétexte de restauration, il abîma le château. Il détruisit une longue galerie très élégante, où s'était tenue, en 1567, les grandes conférences entre le prince Louis 1er de Condé, Coligny, d'Andelot, Théodore de Bèze et les autres chefs du parti protestant. Le dernier propriétaire de Vallery a rendu à cet antique domaine quelque illustration. Ce fut le lieutenant-général de la Ferrière, décédé à Vallery en 1834.

La marquise de Sade, née Renée de Montreuil. — Mlle Cordier de Montreuil, qui était douée de toutes les vertus, épousa le monstrueux marquis de Sade en 1763 et habita quelque temps avec lui le château de Vallery. Elle lui donna trois enfants. A cause d'eux sans doute, elle crut et affirma toujours son mari innocent, lequel, après l'affaire des pastilles, fut condamné à mort et prit la fuite. Elle le sauva après son arrestation, etc. Il n'eut que des réponses monstrueusement grossières à faire aux lettres affectueuses de sa femme. Au cours de ses visites au donjon de Vincennes où il était prisonnier, il la frappa, etc. Une fois libre, il fit prononcer la séparation de corps et de biens. La marquise alors cessa véritablement d'exister, ses fils émigrèrent. Elle s'était retirée au monastère des Carmélites de Paris dès 1772.

L'Eglise. — Style cintré à la mode du XVIIIe siècle dépourvu de piliers à l'intérieur et à contreforts droits à l'extérieur. La flèche, à quatre pyramides d'angle, élancée, domine le portail qui a des prétentions à l'élégance avec ses deux colonnettes à chapiteaux fleurdelisés. Au tympan une scène rajeunie du Nouveau Testament. Les croisées d'arêtes de l'unique nef retombent sur des culs-de-lampe posés haut. Le ciel de la chaire est soutenu par deux cariatides Renaissance. C'est tout avec les 14 stalles sculptées du chœur. A l'entrée de l'abside deux chapelles célèbres se faisant vis-a-vis. Celle au nord contient le mausolée en marbre noir du général Laterrière sculpté en marbre blanc ainsi que ses armes. Le général est étendu, accoudé sur le sarcophage défendu par une porte ajourée.

Le chapelle du sud est celle des Condé. Elle s'ouvre dans un arc de triomphe dont l'entablement, orné de têtes de morts, supporte la statue accoudée en marbre blanc d'Henri II de Bourbon-Condé. C'était le petit-fils du prince. La statue de cet arc de triomphe est décorée de quatre-statues de femmes en marbre blanc figurant des pilastres ioniques. Henri II, qui est le père du grand Condé a seul son monument; les autres Condé n'ont qu'une plaque de cuivre placée sur leur cercueil. Lui est honoré d'une épitaphe latine (MDCXLVI).

Le caveau des Condé. — Les princes de la famille de Condé inhumés à Vallery paraissent être au nombre de douze : 1) Henri 1er (1552-1588); 2) Eléonore de Bourbon, épouse de Philippe-Guillaume de Nassau, prince d'Orange, morte en 1619; 3) Henri II (1588-1646); 4) Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, petit-fils de Henri II, mort en 1685; 5) Louis II (le grand Condé) (1621-1686); 6) Henry-Jules (1643-1709); 7) Louis III (1668-1710); 8) Quatre enfants du prince Henry-Jules, morts en bas âge de 1570 à 1680; 9) un inconnu. En 1794 on retira les douze cercueils du caveau de la famille de Condé, on les porta dans le cimetière où ils furent brisés et outragés, et on jeta leur contenu pêle-mêle dans une fosse près de la tour de l'église. Sous Louis XVIII, on exhuma ces restes, on les réunit dans un cercueil et on les transporta dans l'ancien caveau, sans monument, sans inscription.

Le tombeau de La Ferrière. — Louis-Marie Lévesque, comte de la Ferrière, était lieutenant-général, pair de France, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, grand-croix de l'ordre de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre impérial de la Couronne de fer d'Autriche, officier de l'ordre de Léopold de Belgique, né à Redon, département d'Ille-et-Vilaine le 9 avril 1776; décédé à sa terre de Vallery le 22 novembre 1834, colonel de la garde nationale à cheval de Paris, membre du Conseil général de l'Yonne. Sa veuve lui fit construire sa chapelle funéraire.

VAREILLES (VARELLA)

Cette localité, qui remonte au XIIIe siècle, appartient aux Célestins de Sens.

L'Eglise. — Une seule nef, à tirants sur le point de tomber en ruines exhibe encore de vieilles colonnettes XIIIe amputées. Au fond de l'abside carrée, entre les deux baies qui l'éclairent, il en est une troisième bouché au centre et ayant formé triplet au temps de l'antique beauté de l'édifice. A noter une statuette en pierre de saint Blaise et un triptyque en bois, bas-relief sculpté du XIIIe où l'on voit un Crucifiement dans le panneau du centre, saint André que deux soldats romains étendent sur son chevalet à gauche et saint Ambroise arrêtant, au seuil de

la ville de Milan, l'empereur Théodose qui élève le Labarum, mais dont les mains sont encore rouges du sang des populations massacrées.

VAUMORT (VALLIS-MAURUS)

Le fief de Vaumort relevait de la châtelainie de Malay-le-Roi (Voir cette notice).

Il existait, sur la route de Vaumort à Cerisiers, un ancien château dont il reste des traces de fossés et une ferme. Celle-ci fut vendue, il y a six ou sept ans, à la mort de Mme de Charnacé. Elle la tenait de sa mère, Mme de Brévannes, fille de M. Olivier, pair de France sous Charles X.

L'église fut donnée en 1172 par l'archevêque de Sens à l'abbaye de Saint-Jean. Située sur une éminence qui domine un menhir de 3 m. 50 de haut perdu dans un pré, elle ressemble à une grange. Le clocher est tombé et sa place est marquée par une arcade derrière la petite porte d'entrée biseautée. A ce moment, l'édifice fut amputé à l'ouest et prolongé d'autant à l'est. L'ensemble, à voir les baies de l'unique nef à tirants, est du XIIIe siècle. La richesse de cette église est dans ses statues : deux statuette en bois de saint Etienne, martyr, et de saint Roch; une Vierge en bois couronnée et tréflée du XIVE un saint Vincent et un saint Jean en pierre.

VERNOY (VERNEIUM)

Au IXe siècle, cette localité, qui existait déjà, portait le nom de « Vernetum » Elle eut pour seigneurs les chanoines de Saint-Laurent de Château-Landon. A la Révolution, la fabrique de Piffonds y touchait les dîmes et M. Lacarre-Sormery y était seigneur.

L'église, en mauvais état, à une nef plafonnée, n'offrirait aucun intérêt si son aspect extérieur ne dénotait une bâtisse de la transition du XIe au XIIe siècle et si une baie flamboyante n'éclairait au sud une sorte de demi-transept impliquant autrefois une église plus spacieuse. A noter un bénitier à biseau fort ancien.

VERON (VARON)

Cette terre, incorporée au pagus de Sens au VIIIe siècle, devint une des terres principales du chapitre métropolitain de la cathédrale de Sens. Le nom du village viendrait d'un nommé Véron, commandant du fort de Véron que Charles VII a fait détruire. En 1859, un descendant de ce commandant, Véron, baron de Farincourt, reconnut les armoiries de ses ancêtres dans l'écu des fonts baptismaux de l'église où se trouvent trois poissons, dits vérons, sur champ. Ces fonts, en pierre, y sont encore.

On lit dans des lettres-patentes de Charles VI (février 1391) : « la ville et paroisse de Verrion continuera d'être comprise dans la banlieue de Sens parce que les habitants de ce lieu avaient contribué de leurs corps et biens aux fortifications et à la défense de la ville de Sens. » Cette ville fut fortifiée en 1565 ou 1566. Au moment du passage des troupes du duc d'Alençon qui épargnèrent la cité, celle-ci comptait 120 feux et deux portes : celle d'En-Haut et celle d'En-Bas. M. Megret, seigneur d'Etigny, de Véron et de Passy, fit raser les ruines.

Le fort de Véron, dont il est parlé plus haut, aurait été le témoin de l'assassinat d'un certain Gang-Ollf (saint Gengoult), prince bourguignon connu sous le nom de Villelambert qui se serait réfugié dans la vallée de Véron au temps, de Pépin-le-Bref dit une légende. il aurait été inhumé à Varennes (Meuse). Après Villelambert, la famille de Vielchastel l'aurait habité au XVe siècle. Un couvent de Saint-Etienne, qui lui était annexé, a donné naissance à un gros village de ce nom actuellement réduit à deux fermes. Mais, à la mort de Villelambert, le roi avait annexé le pays à la couronne. Jean-le-Bon le vendit en 1361 aux seigneurs de Passy et d'Etigny.

Le chapitre de Sens. fit élever vers 1399 derrière l'église de Véron, une maison féodale qui subsiste encore et comme il avait droit de justice basse et moyenne, il faisait exercer la justice par un magistrat pour les causes civiles et un prévôt pour les causes criminelles. La maison de la prévôté était contigue à celle du chapitre. L'un des derniers propriétaires de la fin du XIXe siècle, M. J. Bordelot, ayant fait reconstruire, découvrit le christ de la prévôté et le remit au curé Chenot qui le déposa à la sacristie. Le pilori des condamnés était sur la place de l'église. On inhumait les suppliciés au lieu dit les Justices.

Un propriétaire de l'endroit, M. Mathieu Bouteyre y découvrit le tronc des offrandes pour les messes des âmes des suppliciés. C'étaient trois pots de 1, 3 et 9 kilos et demi contenant 3.200 pièces de monnaie des XVIe et XVIIe siècles. L'année précédente, en 1871, il avait mis à jour un Christ en métal. Il a fait certifier ses découvertes par le maire, M. Giguet, le 22 mars 1874.

La chapelle expiatoire était au lieu dit les Chapelles.

Il y avait à Véron également une léproserie et une maladrerie. Situées du côté du port, elles étaient représentées par la chapelle Saint-Jacques, près de la Voie romaine. Louis XIV les réunit en 1695 à l'Hôtel-Dieu de Sens.

Deux Procès. — Les habitants du village disparu du Val-Saint-Etienne avaient le droit d'affouage et de chauffage dans les bois communaux de Villelambert. Le village comptait quarante feux et avait été constitué par les héritiers de Pierre de Vielchastel. Les habitants de Véron s'étant opposés à la coupe des bois et ayant gagné leur procès au commencement du XVIe siècle (1530), ceux du Val-Saint-Etienne se dispersèrent dans les pays des alentours. Les Véronais firent confirmer leurs droits d'usage et de franchise par lettres-patentes d'Henri IV du 8 mars 1602. En 1735, ceux-ci réclamèrent, la restitution des bois dans le but de relever le clocher de l'église et de restaurer la nef. Ce nouveau procès dura, trente-huit ans et fut terminé par le maire Cornu en 1773. La châtelaine de Passy, Mme Mégret finit par y renoncer. Elle prétendait que ces bois avaient été aliénés en paiement d'une somme de 8.000 livres environ que ses ancêtres avaient prêtée à Véron à la suite d'une contribution de guerre imposée par le baron Dolley. Or, il ne s'agissait que d'un amortissement de 1.050 livres dû par la commune qui avait aliéné seulement dans cette intention cent arpents de bois.

La Fontaine de Véron. — La fontaine de Véron, qui sort de la montagne, aurait jailli, suivant la légende, sous les pas du cheval de Gorgon, officier romain venu en Gaule avec Probus (275). Il fut martyrisé avec son compagnon Dorothée. La fontaine alimente un grand bassin que l'évêque Spifame de Nevers, seigneur de Passy, fit entourer d'un cercle de pierre. Joachim du Bellay, qui venait passer ses vacances au château, célébra la fontaine de Véron en une pièce de vers, qui fut imprimée par Jean Pénon de Sens à qui le poète l'avait donnée.

L'Eglise est du XVIe. Son axe s'incline dans un but d'équilibre voulu par l'architecte. Le chœur, voûté en ogive, montre une clef sculptée d'une couronne d'épines. L'ancienne tour de l'église s'écroula en 1732. Elle fut reconstruite en même temps qu'on restaura la nef en 1749 pour 6.900 livres par un sieur Lajoue. Cette date est reproduite à une arcade à la tour. « M. François Delair, curé de ce lieu, a béni et posé la première pierre de « cette tour, le 12 mai M DCC XXXXIX (1749). » En décembre Lajoue disait avoir fini son travail. Mais les murs se lézardèrent et le dernier versement de 2.000 fr. lui fut refusé. Il adressa alors une requête à Louis-Jean Bertier de Sauvigny, intendant de la généralité de Paris, conseiller du roi. Le millésime de 1752 qu'on voit sur une pierre de la grande porte de l'église indique la fin de ce procès.

Il y avait trois cloches la plus grosse a été refondue et placée en 1686; l'autre a été refondue en 1827 et la troisième, dite la petite Marie, date de 1524. Elle était contemporaine du chœur et du sanctuaire de l'église. En 1856, elle a été placée dans la chapelle des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Le tableau du retable est de Vivien, né à Lyon en 1657. Il représente les officiers légionnaires Gorgon et Dorothée. Le retable est de la même époque. Les statues équestres des mêmes saints, en pierre, sont anciennes, ainsi qu'une Vierge à la Chaise de même matière. La Vierge, restaurée, est couronnée de fleurs de lys. La chaire, un monolithe en pierre du XVIe, est sculptée de guirlandes de vignes et de colimaçons. A noter encore deux reliquaires trilobés dont l'un contient les reliques de Gorgon et de Dorothée depuis 1868. Une clochette en fonte provient de l'ancien chapitre. Nous avons parlé des fonts baptismaux aux armes de la famille de Farincourt qui a quitté le pays au XVe siècle.

VERTILLY (VERTILIACUM)

Vertilly était compris dans le territoire de l'abbaye de Vaultisant.

L'Eglise, qui est en mauvais état, a des vestiges du XIVE siècle surtout dans les contreforts, mais elle a été rajeunie à la Renaissance. On le voit au cintre du fronton du portail et aux caissons. Une chapelle ogivale rappelle cette époque. La nef et le chœur sont voûtés en berceau, et l'abside, rehaussée de boiseries XVIIe siècle, est peinte en bleu.

A noter plusieurs bonnes statues en bois : un saint Martin évêque et un saint Martin équestre partageant son

manteau; une Vierge à l'Enfant et une inconnue portant un vêtement qui s'agrafe sur la poitrine.

VILLEBLEVIN (VILLA-BOGLENA)

Le village, au IXe siècle, se dénommait « Villapopiina ». L'abbaye de la Pommeraye y eut des intérêts au XIIe siècle; le prieuré de Vieupou au XIIIe; le chapitre de Sens au XVe, et, au XVIe, la terre releva en fief de la baronnie de Brav. A l'occasion de Chaumont et de Saint-Agnan, nous avons parlé de cette paroisse dont la justice se confondait avec celle de Saint-Agnan. sous l'autorité seigneuriale, en 1780, de M. de Vieux-Maisons. Cette maison des Barres, qui s'étendait sur ces localités, une partie de la région, avait de grands domaines en Seine-et-Marne et nous venait de Langres. Le château des Barres, à Villeblevin, était flanqué de tourelles, couronné de créneaux et entouré de fossés et de pont-levis comme c'était la coutume en ce temps-là. Il n'en reste plus trace. Mais la terre de Villeblevin de la maison des Barres, en 1555, appartenait à Jean des Marquets. Elle passa ensuite à Jacques de Crèvecœur et à sa veuve, Anne de Coursillon; François de Vieux-Maisons, dont les descendants la possédèrent jusqu'en 1789, l'acquit vers 1682; puis, en 1787, le nom de Vieux-Maison était devenu Vieil-Maison, un nom fort connu en Seine-et-Marne comme nom de famille et nom de lieu. Ce M. de Vieil-Maison mourut en 1791 et le domaine échut à des collatéraux, aux sieurs de Vissec, de Sainte-Marie et de Lubersac.

L'Eglise a été reprise à pied d'œuvre en 1877 par M. de Tonnelier sous l'épiscopat du cardinal de Bernadou, archevêque de Sens. Trois portails en façade et trois nefs dans le style du XVIIe siècle. Le clocher est surmonté d'un clocheton. Les bases des contreforts trahissent seules une ancienne église du XIIIe siècle en cet endroit..

VILLEBOUGIS (VILLABOGIS)

L'archevêque de Sens était seigneur du territoire qui relevait de la baronnie de Nailly (Voir cette notice).

L'Eglise, plafonnée, ne comprend qu'une nef. Le plafond est divisé en deux grandes fresques qui se reproduisent sur les murs sous d'autres sujets. Le chœur est large comme la nef et se termine par un mur droit qu'orne un faux triplet portant en haut des roses minuscules qui simulent des vitraux. Les baies sont cintrées à la byzantine. On déduit de certains détails des contreforts que l'on est dans cette église au XIVe siècle. Le clocher est du XIXe ainsi qu'une tourelle en brique qui renferme l'escalier.

VILLEGARDIN (VILLAGARDANA)

Le pays appartenait à l'archevêché de Sens qui le donna au chapitre de sa cathédrale. Celui-ci le vendit en 1675 au seigneur de la Borde-Vaujouan. La famille Bellard de Lorrière posséda ensuite ce fief qui passa par mariage avec Jeanne-Geneviève-Henriette Bellard à Antoine-Louis Dupré de SaintMaur. De cette union naquit une fille qui porta la terre en dot au comte de Ménardeau.

L'Eglise, en mauvais état, évoque la fin du XIIe siècle, avec ses étroites baies et par l'archivolte en dents de scie de son portail flanqué de colonnettes à chapiteaux XIIIe. La nef est voûtée en berceau et le chœur en arêtes. A noter un ancien bénitier et plusieurs tombes du XVIIe siècle. Le clocher est tombé vers 1840.

VILLEMANOCHÉ (VILLEMANISCA)

Cette localité appartenait au VIIIe siècle au pagus de Sens. La terre fut ensuite donnée à l'abbaye de Saint-Remv de Sens par l'archevêché. Mais elle n'en fut pas moins disputée à travers les siècles par divers compétiteurs dont l'un était le roi (Voir la notice de Thorigny-sur-Oreuse). Dans un dénombrement de 1495 Armand des Fiches, avocat au Parlement, seigneur par indivis de Villemanoche désignait le château et la seigneurie de Thorigny comme des arrière-fiefs de la terre de Villemanoche. Or, le roi à cause de sa grosse tour de Sens prétendait à ce droit de suzeraineté.

A la Révolution, la seigneurie dépendait en partie du clergé de Sens, des Hôtels-Dieu de Sens et de Provins, et en partie du sieur de Colomban Rossel.

Souvenirs. — On signale à Villemanoche des dolmens, des menhirs, une roche branlante, une roche de « minuit », des pousoirs préhistoriques, etc., etc. Sur le plateau situé entre Villemanoche et Fossoy on a mis à jour des substructions d'un ancien château. En face, sur le finage de Villemanoche, dans la rivière de l'Yonne, on montre une île dite île des Barres, du nom des seigneurs de Chaument. On trouve aussi des vestiges de fortifications du village.

Au hameau de Hauterive était un château-fort que Geoffroy du Plessis, seigneur du Plessis-Saint-Jean, défendait en 1430 pour le compte des Anglais. Charles VII le fit raser en 1431 avec celui de Fleurigny et quelques autres.

L'Eglise. — Clocher flanqué d'une tourelle à meurtrières abritant une chapelle qui fut l'église primitive du XIIe siècle. Les deux larges nefs et les chapelles formant transept appartiennent au style ogival du XIIIe siècle avec leurs baies géminées à rosaces ou leurs travées biseautées; les voûtes, faites en 1883, sont une imitation des XIIe et XIIIe siècles. A noter dans la chapelle sud un maître-autel en pierre dans le goût du XIVe et une pierre tombale, classée en 1905, de Roberte Lenfant. La croix du parc du presbytère, en fer double fleurdéliné, remonte à l'origine de l'église. Quant au presbytère, il a été bâti dans le style massif du temps de Louis XIV, en 1699, par le curé, François Quelier, dont la sœur épousa messire Delamarche, procureur au Parlement de Paris. De ce mariage naquit un fils, Alexandre, qui fut avocat au même Parlement. Lorsque ce dernier eut hérité du presbytère, il le légua à la commune par transaction en date du 2 avril 1741.

VILLENAVOTTE (VILLANOVELLA)

Cette terre, qui fut donnée à l'abbaye de Sainte-Colombe de Sens, appartenait à l'archevêché et releva de sa baronnie de Nailly jusqu'à la Révolution. La commune ou paroisse date de 1791.

L'Eglise est laissée à l'abandon. Elle se compose d'une nef qui se termine au chevet en cul de four à la manière romane. On note une pierre tombale (1568) de Jehan Dechacera, escuyer, seigneur de Saintmont; une cuve baptismale en pierre de l'époque de la Renaissance; un bénitier muni de quatre poignées d'angle; une statue de saint Eloi en pierre et deux statues anciennes en bois représentant saint Vincent et saint Genoulph.

VILLENEUVE-L'ARCHEVEQUE (VILLA NOVA ARCHIEPISCOPI)

Cette ville passe pour avoir été fondée par un comte de Champagne au commencement du XIIe siècle. A partir de ce moment, les archevêques de Sens jouirent de cette seigneurie sous la suzeraineté des comtes de Champagne. La cité a eu ce privilège de n'avoir pas connu de serfs. Dès son avènement, l'archevêque, Guillaume de Champagne, établit à la Neuville-sur-Vanne, comme s'appelait alors la ville, la coutume de Lorris. C'est sous le règne de Saint-Louis, sans doute au moment du transfert de la couronne d'épines que la ville prit le nom qui lui est resté de Villeneuve-l'Archevêque. En 1298, l'archevêque Gilles Cornut II acquit de Traisnel, sire de Foissy, ses possessions de Foissy, mouvant du fief de l'archevêque. En 1289 Etienne Béquard acquit de Hue de Bonville, seigneur de Micey, le châtel de Villeneuve, mouvant du roi comte de Champagne. Il ne reste plus que l'emplacement et une maison bourgeoise du château archiepiscopal qui a été démoli au XVIIe siècle, vers 1660, par Mgr de Gondrin.

La cité a beaucoup souffert des guerres des XIVe, XVe et XVIe siècles. Le moulin banal, détruit fut rebâti. On y voyait cette inscription gothique au bas de la porte : « Ces moulins ont été brûlés et ruinés rez-terre par les gens tenant le parti de la Ligue, l'année 1589, et réédifiés par honorable homme Jacob Moreau, élu pour le roi en ce lieu de Villeneuve-l'Archevêque, l'an 1596 ». Le fils de Jacob, Pierre Moreau, écuyer et secrétaire du roi, fonda le nouvel hospice en 1659. Il mourut en 1671.

Le château de la Mothe fut possédé à la veille de la Révolution par M. Etienne-Charles-Julien Gauthier de Rumilly, écuyer, secrétaire du roi, maison et couronne de France, seigneur des Molinons.

L'Église. — L'entrée par le petit portail nord que surmonte le clocher est un bijou d'architecture gothique rayonnant (XIV^e). Le grand portail ouest est inaccessible. L'intérieur à triple nef et transept se rapporte à trois grandes divisions la grande nef est du gothique XIII^e et XIV^e siècles: les bas-côtés du XVII^e; le transept, le chœur et l'abside, de la Renaissance. Les boiseries du chœur et des chapelles appartiennent au XVIII^e siècle.

Le Portail nord. — Le petit portail nord est pourvu d'un trumeau et de tout l'appareil ogival. Il faut remarquer son soubassement dont trois arcades ornementales triflées renferment chacune un personnage sculpté, mutilé, méconnaissable. A droite et à gauche on voit des médaillons représentant des personnages symboliques des péchés capitaux. Au-dessus de ces personnages, dix culs-de-lampe sculptés de feuilles de vigne, où l'on voit des dragons manger des raisins, soutiennent autant de statues mutilées en pierre, encadrant une haute statue de la Vierge à l'Enfant, chacune abritée de son gâble. Une frise, au linteau, reproduit en relief les scènes de la vie de la Vierge que deux anges s'appêtent à couronner dans le motif qui orne le tympan. Puis, ce sont les inévitables voussures de l'époque contenant des personnages du Nouveau ou de l'Ancien Testament dix à la voussure la plus rapprochée du tympan, douze à la seconde et quatorze à celle de l'archivolte.

Le portail se dresse entre les deux contreforts du clocher qu'ornent de multiples arcades triflées et des pinacles d'angle d'entre lesquels s'échappe une élégante flèche.

La Grande nef. — La grande nef se caractérise par ses ailiers à colonnettes portant les chapiteaux à crochets du XIII^e siècle et elle est éclairée sous voûte. Cependant la travée qui se rapproche du grand portail ouest et que décorent des chapiteaux formés de feuillages de vigne, appartient au style des portails. On y compte de nombreuses statues de style en pierre : un saint Pierre avec ses clefs, un saint Paul avec son épée; six autres décorent les piliers où l'on remarque un évêque, saint Jérôme avec son lion et saint Joseph.

Les Bas-côtés. — Les bas-côtés sont formés de voûtains refaits au XVIII^e siècle en respectant le style des arcs-doubleaux et des arcades ogivales de l'entrée. Ils semblent avoir été refaits lorsqu'on a posé les boiseries du chœur et des chapelles. Leur richesse en statues de pierre est également digne d'annotation. Dans le bas-côté sud un saint Jean-Baptiste prêchant dans le désert, un saint Nicolas (classé); un saint Etienne, martyr, portant ses pierres; une statuette de sainte (classée); et vers le grand portail le groupe de la " Mise au Tombeau ", (sept personnages), don du maréchal de camp, baron de Campi (1823), propriétaire de Vauluisant. Dans le bas-côté nord, on note une sainte Anne (classée), un bas-relief de la Résurrection (triptyque), une Pietà à l'autel saint Joseph, un Ecce Homo, une sainte Barbe avec sa tour.

Le Transept, le Chœur et l'Abside. — Les voûtes flamboyantes, avec liernes et pendentifs, caractérisent le style XVI^e siècle de cette partie de l'église où les bas-côtés du chœur sont éclairés de baies Henri II. Au surplus chaque partie de l'église s'éclaire de baies correspondantes à son époque. Des grilles en fer forgé ferment l'entrée du chœur et le bras droit du transept où l'on note une Descente de Croix et une Vierge au Rosaire. Au maître-autel à colonnes corinthiennes XVII^e siècle, on voit deux belles statues en bois dont celle de saint Louis et deux anges qui portent la couronne d'épines que le roi est venu chercher en cette église.

Autres richesses artistiques. — Il faut encore noter un bénitier en marbre, don fait par un Tricher en 1778; le banc d'œuvre sculpté, également du XVIII^e siècle; enfin des pierres tombales dont une du XIV^e, portant la croix des Templiers et les trois bustes du chevalier des Barres et de ses deux femmes (classée); une d'un lieutenant au bailliage de la ville (1600); une autre armoriée de la famille Morillon (1587). On relève ailleurs une inscription relative aux familles Morillon et Thorat (1596, 1601 et 1602). A noter encore une inscription de Michel Caillet de la Renouardière (1748), de la famille Pierre Moreau (1671), de la famille Tricher (1661-1662), de Nicolas Ravion, lieutenant au bailliage, décédé en 1600.

VILLENEUVE-LA-DONDAGRE (VILLANOVA LA DONDAGRE)

Ce fief releva des seigneurs de Courtenay, puis de la couronne à la réunion de la châtellenie de Courtenay au royaume au XIV^e siècle. Odoart Le Hongre, chevalier, en fut seigneur en 1394; Jacques Le Hongre, son fils, lui succéda. La famille Le Hongre donna cette seigneurie en 1494 à l'archevêque de Sens, Etienne-Tristan de Sallazar qui la céda, au chapitre métropolitain de la cathédrale. Celui-ci en resta seigneur jusqu'en 1789.

Vers l'an 1519 On trouve mention d'une maison seigneuriale « de bois » à Villeneuve-la-Dondagre.

L'Eglise a eu ses bas-côtés démolis en 1422 par les Anglais. Elle a été remise en état par les moines de Saint-Séverin de Château-Landon à qui elle appartenait. L'ensemble de son architecture trahit la fin de l'époque ogivale (XIV^e et XV^e siècle). Extérieurement, un contrefort se confond avec un mur de cinq mètres de hauteur que surmonte un clocher bas, et du côté nord, un pilier dans une arcade bouchée laisse voir à la hauteur du chapiteau deux belles figures en pierre. Intérieurement, la nef unique, plafonnée, large, presque carrée, montre deux piliers amputés au-dessus de leurs chapiteaux à feuilles. Ils ont des bases carrées sculptées aux angles de grenouilles et de chauves-souris. Ces deux piliers, qui se font vis-à-vis, dans la nef, se répètent au chœur et à l'abside où les bases, au lieu d'être carrées, sont polygonales et portent, à l'une d'elles seulement, deux têtes sculptées. A noter un assez joli tableau d'une « mise au tombeau ».

VILLENEUVE-LA-GUYARD (VILLANOVA GUIARDI)

Aucune charte, aucun titre ne parlent de Villeneuve-la-Guyard avant 1176. Son origine ne remonte donc qu'à la fin du XIII^e siècle. On croit que les mots « la Guyard » viennent de Guillaume (Guillaume des Barres) ou de Guy, (racine de Guyard), descendant de Guillaume des Barres.

Les Seigneurs. — Le plus ancien seigneur de Villeneuve-la-Guyard est Jean des Barres qui vivait en 1300. Son fils Jean, qui lui succéda, mourut en 1383. Hagenier des Barres, son fils aîné, était le seul propriétaire de la seigneurie en 1394. Son fils, Guillaume des Barres eut en partage Chaumont et Champigny. Boniface Boileau, époux de Perrette des Barres, était seigneur de Villeneuve en 1439. Leur fille Guillemette Boileau épousa Jean d'Aunay, écuyer, qui, en 1474 était seigneur de Villeneuve. Ils laissèrent trois enfants Jean, Boniface et Charles. Boniface d'Aunay acheta, en 1484, la part de Jean son frère, et en 1498, il possédait encore cette terre. En 1507, le 2 avril, demoiselle Claude des Barres, dame de Chaumont et de Ghampigny, descendante des des Barres, obtint une sentence du lieutenant du bailli de Meaux à Provins, qui lui donna acte de l'aveu et dénombrement qu'elle faisait au siège et baronnie de Bray, des terres et seigneuries de Villeneuve-la-Guyard, Chaumont et Champigny. Sur ces entrefaites, en 1546, François 1^{er} accorda des lettres-patentes pour l'érection du bourg de Villeneuve en ville.

Charles d'Aunay succéda à Boniface son frère; il mourut en 1548, laissant de Louise du Bellay; sa femme, sœur du cardinal Jean du Bellay, quatre enfants Jacques, Renée, Julienne et Gabrielle. La terre fut alors partagée en trois parties égales, outre le château, principal manoir, qui fut accordé à Jacques, pour son droit d'aînesse. Jacques d'Aunay, seigneur de Villeneuve, fournit le 6 octobre 1551 aveu et dénombrement au duc de Nemours, baron de Bray-sur-Seine. Sa fille, Gabrielle d'Aunay épousa Jacques de Goué. Elle eut deux fils, Charles et Jacques de Goué c'est à ce dernier ainsi qu'à Guillemette d'Aunay, sa femme, que Jacques d'Aunay, seigneur de Villeneuve-la-Guyard laissa en 1559 sa terre, à la charge de porter ses armes. Jacques de Goué, en 1572, avait acquis toutes les portions de la terre de Villeneuve-la-Guyard. Ses enfants, Ambroise et René de Goué héritèrent de leur père en 1576, mais ils moururent jeunes. Leur oncle, Charles Goué leur succéda; il mourut en 1588 et laissa 3 enfants Jean-Baptiste, Jeanne et Claude. Jean-Baptiste de Goué était seigneur de Villeneuve en 1601. Claude, son fils, l'était en 1608. Jean de Goué, fils de ce dernier, seigneur de Villeneuve en 1649. Il eut deux enfants Jean-Baptiste de Goué, conseiller au Grand Conseil, encore seigneur de Villeneuve en 1681 et messire Gilles de Goué, de l'ordre de Malte. Madeleine de Goué succéda à son père, Jean-Baptiste. Après elle, Guilles de Goué, son oncle, légua la terre à son neveu, Eugène, marquis de Baugy, qui la garda de 1699 à 1720. Elle fut ensuite possédée par messire d'Auray et Anne-Eugénie de Baugy, première fille d'Eugène, puis par Anne-Jacques Tuffin de la Royerie, et Madeleine-Anne-Charlotte de Baugy, sa femme, seconde fille d'Eugène. M. de la Royerie laissa 2 enfants Anne-Jacques et Hugues-Gervais Tuffin de la Royerie. Eugène-Gervais de la Royerie, fils d'Anne-Jacques, eut, en 1770, seul en partage la terre de Villeneuve-la-Guyard. Le 5 septembre 1763, cette terre fut acquise par Jean-Paul Grandjean de Fouchy, chevalier, auditeur des comptes. M. de Fouchy né à Paris le 17 mars 1707, se livra à l'étude des sciences, de la poésie et des arts. Il était un vrai père pour ses vassaux. Membre de l'Académie des sciences en 1731, secrétaire perpétuel en 1743, il publia de nombreux mémoires et mourut le 15 avril 1788. M. Anne-François de Paris-Labrosse, chevalier, conseiller du Roi en tous ses conseils, acheta Villeneuve en 1776 et le réunit à sa seigneurie de Labrosse-Montceaux. Son fils, Anne-François-Alexis de Paris-Labrosse lui succéda en 1786. Il était président de la Chambre des Comptes. Il eut deux enfants A.-F.

Edmond de Paris-Labrosse (1807) et Berthe-Pauline-Marthe (1810).

Les Fiefs. — La terre de Villeneuve-la-Guyard, qui a été réunie en 1776 à celle de la Brosse-Montceaux (Seine-et-Marne), ne comprenait plus à cette époque que le fief de la Chapelotte ou La Chapelle-aux-Veuves; mais elle était bien plus considérable anciennement, car les terres de Chaumont-sur-Yonne et de Champigny en faisaient encore partie. La seigneurie de Villeneuve était composée de deux fiefs : le fief de Thouard, mouvant du roi, et le fief de Villeneuve même qui relevait en plein fief, foi et hommage, de la baronnie de Bray-sur-Seine. De cette terre étaient mouvants également en plein fief, et hommage, deux autres fiefs Préau et Egriselles-le-Bocage, tous deux en Seine-et-Marne. Egriselles appartenait en 1439 à Jacques Le Hongre, seigneur de Villeneuve-la-Dondagre, conseiller au bailliage de Sens; en 1451 à Guillaume d'Orley, clerc du roi; en 1551 à Charles Allegrin, écuyer; en 1576, à Pierre Delahaye, seigneur de Chaumont; en 1571 à Renée Chevalier, baronne de Daunemoine; en 1690 à M. Leboux, conseiller au Parlement; et en 1790 au prince Xavier de Saxe.

On voit, par un acte daté de 1451 que Guillaume des Barres, seigneur de Chaumont-sur-Yonne, céda à Perrette des Barres, sa sœur, dame de Villeneuve-la-Guyard, tous ses droits sur les fiefs d'Egriselles et de Boulerain. Préau appartenait en 1790 au prince Xavier de Saxe. En 1551, le château, appelé les Sales (Sala, vieux mot : palais) tombait déjà en ruines. Du fief de Préau était mouvant un autre fief appelé Mardelin, avec château et manoir, et compris aussi dans la seigneurie de La Brosse-Monceaux, comme Villeneuve-la-Guyard.

Les diamants de la couronne. — C'est à Villeneuve-la-Guyard que le 21 avril 1814, M. Armand Guerry de Maubreuil, marquis d'Orvault, enleva à main armée les diamants de la reine de Westphalie.

L'Eglise. — L'ensemble appartient à la Renaissance de la fin du XVI^e et du commencement du XVII^e siècle. Le portail principal est flanqué de colonnettes à chapiteaux dégradés dont l'entablement soutient trois statues abritées par des gâbles. Deux portes latérales. Celle du midi est surmontée du clocher que flanque une tourelle à trois étages. C'est la partie antérieure au style actuel. Vers celle du nord sont deux inscriptions témoignant que cette portion du moins a été construite par Michel, procureur-syndic, en 1605.

L'intérieur comprend trois nefs dont les piliers s'élèvent en arêtes jusqu'aux voûtes pendentifs, clefs blasonnées, baies cintrées en constituent les caractéristiques; mais les trois chœurs et les trois absides ont été peinturlurées comme les orgues que supportent des colonnettes en bois. Les colonnes du chœur principal et de l'abside forment une galerie de sept géminées ornementales cintrées où les chapiteaux sont ornés de feuilles d'eau, ce qui constitue, quant au style de cette époque une anomalie. Diverses épitaphes ornent les piliers l'une de Jean Michel du 30 août 1595, une autre de René Fontaine du 21 avril 1623, une troisième du 15 juin 1672.

Simon Fontaine, mort en 1557, natif de Villeneuve-la-Cuyard, fut le plus grand prédicateur de son temps.

VILLEPERROT (VILLAPARRED)

Ce village faisait partie du pagus de Sens au IV^e siècle sous l'appellation de « Villa Patricii ». Sa prévôté relevait du bailliage de l'abbaye de Sainte-Colombe de Sens. En 1789, Gilles de Moinville y possédait des biens.

L'Eglise se compose d'une nef à tirants en ruines se continuant en cul de four jusqu'au chevet. Une baie lancette de la fin XIII^e, biseautée, se voit encore à l'extérieur de l'abside. A noter un saint Hilaire, évêque, et un saint Vincent, deux statues en pierre.

VILLEROY (VILLERIUM)

La seigneurie de Villeroy fut donnée par l'archevêque de Sens à l'abbaye de Saint-Remy qui la garda jusqu'à la Révolution.

L'Eglise, qui remonte au XIII^e siècle, est faite d'une unique nef en ogive qui s'étend jusqu'au chevet. On doit y noter deux vitraux dont l'un restauré par Lorin en 1895 représente le Baptême du Christ et dont l'autre donné par le curé « Jehan Garnier, curé, en mil cinq cents XXV » représente le Christ en croix; la chaire, sculptée, en bois, représente cinq scènes de la vie de Jésus dont le Christ entre deux larrons (classé); un retable à colonnes torsées, tout doré, monumental, de style Louis XIV; une croix en cuivre doré, fleurdelysée; une croix en

fer sur soubassement de pierre, à l'extérieur, avec quatre têtes de mort sculptées aux quatre angles supérieurs.

VILLETHIERRY (VILLA THIERRICI)

Sous le nom de « Villa Theodorici » ce village faisait partie, au IXe siècle, du pagus de Sens. La terre releva de l'archevêché de Sens.

« Suivant une tradition, cette commune tire son nom de Thierry, roi de Bourgogne, qui vint avec Théodobert, roi d'Austrasie, en 599, à la tête d'une armée formidable, livrer bataille à Clotaire II, roi de Soissons. Le roi Thierry aurait pris position sur la colline de Villethierry et le roi Théodobert sur une autre colline dite la Haie au Roi, qui encadre au nord un lieu dit le Champ de Bataille. Clotaire, parti du côté de Dormelles, s'avança en face des armées des deux rois; il fut repoussé et défait le soir, à Dormelles, comme il l'avait été le matin à Dian » .

A la Révolution, Gilles de Moinville était seigneur de Villethierry.

Fouilles. — Au commencement du XIXe siècle, à Dian, on découvrait encore en labourant des ossements. On relève des bornes (menhirs) commémoratives de cette rencontre un peu partout. Au pied du village de Villethierry, il existe des tombes en pierre de liais de la plus haute antiquité. Elles sont taillées, couvertes en pierre, lutées d'un mastic immuable. Ces tombes ne sont qu'à quatre à cinq pieds sous terre. Trois furent ouvertes par l'abbé Béraud; elles ne contenaient qu'un peu de poussière. On en a mis à jour de semblables sur le chemin de Fontennes; de l'une on a retiré un anneau d'or et une épée à demi rongée par la rouille. Dans le ravin de Bouval au nord de Villethierry, on a découvert des casques et des pièces de monnaie à l'effigie de Constantin ou de Licinus d'un côté et de la Victoire de l'autre. On croit que ces pièces en cuivre argenté se rapportent au passage de Julien dans le pays.

On cite aux environs l'existence d'un ancien couvent de Ville-Jouan qui aurait poussé les habitants de Sens à résister à Henri IV, à sacrifier jusqu'à leurs femmes et à leurs enfants plutôt que de se rendre au Béarnais. Le parchemin, carré, de 15 à 18 pouces de côté, qui relate ce serment, a été rédigé avec du sang des assiégés à défaut d'encre. Le Béarnais ne pardonna pas aux Bénédictins qui lui avaient ainsi fait lever le siège de Sens. Après la prise de Paris, Sens perdit ses anciens privilèges et Ville-Jouan fut rasé.

L'Eglise est du XVIe siècle sauf le chevet qui remonte au XIIe ou au XIIIe siècle. Le portail principal est dégradé. On voit au tympan, qui est en pierre, un saint Loup, évêque, entre deux anges adorateurs. Le bas-relief, muré à la Révolution, a été mis à jour par le père de M. Maurice Prou, membre de l'Institut. A l'intérieur, une nef à tirants, un bas-côté et une chapelle. A noter deux grandes statues en bois saint Loup et saint Abdon; un reliquaire et un tableau de l'Adoration des Mages.

VILLIERS-BONNEUX (VILLARE BONOSUM)

Les abbayes de la Pommeraye et de Vauluisant et le chapitre de Sens s'installèrent dans le pays dès le XIIIe siècle. La terre relevait en fief en partie du château du Plessis-Saint-Jean et pour le reste de Luligny-les-Etangs. En 1789, le clergé de Sens, les Pères de la Mission et l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés y avaient acquis des biens. Le seigneur laïque était M. Le Fèvre du Quesnoy dont la juridiction s'étendait sur les fiefs et manoirs de Châteaufeuillet et de Château-Brûlé qui appartenaient à Mme Débonnaire.

L'Eglise, qui ne remonte qu'à 1871, a été faite à une nef, en croix latine, dans le goût du XIIIe siècle, sauf le portail qui imite le roman.

A noter, à cent mètres de l'église, une chapelle Saint-Roch, de 5 mètres carrés, qui date de 1856 et renferme deux statuette du saint.

VILLIERS-LOUIS (VILLIERS-LOYE)

Cette terre relevait en fief de la châtellenie de Malay-le-Roi (Voir cette notice). En 1555, la paroisse était partagée entre trois seigneurs Jacques Hodoard, prieur de Saint-Philibert-de-Theil, curé de Villiers-Loye, Jean

Bouillard et Nicolas Hanoteau. Tous trois signèrent au procès-verbal de la coutume de Sens. Puis la terre fut possédée par la famille de Couste, famille de magistrats distingués, sauf un dixième qui appartenait à la famille de Chambertrand. Le dernier des Couste de Villiers, décédé à Paris en 1790, était conseiller à la cour des Monnaies.

De l'ancien château, il reste le pigeonnier fait en 1636. C'est plutôt une maison qu'un château, où l'on aperçoit deux écussons aux armes des de Couste et des Lemire.

L'Église qui a été restaurée il y a une vingtaine d'années, a l'air de remonter au siècle de Louis XIV. Ce qui le prouverait, ce ne sont pas seulement les baies cintrées de l'unique nef, mais encore la largeur monumentale de la croix qui ressemble à un transept de cathédrale. Tout était grand et vaste sous ce règne. A part cela, la voûte en berceau et les piliers amputés qu'on voit du côté du clocher, indiquent qu'il y eut là une église gothique vers le XIVe siècle au moins. Il reste même deux fenêtres ogivales à l'abside qui n'est qu'une continuation de la nef. A signaler un baptistère dont les volutes de la base et les godrons nous reportent au XVIIe siècle; un bénitier en pierre d'un seul bloc; un grand tableau où saint Pierre renie Jésus avant que le coq n'ait chanté pour la troisième fois; la chaire où se trouvent sculptées une croix et une couronne d'épines; une belle Vierge en pierre et pieds nus avec l'Enfant au raisin (XIVe ou XVe siècle). Enfin sur le mur de la sacristie on voit cette date 1649.

VINNEUF (VIEUX NOVUS)

Au IXe siècle, le village se dénommait « Vinnovum ». La terre relevait en fief de la seigneurie de Bray-sur-Seine. A la Révolution, le clergé de Sens et l'abbé de Reuilly y étaient co-seigneurs.

L'Église. — Le clocher ou tour, qui a subi plusieurs sièges dans le passé, est à l'origine de l'église, dont la chapelle qu'il surplombe et le portail vont du XIIe siècle au XIVe; mais le portail et la base de la tour rappellent bien la transition. Lorsque M. Laboise, ancien curé de Vinneuf, actuellement, depuis 1904, à Saint-Savinien de Sens, voulut, en 1904, restaurer son église, il mit à nu le tympan et le trumeau du portail que recouvrait un plastron, et découvrit, au trumeau, une statue — quoique sans tête et informe — de saint Georges écrasant le dragon telle qu'on la voit dans l'abside à l'intérieur. On remarque tout au plus le pied du saint. Au tympan, qui avait été maçonné en briques quand, vers 1860, on éleva la tribune des orgues, il découvrit un cavalier, deux ecclésiastiques, deux paysans et une maison ou ville, le tout dégradé et difficile à déterminer. Et la signification d'un tel symbole échappe, car il n'y a pas ici de transfert de la maison de Nazareth par les anges.

A l'intérieur, la nef a une voûte en berceau toute neuve; mais l'unique bas-côté, situé au nord est plafonnée : ils sont séparés par trois travées cintrées dont les quatre piliers sont à tailloirs cisterciens des premiers temps de l'église. Ce mélange de XIIe et de XVIIe siècles n'est pas sans beauté artistique. Quant au chœur et à l'abside, plus gracieux avec leurs piliers palmés, ils s'harmonisent dans le XVe siècle Renaissance; les culs-de-lampe des retombées montrent même des marmousets. Une clef de voûte blasonnée aux initiales I H surmontées d'une croix, à la manière du monogramme chrétien I N R I, porte la date de 1628 et nous instruit mal. Le retable à colonnes ioniques grecques nous reporte à la date ci-dessus sans doute, en tout cas au XVIIe siècle, et il faut noter les douze bas-reliefs des deux Testaments qui en font la si belle ornementation, ainsi qu'une statue en pierre de sainte Catherine aux bouts de chaussure arrondis et fleurons de la Renaissance. Une statue de sainte Madeleine couronnée, en pierre, de la même époque, porte sur les orfrois de sa somptueuse tunique XVe siècle ces lettres en relief « remissa sunt mihi peccata multa, quia dilexi multum sepulchrum Xristi viventis ad gloriam resurgentis surexit Xristus spes mea ». La couronne a été refaite.

A souligner en outre une Vierge à l'Enfant, au diadème tréflé et aux bouts carrés (école de Troyes, fin XIVe siècle); une Pietà et un grand tableau de saint Jérôme.

VOISINES (VISINICE)

Ce lieu était incorporé dans le pagus de Sens dès le VIe siècle. L'archevêque donna le prieuré-cure à l'abbaye de Saint-Jean de Sens qui y exerça l'autorité seigneuriale jusqu'à la Révolution. A ce moment-là, les sieurs Colombran Rossel et Crécy de Champmilon y acquirent des biens.

L'Église appartient à la transition XIIe et au XIIIe siècle. L'édifice est flanqué de deux tourelles sans compter le clocher. Le portail est orné d'une ligne de billettes aux voussures dont l'archivolte est sculptée, ce qui

nous rapproche du XIIe. On compte trois nefs dont toutes les travées, comme les fenêtres, sont de l'ogive primaire. Les colonnes du carré du transept sont du même style XIIIe. Des baies éclairent même la voûte de la grande nef. On voit des culs-de-lampe avec des têtes sculptées de la transition. Dans une des chapelles latérales on voit deux reliquaires XIVe siècle; dans l'autre sont deux statues intéressantes en pierre peinte : une Vierge à l'Enfant et une sainte Anne portant — chose rare! — la Vierge dans les bras.

A noter un grand baptistère ovale, un bénitier à godron, un lutrin surmonté d'un aigle tenant une vipère entre ses pattes ce lutrin doit être classé (style Empire).